

RAPPORT DE RECHERCHE DE L'IREC

L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec

Matériaux pour préparer l'avenir

François L'Italien

David Dupont

Robert Laplante

AVRIL 2017

Notices biographiques

Chercheur à l'IRÉC, **François L'Italien** détient un doctorat en sociologie de l'Université Laval, où il est professeur associé. Il a réalisé un stage d'études doctorales en économie des institutions à l'Université de Toulouse-I. Il a publié plusieurs articles et ouvrages sur la financiarisation de l'économie, ainsi que sur l'économie politique de l'agriculture et des ressources naturelles au Québec. Il codirige, avec Frédéric Hanin, la collection Vie économique aux Presses de l'Université Laval.

Chercheur à l'IRÉC, **David Dupont** est doctorant au département de sociologie à l'Université Laval et l'auteur du livre *Une brève histoire de l'agriculture au Québec. De la conquête du sol à la mondialisation* paru en 2009 aux éditions Fides.

Directeur général de l'IRÉC, **Robert Laplante** détient un doctorat en sciences sociales (sociologie) à l'École normale supérieure de Cachan (Paris). Il a publié de nombreux travaux scientifiques, en particulier dans le domaine des études coopératives. Il s'intéresse plus particulièrement à l'économie politique de l'exploitation forestière et aux questions relatives au développement régional. Robert Laplante a publié plusieurs livres dont *L'expérience coopérative de Guyenne*.

Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

© Institut de recherche en économie contemporaine

ISBN 978-2-923203-66-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-923203-67-6 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2017

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2017

IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal (Québec) H2S 1T4

Faits saillants

Constats sur les facteurs territoriaux de développement de l'agriculture et de la foresterie dans l'Est-du-Québec

- Pour dresser un portrait économique réaliste des domaines agricole et forestier dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, l'analyse des facteurs sectoriels est insuffisante. Elle doit être complétée par l'examen des facteurs territoriaux, qui pèsent de plus en plus lourdement sur le développement des productions dans ces régions.
- Parmi ces facteurs, la décroissance démographique et la dévitalisation sont parmi les plus importants. Ces dynamiques induisent des effets déstructurants sur les fondements du modèle agricole et forestier privilégié dans l'Est-du-Québec, basé sur les fermes tenues par les propriétaires-exploitants. Ce modèle a été au cœur des politiques publiques en matière de soutien à l'agriculture et à la foresterie privée depuis les années 1950.
- Depuis au moins deux décennies, les deux régions de l'Est-du-Québec étudiées ici affichent un déclin démographique marqué. Entre 1997 et 2015, la population du Bas-Saint-Laurent a diminué de 4 %, alors que la population de la Gaspésie a connu une importante chute de 13 %. Or, la population totale du Québec a augmenté de 14% au cours de la même période, érodant du coup le poids démographique relatif de ces deux régions.

Constats généraux sur l'agriculture dans l'Est-du-Québec

- Ces dynamiques démographiques, couplées aux aléas des marchés ainsi qu'à la timidité des interventions gouvernementales en matière de soutien à l'agriculture et à la foresterie privée, ont soumis les producteurs de l'Est-du-Québec à de fortes pressions. Depuis 2002, le déclin du nombre d'exploitations dans les deux régions s'effectue à un rythme qui s'est accéléré. Leur nombre a diminué de 9 % au Bas-Saint-Laurent et de 15 % en Gaspésie, alors que cette diminution était d'un peu plus de 3 % au Québec.
- Si l'évolution du PIB agricole des deux régions est en hausse et indique que l'économie agricole se porte bien dans l'Est-du-Québec, une analyse plus approfondie apporte d'importantes nuances à ce tableau. D'une part, l'économie agricole gaspésienne présente une trajectoire ponctuée par d'importantes variations, qui peuvent notamment s'expliquer par la diminution du nombre de fermes. Ainsi, si les fermes gaspésiennes ont été performantes malgré cette diminution, cela a

vraisemblablement entraîné une vulnérabilité accrue de la région aux chocs ressentis dans certaines productions.

- Quant au Bas-Saint-Laurent, l'augmentation plus stable de son PIB agricole ne doit pas éclipser le fait qu'elle est inférieure à celle du PIB agricole du Québec. Cette performance peut laisser voir que le potentiel agricole de la région pourrait être encore plus valorisé. L'une des conditions nécessaires à cela est l'accès à des ressources favorisant l'innovation dans les procédés, le type de produits et la mise en marché, accès facilité par la présence d'une masse critique de producteurs.
- Enfin, les chiffres indiquent que les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ne tirent pas toute la valeur de ce que livrent les producteurs. Ces régions se trouvent à exporter leurs produits de base, sans transformer les denrées à la hauteur de ce que pourrait leur permettre leur agriculture. Ces régions accusent, pour ainsi dire, un déficit de valeur ajoutée.

Profils de production

- La région du Bas-Saint-Laurent présente un profil de production diversifié malgré le rétrécissement du tissu agricole régional. Les quatre principales productions en regard des revenus de marché que l'on retrouve dans la région sont la production laitière (51 %), acéricole (14 %), bovine (10 %) et porcine (8 %).
- Les producteurs de lait jouent un rôle de premier plan dans le développement local, l'utilisation des aires cultivées et l'habitation du territoire, alors que les producteurs acéricoles sont parmi les plus dynamiques du Québec. Les productions bovine et porcine ont traversé des conditions de marché difficiles au cours des deux dernières décennies, ce qui, couplé à la faiblesse des politiques agricoles structurante pour ces domaines, a mené à la diminution du nombre d'établissements dans la région. Quant à la production ovine, l'une des plus importantes au Québec, elle s'organise autour de noyaux de producteurs qui sont présents un peu partout sur le territoire.
- Sur le plan des recettes monétaires, trois productions se démarquent en Gaspésie : la production laitière (26 %), l'acériculture (14%) et la production bovine (17 %). La production agricole régionale se signale particulièrement en ce qui a trait à la certification biologique : 21 % des recettes en provenance du marché découlent de la vente de produits portant cette certification. Le coût relativement faible des terres et les superficies disponibles pour des projets de production font de la Gaspésie une région au fort potentiel de développement dans les prochaines années.

Constats généraux sur la foresterie privée dans l'Est-du-Québec

- Il existe dans les régions de l'Est-du-Québec, en particulier dans le Bas-Saint-Laurent, une importante tradition de mobilisation sociale visant à donner aux propriétaires-exploitants et aux collectivités locales les outils nécessaires à leur développement.
- Si ces mobilisations ont porté leurs fruits sur la consolidation du secteur (par l'implantation de plans conjoints et d'usines de transformation, principalement), elles n'ont cependant pas trouvé de réponses gouvernementales satisfaisantes concernant le développement à long terme des établissements détenus par des propriétaires-exploitants de lots ni des collectivités situées dans l'arrière-pays. L'enjeu de l'installation de nouveaux propriétaires-exploitants est plus important que jamais, alors que plusieurs villages de l'arrière-pays sont aux prises avec des problèmes de dévitalisation.
- Les producteurs forestiers de l'Est-du-Québec sont performants et livrent, en particulier dans le Bas-Saint-Laurent, d'importants volumes de bois en usine. Bien qu'ils disposent de plans conjoints, ils restent fortement exposés aux aléas des marchés nord-américains. La crise qu'a traversée cette industrie dans les années 2000 a durement affecté les producteurs de bois dans les deux régions qui, comme dans le reste du Québec, ont vu diminuer leurs revenus pour les bois mis en marché.
- La fragilisation de la situation de producteurs forestiers depuis 2005 a mené à la révision des modèles d'affaires afin d'augmenter leur productivité et de diversifier les sources de revenus. La filière acéricole a représenté une véritable base de redéploiement pour certains producteurs affectés par la crise de l'industrie. De 2002 à 2015, alors que la valeur totale de la vente des bois livrés aux usines de produits forestiers au Québec a connu une baisse, la valeur de la vente de sirop d'érable a augmenté de 11 %.
- Soulignons enfin que des transformations sont survenues au cours des dernières années dans la structure de propriété des lots forestiers. L'identité des propriétaires de ces lots a changé, mais aussi le type de modèle économique privilégié pour tirer des revenus de la forêt. La consolidation des entreprises forestières et l'intérêt grandissant des investisseurs pour les terres forestières ont vraisemblablement contribué à modifier le portrait.

Propositions pour le redéploiement de l'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec

- Le rapport avance quelques propositions susceptibles de contribuer à la mise en place d'un plan d'ensemble pour le redéploiement de l'agriculture et de la foresterie privée dans l'Est-du-Québec. Ce plan d'ensemble, qui se fait toujours attendre, pourrait être enchassé dans la future politique agricole du Québec. Ces propositions

constituent des matériaux pour une approche intégrée du développement des territoires et des secteurs agricole et forestier.

Proposition 1. Renforcer les secteurs de production conventionnelle par l'élaboration d'une politique agricole québécoise

Les secteurs de production conventionnelle constituent l'épine dorsale du domaine agricole dans l'Est-du-Québec. En plus de contribuer à la vitalité économique des milieux ruraux, ils rassemblent les masses critiques de producteurs nécessaires pour dynamiser l'économie agricole des régions. Pour soutenir la compétitivité des établissements, assurer la stabilité financière des producteurs de métier et fournir des instruments adaptés au développement de chacune des filières de production, l'élaboration d'une politique agricole intégrée s'impose. Cette politique agricole devrait contenir des mesures structurantes qui soient à la fois spécifiques aux secteurs de production, mais aussi aux contextes régionaux du Québec.

Proposition 2. Mettre en place un incubateur d'entreprises

Centré exclusivement sur le développement rural du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, cet incubateur viserait le développement des fermes et l'établissement de nouveaux producteurs. Il devrait réunir une équipe d'intervention possédant une connaissance fine de la région et capable d'animer les milieux et de mobiliser ses forces vives.

Proposition 3. Développer un « fonds-filière » de financement des infrastructures agroalimentaires et forestières

L'accès à du financement de long terme pour le développement d'infrastructures (d'entreposage, de conditionnement ou de transformation, principalement) est un enjeu important pour les producteurs des deux régions. Pour soutenir l'entrepreneuriat et occuper un créneau dans l'offre de financement qui est peu achalandé, la création d'un « fonds-filière » exclusivement consacré au financement d'infrastructures agroalimentaires et forestières stratégiques nécessiterait d'être envisagé. Il est raisonnable d'avancer que les projets d'infrastructures prenant la forme de coopératives d'utilisateurs pourraient être largement privilégiés.

Proposition 4. Jeter les bases d'un programme d'établissement pour la relève agricole et forestière

L'une des conditions nécessaires au redéploiement de l'agriculture et de la foresterie dans l'Est-du-Québec est l'établissement de nouveaux producteurs de métier. Plutôt que d'attendre que les conditions structurelles apparaissent d'elles-mêmes, ou encore d'orienter les choix des acteurs économiques en fonction d'une simple adaptation au donné, il s'agit de mobiliser un cadre d'intervention où l'objectif principal sera de générer des masses critiques et de consolider un tissu entrepreneurial dans des milieux disposant d'un potentiel de développement. Un programme d'établissement audacieux pourrait être mis de l'avant pour l'Est-du-Québec.

Proposition 5. Soutenir l'essor de quatre filières régionales de produits

Quatre filières de produits ont déjà été identifiées par des acteurs locaux, régionaux ou nationaux comme ayant un important potentiel de développement pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ces filières sont à des stades distincts d'organisation et de développement, et nécessiteraient une intervention stratégique coordonnée et adaptée pour chacune d'entre elles. Les instruments proposés dans les trois premières propositions trouveraient ici leur pleine utilité.

Les produits:

- a) Le sirop d'érable ;
- b) Les nouveaux matériaux (cultures de l'asclépiade, du chanvre et du lin) ;
- c) Les céréales de spécialité ;
- d) Les petits fruits et les noix.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	xiii
INDEX DES ACRONYMES	xvii
INTRODUCTION	1
Le rapport de recherche	3
CHAPITRE 1 : Une approche intégrée de l'économie et du territoire agricole et forestier	5
1.1 Les effets de la démographie et de la dévitalisation sur l'économie locale et régionale	6
Les effets structurels sur les domaines agricole et forestier	7
1.2 L'« avantage différenciatif » et le développement des filières	10
Production générique et production spécifique : une complémentarité stratégique	10
CHAPITRE 2 : Survol des dynamiques démographiques des régions de l'Est-du-Québec	15
2.1 L'évolution démographique du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie	15
Structure d'âges des populations régionales	18
2.2 Les dynamiques de dévitalisation et la déstructuration des milieux agricole et forestier	20
CHAPITRE 3 : Le domaine agricole en perspective	25
3.1 Portrait d'ensemble de l'Est-du-Québec	25
3.1.1 Un portrait du domaine agricole du Bas-Saint-Laurent	32
Profil régional	32
<i>A. La production laitière</i>	33
<i>B. La production acéricole</i>	36

<i>C. Les secteurs bovin et porcin</i>	39
<i>D. Les cultures céréalières</i>	42
<i>E. La production ovine</i>	43
<i>F. La culture de pomme de terre</i>	44
La relève agricole	45
Portrait du foncier agricole	46
3.1.2 Un portrait du domaine agricole de la Gaspésie	49
Profil régional	49
<i>A. Production laitière</i>	51
<i>B. Production bovine</i>	52
<i>C. Production acéricole</i>	52
<i>D. Cultures céréalières</i>	53
<i>E. Pommes et petits fruits</i>	53
La relève agricole	54
Portrait du territoire agricole	54
3.2 Dynamiques de filières et modes d'insertion dans le marché	55
3.2.1 La production conventionnelle : l'épine dorsale du domaine agricole	56
3.2.2 Les produits distinctifs de masse : de nouvelles avenues de développement	57
3.2.3 La production de niche au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie	59
Les Routes agrotouristiques	60
Les marchés publics	61
Les marchés du terroir et la grande distribution : le cas du Groupe GP	62
CHAPITRE 4 : Le domaine forestier en perspective	65
4.1 Aperçu du domaine forestier dans le Bas-Saint-Laurent	65
Un portrait économique	66
4.2 Aperçu du domaine forestier en Gaspésie	71
Un portrait économique	72
CHAPITRE 5 : Bilan et propositions	77
5.1 Une synthèse des caractéristiques	77

5.2 Propositions pour le redéploiement de l'agriculture et de la foresterie au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie	82
Proposition 1 : Renforcer les secteurs de production conventionnelle par l'élaboration d'une politique agricole québécoise.....	82
Proposition 2 : Mettre en place un incubateur d'entreprises	83
Proposition 3 : Développer un « fonds-filière » de financement des infrastructures agroalimentaires et forestières	85
Proposition 4 : Jeter les bases d'un programme d'établissement « clef en main » pour la relève agricole et forestière	86
Proposition 5 : Soutenir l'essor de quatre filières régionales de produits : sirop d'érable, nouveaux matériaux, céréales de spécialité et petits fruits et noix	87
CONCLUSION	91
ANNEXE 1 : Un exemple de production conventionnelle dans le Bas-Saint-Laurent : portrait de la filière ovine	93
ANNEXE 2 : Portraits de deux filières en émergence	97
1. Une innovation porteuse : le Soyer d'Amérique.....	97
2. Les grains de spécialité : l'initiative de la Minoterie des Anciens	101
ANNEXE 3 : Le potentiel des « cultures alternatives » dans le Bas-Saint-Laurent	105

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1. Les conditions territoriales du modèle de développement agricole et forestier. 9	
Figure 2. MRC et population de la Gaspésie–Îles de la Madeleine, par MRC, 1997 et 2015	16
Figure 3. MRC et population du Bas-Saint-Laurent, par MRC, 1997 et 2015	17
Figure 4. Le « cercle vicieux » du déclin démographique et de la dévitalisation des collectivités agricoles et forestières	23
Figure 5. Évolution du PIB agricole au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en indice 1997-2014	27
Figure 6. Évolution du PIB de la transformation alimentaire au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en indice 1997-2014	30
Figure 7. Évolution du ratio du PIB agricole sur le PIB de la transformation alimentaire au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 1997-2014.	31
Figure 8. Principales productions agricoles en fonction des recettes du marché au Bas-Saint-Laurent, 2015	33
Figure 9. Évolution de la production laitière au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 1997-2014	34
Figure 10. Évolution du rendement acéricole, régions du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, de Chaudière-Appalaches et de Québec, 2004, 2006, 2009, 2012 et 2015	37
Figure 11. Prix mensuel du maïs-grain, du bœuf et du porc au Québec, 2000-2013	40
Figure 12. Répartition de la taille des entreprises ovines au Bas-Saint-Laurent selon le nombre de brebis, 2010.	44

Figure 13. Évolution de la valeur moyenne des terres en culture transigées au Québec et au Bas-Saint-Laurent, 2005, 2009, 2013 et 2015	48
Figure 14. Principales productions agricoles en fonction des recettes du marché en Gaspésie, 2015	51
Figure 15. Évolution du ratio du PIB de la foresterie et des exploitations forestières sur le PIB du secteur secondaire alimentaire au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1997-2014.	67
Figure 16. Volumes de bois livrés annuellement aux usines par les producteurs forestiers selon le territoire de programmes mixtes (moyenne annuelle de 2003 à 2014).	68
Figure 17. Évolution des revenus bruts des producteurs forestiers pour le bois mis en marché, 2002 à 2015	69
Figure 18. Évolution des revenus obtenus par les producteurs de bois, 2004-2016	73
Figure 19. Nombre d'entités ayant mis du bois en marché, selon les catégories de revenu, 2016	74
Figure 20. Évolution du nombre d'entités, selon les catégories de revenus de vente de bois, Gaspésie, 2012, 2014 et 2016	75
Figure 21. Répartition des sites d'exploitation de plus de 50 agnelles et brebis, au Québec, par MRC	96

Tableau 1. Population par grand groupe d'âge, âge médian et âge moyen, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2015	19
Tableau 2. Population par grand groupe d'âge, âge médian et âge moyen, MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 2015	20
Tableau 3. Municipalités dévitalisées par MRC, Bas-Saint-Laurent, 2006	21
Tableau 4. Municipalités dévitalisées par MRC, Gaspésie, 2006	22
Tableau 5. Évolution du nombre d'exploitations agricoles au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour certaines années de 1997 à 2015	26
Tableau 6. Évolution du PIB agricole par exploitation agricole au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour certaines années de 1997 à 2013	29
Tableau 7. Superficies de cultures céréalières par type, Bas-Saint-Laurent, 2011	42
Tableau 8. Type et superficies de terres en friches de quatre MRC, en Gaspésie	55
Tableau 9. Forces et faiblesses de l'agriculture et de la foresterie dans la région du Bas-Saint-Laurent	78
Tableau 10. Forces et faiblesses de l'agriculture et de la foresterie dans la région de la Gaspésie	79
Tableau 11. Opportunités et menaces pour l'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec	81
Tableau 12. Provenance des sommes investies en recherche et innovation dans le secteur ovin au Québec, de 2007 à 2012	94

INDEX DES ACRONYMES

AATGQ : Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec

ASRA : Assurance stabilisation des revenus agricoles

BAEQ : Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec

BSL : Bas-Saint-Laurent

CAAAQ : Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

CCDA : Conseil canadien des distributeurs alimentaires

CCTT : Centre collégial de transfert technologique

CDBG : Conseil de développement bioalimentaire de la Gaspésie

CEPOQ : Centre d'expertise en production ovine du Québec

CRÉA : Centre régional d'établissement en agriculture

CTCB : conditionnement de la biomasse forestière résiduelle

FSC (norme) : Forest Stewardship Council

FPAQ : Fédération des producteurs acéricoles du Québec

ha : Hectare

HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point (ou Analyse des risques et maîtrise de points critiques)

ICRIQ : Centre de recherche industrielle du Québec

IGP : Indication géographique protégée

ITA : Institut de technologie agroalimentaire

MAMROT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MAMR : Ministère des Affaires municipales et des Régions

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MRC : Municipalité régionale de comté

OSMA : Ontario Sheep Marketing Agency

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PIB : Produit intérieur brut

SCEM : Société canadienne des éleveurs de moutons

SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

UCC : Union des cultivateurs catholiques

UPA : Union des producteurs agricoles

INTRODUCTION

L'avenir de l'agriculture et de la foresterie dans les régions à faible densité démographique et éloignées des grands centres est une question qui revient périodiquement dans l'actualité depuis près de soixante ans. Dès que le Québec a cessé son mouvement d'expansion territoriale, au cours des années 1950, les débats ont surgi sur la viabilité des collectivités agricoles et forestières situées dans les foyers de peuplement récent. Ces débats ont opposé des conceptions divergentes du développement économique et territorial, qui se sont traduites par des réponses institutionnelles distinctes à donner à la situation de ces collectivités.

Les régions de l'Est-du-Québec, et en particulier le Bas-Saint-Laurent, ont été au cœur de ces débats. Confrontées à des projets de rationalisation économique de leur territoire au cours des années 1960¹, ces régions ont vu de forts mouvements de résistance populaire défendre une autre conception du développement rural. Ces mouvements ont été particulièrement importants dans les villages situés dans l'arrière-pays² dont l'économie est fortement liée à l'agriculture et la foresterie. Ils ont fait valoir que les problèmes économiques qu'ils connaissaient relevaient davantage de la faiblesse des outils permettant de maîtriser leur développement plutôt que d'un manque de ressources naturelles, de compétences ou encore d'inventivité³.

Ces collectivités ont proposé une conception du développement capitalisant sur le potentiel de leurs milieux, en énonçant une série de propositions visant aussi bien à consolider leurs bases démographiques qu'à permettre la relance durable de l'économie agricole et forestière⁴. Le renforcement des mesures de soutien au revenu des agriculteurs, la mise en place d'une politique agricole facilitant le développement intégré des filières sur le territoire, le soutien à diversification des activités économiques des propriétaires-exploitants de lots forestiers, la création d'institutions régionales destinées à favoriser l'établissement de nouveaux producteurs : il s'agit là de quelques-unes de ces propositions, qui ont été défendues jusqu'à tout récemment par les mouvements sociaux ruraux⁵.

Force est de constater que la plupart de ces propositions n'ont pas trouvé d'écoute. En l'absence de solutions de long terme en agriculture comme en foresterie, les problématiques de marginalité économique et de déclin démographique de

1. À commencer par le plan proposé par le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ), dont certaines mesures ont été mises de l'avant dès la fin des années 1960.

2. Par arrière-pays, ou encore « haut pays », nous entendons désigner les foyers de peuplement généralement situés en retrait des zones littorales, qui ont été ouvertes à la colonisation entre 1860 et 1950 (Voir B. Jean, *Agriculture et développement régional*, Québec, PUQ, 1985, p.30).

3. Dionne, H. et J.-L. Klein, « L'aménagement intégré des ressources : une alternative à la marginalité rurale », *Interventions économiques*, no 8, printemps 1982, pp. 85-89.

4. Jean, Bruno, *Agriculture et développement dans l'Est-du-Québec*, Québec, PUQ, 1985, pp. 363 et sqq. ; Dionne, H. et al., *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*, Rimouski, GRIDEQ, Cahier de recherche no.11, 1983, p.52 et sqq.

5. Dionne, H. et C. Saucier, « Intervention sociale et développement local : la Coalition Urgence rurale au Bas-Saint-Laurent », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.8, no.1, 1995, pp.45-61.

plusieurs collectivités agricole et forestière de l'Est-du-Québec ont continué de s'intensifier. Contraints par la force des choses à composer avec des logiques contre lesquelles ils ne pouvaient lutter qu'avec des moyens inadéquats et insuffisants, ces milieux ont vu s'accélérer la dévitalisation de plusieurs de leurs collectivités par l'exode des populations de l'arrière-pays, l'abandon des fermes et la déprise agricole⁶. Certes, ces conditions n'ont pas empêché certains succès ni anéanti toute aspiration à une prospérité durable ; la mise sur pied des tables de concertation du secteur agroalimentaire dans les régions de l'Est-du-Québec a mis en évidence l'existence d'un dynamisme territorial renouvelé. Mais la dégradation de ces conditions a contraint des initiatives privées et collectives à se développer à un rythme beaucoup trop lent pour leur potentiel et, surtout, à une vitesse qui ne leur a pas permis de compenser par leurs bienfaits les effets déstabilisants de la marginalisation économique de plusieurs localités.

Ainsi, si l'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec présentent encore de bonnes performances économiques et disposent d'importants ancrages territoriaux, elles font cependant face à des défis importants. Le premier d'entre eux a trait à la détérioration, dans certaines localités aux prises avec la dévitalisation, des conditions de réalisation du potentiel agricole et forestier. La dispersion spatiale progressive des établissements, la diminution du panier de services, l'explosion du prix des actifs fonciers dans certaines localités, l'absence de volonté politique en matière de soutien aux petits et moyens producteurs ainsi que l'intensification des contraintes liées à l'éloignement des grands centres constituent autant d'effets déstabilisateurs pour les producteurs. Déjà aux prises avec les risques d'entreprise propres à leurs productions, ces producteurs sont de plus en plus confrontés aux effets délétères des réalités sociodémographiques.

Le second défi est afférent au premier : la faiblesse des mesures d'intervention publique pour redresser la situation des collectivités agricole et forestière de l'Est-du-Québec ont accru les difficultés liées à la reproduction du modèle des fermes détenues par les propriétaires-exploitants. En fait, la dévitalisation économique et la décroissance démographique vécue par certaines localités, couplées à la faiblesse des mesures d'intervention des pouvoirs publics pour soutenir le développement des productions agricole et forestière, ont contribué à éroder le potentiel attractif des régions de l'Est pour la relève. Avec la diminution des services offerts dans certaines municipalités rurales, l'attraction et l'installation de nouvelles familles deviennent de plus en plus difficiles, contribuant du même coup à affaiblir le tissu d'établissements agricole et forestier qui constituaient auparavant la base économique de ces collectivités.

Dans la mesure où l'agriculture et la foresterie privée ont occupé une place réduite dans la démographie et la structure économique de la ruralité, leurs enjeux de développement se trouvent de plus en plus tributaires des déterminants territoriaux qui façonnent plus qu'ils ne dépendent de la vitalité intrinsèque des entreprises dans leur milieu.

6. Jean, Bruno, *Agriculture et développement dans l'Est-du-Québec*, Québec, PUQ, 1985.

Le rapport de recherche

Dans le contexte des discussions concernant la future politique agricole québécoise, mais aussi des débats concernant la portée et l'efficacité des mesures institutionnelles actuelles visant l'occupation du territoire, il convient d'analyser la situation générale de l'agriculture et de la foresterie dans l'Est-du-Québec, ainsi que de tirer de cette analyse des propositions visant à soutenir les producteurs ainsi que les milieux où ils s'insèrent. Parce qu'ils sont traversés par des dynamiques économiques représentatives des régions éloignées des grands centres, les domaines agricole et forestier des régions de l'Est-du-Québec fournissent des données importantes sur l'évolution récente des productions, les transformations des conditions d'exercice de la production, ainsi que sur les obstacles rencontrés à la réalisation de leur potentiel de développement.

Le présent rapport propose de brosser un tableau général de la situation de l'agriculture et de la foresterie privée dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, ainsi que d'esquisser un ensemble de propositions susceptibles de contribuer à la relance des domaines agricole et forestier du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Il le fera d'abord en procédant à l'examen des principales caractéristiques économiques, démographiques et institutionnelles qui ont façonné l'agriculture et la foresterie de ces deux régions de l'Est-du-Québec. Obtenir une vue juste des dynamiques économiques qui ont pu agir comme contraintes et limitations, mais aussi comme potentiel non exploité, dans l'évolution de l'économie agricole et forestière dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie sera nécessaire afin d'agir avec méthode et cohérence.

À la suite de ces constats, le rapport souhaite avancer des mesures institutionnelles destinées à soutenir la région dans son développement. Ces mesures, qui tiennent compte de la diversité des secteurs de production et des filières dans lesquelles ils se déploient, mais aussi de l'historique des propositions issues des milieux, pointeront vers des innovations institutionnelles adaptées à la réalité de ces régions. L'objectif est donc de renouer avec une perspective d'ensemble des conditions à réunir afin que le développement agricole et forestier des régions périphériques aux grands centres puisse être maîtrisé et relancé.

Il est entendu que les avenues proposées ici devront être explorées avec le plus grand soin. Il serait abusif et inexact de voir dans ce rapport un plan de relance. Il n'est ni exhaustif ni suffisamment précis sous bien des aspects pour être traité comme tel. Il servirait amplement ses objectifs s'il était reçu et utilisé comme un matériau de base pour relancer les débats et la réflexion sur la viabilité d'un modèle de développement adapté au potentiel du milieu. Les propositions qu'il contient vont devoir être étoffées et certainement remaniées pour être adaptées aux conditions concrètes d'opérationnalisation et surtout pour être enrichies par les contributions des divers acteurs appelés à se les appropier et à les mettre en œuvre. Les contraintes qui pèsent actuellement sur le développement agricole et forestier ne sont pas nouvelles, loin de là ; mais il faut désormais les aborder avec des perspectives inédites, les moyens connus et déployés n'ayant pas suffi à en venir à bout. Le Québec

d'aujourd'hui possède de puissants outils d'intervention qui complètent ceux, traditionnels, de l'État.

Le présent rapport est divisé en cinq chapitres distincts :

1. Dans la première section, nous présentons un cadre d'analyse où sont introduites deux dynamiques socioterritoriales affectant le développement agricole et forestier dans les régions de l'Est-du-Québec, soit la démographie et la place des produits différenciateurs dans l'offre agroalimentaire ;
2. Nous procédons dans une seconde section à la présentation des principales caractéristiques démographiques et économiques des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ces caractéristiques permettront de bien situer l'arrière-fond des dynamiques sectorielles en agriculture et en foresterie qui traversent ces régions ;
3. Dans une troisième section, nous procédons à un survol des profils de production et de l'utilisation du territoire agricole de l'Est-du-Québec, ainsi que des trois principaux modes d'insertion dans les marchés que l'on y retrouve (commodités, filières territoriales et produits différenciateurs) ;
4. Nous brossons ensuite, dans une quatrième section, un portrait schématique du domaine forestier privé dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, en présentant son historique, ses caractéristiques et son potentiel de développement, principalement lié aux activités acéricoles ;
5. Enfin, nous présentons une synthèse des caractéristiques de l'agriculture et de la foresterie dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, qui s'accompagne d'un cadre de propositions visant à permettre leur redéploiement.

CHAPITRE 1

Une approche intégrée de l'économie et du territoire agricole et forestier

L'évolution des domaines agricole et forestier dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie nécessite d'être abordée dans une perspective couplant les déterminants territoriaux et sectoriels de cette évolution. Une approche ne reposant que sur l'analyse des indicateurs économiques standards régissant les marchés agricoles et forestiers serait incomplète, puisqu'elle masquerait le poids des dynamiques territoriales sous-jacentes⁷. Non seulement ces dynamiques conditionnent-elles les activités économiques, mais elles façonnent les modèles de développement dans lesquels elles se concrétisent. Pour ne prendre qu'un exemple, la ferme familiale est un modèle d'établissement particulier, dont le déploiement sur le territoire a induit des effets structurants dans les localités où elle s'est implantée. À l'inverse, le dynamisme de ces localités est une condition de développement de ce modèle de ferme, qui est sensible à la situation des milieux.

Ainsi, aux côtés des aspects proprement sectoriels du développement, il importe de tenir compte des déterminants associés à l'occupation et à la vitalité du territoire, déterminants qui ont longtemps été considérés comme secondaires, voire marginaux, vis-à-vis des dynamiques économiques. Or, ces déterminants pèsent de plus en plus lourdement aujourd'hui dans l'évolution des secteurs agricole et forestier de plusieurs régions du Québec, où ils se présentent à la fois comme menace et comme opportunité.

Menace, d'abord, parce que la décroissance démographique et les effets de la dévitalisation de certaines collectivités présentent un risque réel de fragilisation, voire de marginalisation du modèle agricole et forestier historiquement privilégié au Québec et dans les régions de l'Est-du-Québec. Ce modèle, qui est celui des petits et moyens établissements détenus par des propriétaires exploitants, a en effet été au cœur des politiques publiques en matière de soutien à l'agriculture et la foresterie privée depuis les années 1950⁸.

Opportunité, ensuite, parce que les transformations des marchés agroalimentaires donnent aux territoires situés en régions éloignées des grands centres une occasion de miser sur le développement de produits spécifiques aux territoires, qui pourraient contribuer à la diversification des filières et la mise en valeur des localités⁹. Pour se traduire en occasion de développement, cette opportunité exige cependant un plan de soutien ambitieux et cohérent, comprenant un renforcement des mécanismes de soutien à l'agriculture ainsi que la conception de formules institutionnelles inédites.

7. Fournis, Y. et al., *L'économie politique des ressources naturelles*, Québec, PUL, 2017 chapitres 1 et 3.

8. Dupont, David, *Brève histoire de l'agriculture au Québec*, Montréal, Fides, 2009.

9. Handfield, M. et M.-J. Fortin, « Le modèle agroalimentaire québécois à l'épreuve de l'économie de la qualité », *Revue Vie économique*, vol. 5, no.2, pp. 2-3.

Nous examinerons brièvement ces deux facettes des déterminants territoriaux, ainsi que les conséquences qu'elles sont susceptibles d'induire sur les modèles de développement de l'agriculture et de la foresterie dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Ainsi nous analyserons :

- d'une part, les effets de la démographie et de la dévitalisation sur l'évolution des secteurs agricole et forestier ;
- d'autre part, les implications économiques d'une demande croissante en produits agroalimentaires différenciateurs, pour les territoires éloignés des grands centres.

1.1 Les effets de la démographie et de la dévitalisation sur l'économie locale et régionale

La démographie constitue une variable clef du développement. Elle conditionne la structure d'occupation du territoire, l'organisation des services de proximité, la répartition et le développement des infrastructures, mais surtout la vitalité économique à long terme d'un territoire et de ses localités¹⁰. La plupart du temps, ce fait devient évident lorsqu'une dynamique de déclin démographique continue est constatée. C'est à ce moment que les effets déstructurants sur l'organisation des collectivités surgissent et s'accumulent, et que des limitations structurelles apparaissent aux acteurs économiques qui y vivent.

Il est ainsi reconnu que le déclin démographique constitue l'un des principaux facteurs intervenant dans le processus de dévitalisation d'une localité, processus qui entraîne la détérioration des conditions générales du développement socioéconomique de cette dernière¹¹. De fait, plusieurs indices démographiques apparaissent dans les diverses mesures d'évaluation des municipalités dévitalisées ou en difficultés au Québec utilisées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT) au cours des années 2000¹². Ces indices n'épuisent cependant pas la réalité du phénomène : les dimensions de l'offre de services de proximité, du degré de scolarisation, de niveau d'emploi et de revenu y sont aussi directement associées. Ces dimensions forment ensemble une dynamique susceptible de prendre la forme d'une spirale régressive, générant des effets de cascades où les pertes dans un secteur accélèrent les pertes dans un autre, provoquant ainsi un mal développement qui se traduit par l'appauvrissement culturel et économique des milieux.

Si, à l'échelle régionale, les effets de la décroissance de la population et de la dévitalisation de certaines localités peuvent être atténus par le développement de pôles de croissance

10. Dugas, Clermont, « Le dépeuplement régional », dans : Courville, Serge (sous la dir.), *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, PUL, 1996, pp.111-119.

11. Simard, Majella, *La fragilité de l'espace rural québécois*, Thèse de doctorat, UQAR, 2003.

12. MAMROT, *Liste des indicateurs de vitalité et d'occupation du territoire*, [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/liste-indicateurs-OVT.pdf].

démographique et économique, ils exercent par ailleurs un poids déterminant sur nombre de municipalités déjà fragilisées ou en voie de l'être¹³. Ces milieux, dans lesquels se retrouve une forte proportion de producteurs agricoles et forestiers, sont particulièrement vulnérables aux effets de seuil que la décroissance démographique et la dévitalisation peuvent provoquer. Généralement utilisée par les théories de croissance des entreprises, la notion d'effet de seuil est pertinente pour comprendre l'irruption de discontinuités dans le développement de systèmes productifs locaux¹⁴. Dans le cas des collectivités dévitalisées, nous parlerons d'effets de seuil négatifs, où la perte de certaines masses critiques (de producteurs, de consommateurs, de services, etc.) accélère et intensifie le déclin des activités sociales et économiques.

L'un des effets de seuil les plus importants est manifestement induit par la réduction de l'offre de services de proximité. Qu'il s'agisse de la disparition de certains services publics affectant la qualité de vie dans la communauté (fermeture d'écoles, délocalisation de services gouvernementaux, etc.), de la diminution de la diversité des services courants offerts aux entreprises et aux ménages (fermeture d'un point de service de la Caisse, de l'épicerie, de la quincaillerie, de la station-service, du bureau de poste, etc.) ou encore du rétrécissement de réseaux sociaux offrant des services non marchands, l'appauvrissement du panier de services de proximité est susceptible d'intensifier le processus de dévitalisation, au point où ce sont les bases mêmes de la vie socioéconomique et du dynamisme entrepreneurial d'une collectivité qui sont compromises¹⁵.

Les pénuries de services qui résultent d'un tel processus de dévitalisation dressent des obstacles supplémentaires au développement économique local et régional. Les lacunes d'infrastructures, le rétrécissement de l'éventail des compétences et le tassemement de la pyramide des âges de la population active, pour n'évoquer que ces dynamiques, constituent des facteurs de contrainte qui limitent le dynamisme des milieux en réduisant plus ou moins brutalement leurs bases entrepreneuriales¹⁶. Les carences se manifestent alors aussi bien dans l'affaiblissement de la capacité d'initiative par la réduction du nombre d'acteurs mobilisables que dans l'accumulation et l'alourdissement des conditions à réunir pour assurer le succès d'éventuelles initiatives.

Les effets structurels sur les domaines agricole et forestier

Il est manifeste que les domaines agricole et forestier sont les premiers affectés dans les régions où se déploient ces dynamiques, soit principalement celles qui sont éloignées

13. Simard, Majella, *La fragilité de l'espace rural québécois*, Thèse de doctorat, UQAR, 2003, p.56.

14. Grossetti, Michel, « Concentration d'entreprises et innovation : esquisse d'une typologie des systèmes productifs locaux », *Géographie, économie et société*, vol. 6, 2004/2, p.175.

15. Simard, Majella, « Des territoires en dépeuplement continu : un phénomène irréversible ? », *Population & Avenir*, 2014/1, no. 716, p.16.

16. *Ibid.*

des grands centres¹⁷. Dans la mesure où ces régions se sont développées en prenant appui et en valorisant le développement de petites et moyennes unités de production agricole et forestière, les conditions matérielles de développement de ces dernières sont éminemment solidaires de la vitalité des foyers de peuplement, mais aussi du développement économique des collectivités où elles sont implantées. Il en va ainsi des conditions de reproduction d'un modèle, où les dynamiques sectorielles et territoriales évoluent de manière interdépendante : l'essor des unités de production détenues par des propriétaires-exploitants s'appuie sur le développement socioéconomique de leurs localités d'appartenance, et vice-versa.

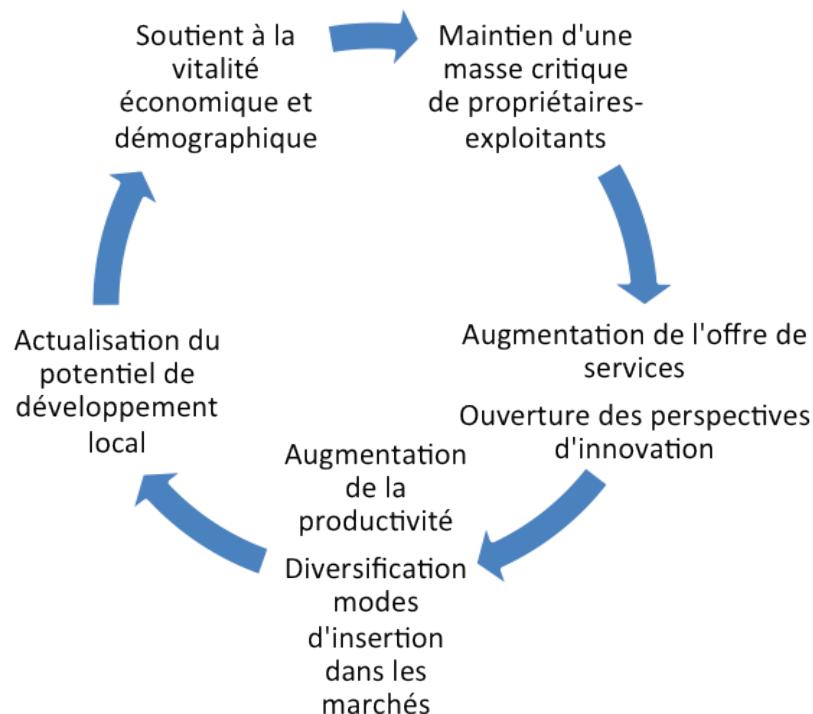
La mise en place des institutions de soutien et de développement de l'agriculture au cours des années 1950 à 1970 a été la pierre angulaire de ce modèle¹⁸. Ce sont des institutions par lesquelles fut diminuée l'exposition des producteurs aux facteurs de risque, que furent modernisés les établissements de petite et moyenne taille et qui ont incubé le développement de filières agroalimentaires et forestières régionales. Des plans conjoints à la gestion de l'offre, en passant par les mécanismes mutualisés de gestion des risques tels que le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), ces mesures de soutien et de régulation des marchés dans les secteurs agricole et forestier ont favorisé le maintien d'une masse critique de propriétaires exploitants dans les collectivités rurales au Québec. En contribuant à maintenir les conditions d'une offre de services de proximité et du déploiement des capacités d'innovation du milieu, cette masse critique de producteurs permettait du même coup d'améliorer les performances du secteur.

Le maintien de cette structure institutionnelle a élargi les perspectives de développement des fermes et permis l'actualisation du potentiel économique des collectivités rurales en général, et agricoles et forestières en particulier. Misant sur l'interdépendance économique de la ferme et du village, pour ainsi dire, ce modèle a donc été pensé comme un cadre cohérent axé sur un intérêt partagé de voir les succès d'entreprise et la vitalité socioéconomique aller de pair. Les institutions de soutien et de régulation de l'agriculture au Québec ont donc été une condition nécessaire à la création d'un véritable « cercle vertueux » en agriculture.

17. Simard, Majella, *La fragilité de l'espace rural québécois*, Thèse de doctorat, UQAR, 2003, p.326 et sqq.

18. L'Italien, F., Nantel, L. et C. Bishinga, *L'endettement des fermes au Québec : un portrait contrasté*, Rapport de recherche, IRÉC, 2014, p.5.

Figure 1. Les conditions territoriales du modèle de développement agricole et forestier



Source : Auteurs, d'après Simard (2003).

Or, si l'arrangement institutionnel soutenant les secteurs agricole et forestier a été la condition nécessaire à ce que les établissements de petite et moyenne taille prennent leur essor dans certaines régions, il n'a pas été une condition suffisante.

En effet, plusieurs éléments d'analyse indiquent que les effets du déclin démographique et de la dévitalisation dans certaines collectivités rurales ont érodé les bases mêmes de ce modèle. C'est le cas des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie qui, comme nous le verrons plus loin, doivent composer avec ces dynamiques. Amorcé dès la fin de la colonisation de l'arrière-pays, au cours des années 1950, ce déclin s'est accéléré au cours des dernières décennies du 20^e siècle, en particulier dans les localités de l'arrière-pays, éloignées du littoral où se concentrent les grands centres de services¹⁹. Là, la décroissance démographique et la dévitalisation ont renforcé une tendance à la diminution du nombre de propriétaires exploitants, et, du coup, altéré le fonctionnement du « cercle vertueux » enclenché par le modèle.

Pour un temps, les effets déstructurants de cette décroissance ont pu être compensés notamment par la consolidation des établissements. Mais l'ampleur du déclin l'accompagnant (réduction de la base entrepreneuriale, faible diversification économique, déficit

19. Simard, Majella, *La fragilité de l'espace rural québécois*, Thèse de doctorat, UQAR, 2003, pp. 438 et sqq.

d'infrastructures diverses) est telle dans certaines collectivités que les conditions nécessaires à la reproduction d'une économie axée sur la petite et moyenne production agricole et forestière ont été dissoutes. Dans certaines sous-régions de l'Est-du-Québec, en particulier celles situées dans l'arrière-pays, cela s'est traduit par une érosion de la masse critique de producteurs nécessaires au maintien du potentiel de développement des établissements, mais aussi des collectivités, enclenchant ainsi une spirale de déclin affectant la capacité de survie des uns et des autres.

1.2 L'« avantage différenciatif » et le développement des filières

Le second déterminant socioterritorial du développement de l'agriculture et de la foresterie est lié au type de réponse que sont susceptibles d'apporter ces deux secteurs à l'évolution récente des marchés. Alors que, au cœur du 20^e siècle, les systèmes agroalimentaires nord-américains se sont surtout concentrés autour de l'offre de produits standardisés et génériques, les premières décennies du 21^e siècle ont vu apparaître une demande croissante pour des produits différenciateurs à valeur ajoutée²⁰. Cela recouvre aussi bien les produits de spécialité (biologiques, sans gluten, etc.), que les produits portant la « trace » des territoires dont ils sont issus²¹.

Une offre de produits adaptés à cette demande s'est peu à peu développée et des perspectives de développement pour ce type de marchés s'ouvrent aux producteurs. Loin de se substituer à la production d'aliments génériques, qui restera le noyau dur de l'agriculture au Québec, ces nouvelles filières s'ajoutent aux principales productions et élargissent en quelque sorte le spectre de l'offre de produits québécois.

Production générique et production spécifique : une complémentarité stratégique

Le Québec a fait dans son histoire récente des choix de développement concernant son agriculture. Ces choix ont visé à répondre à des objectifs de sécurité alimentaire, de développement des fermes et d'habitation du territoire rural, dans le contexte d'une consolidation nord-américaine de l'industrie agroalimentaire, en amont et en aval des fermes. S'inspirant des travaux de la commission Héon²², ces choix ont visé à préserver la famille agricole

20. « La meilleure façon d'accéder à nos tablettes, affirmait en 2007 le Conseil canadien de la distribution alimentaire, réside sans contredit dans une approche innovatrice. En d'autres termes, plus un produit présentera une certaine nouveauté et de la valeur ajoutée dans une catégorie donnée, plus ses chances de se tailler une place en magasin seront élevées. » CCDA, 2007, cité par : Dupont, David « Valeur ajoutée. Graal du repositionnement stratégique de l'industrie agroalimentaire québécoise », *Interventions économiques/Papers in political economy*, no. 44, 2012.

21. Prenons ici pour exemples les produits du terroir portant un label régional (comme Gaspésie Gourmande ou Saveurs du Bas-Saint-Laurent).

22. « L'État doit continuer à soutenir, encourager, sauvegarder *par tous les moyens*, l'exploitation familiale de nos fermes par leurs propriétaires », Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs (Commission Héon), Québec, 1955, p. 37.

comme pilier de l'agriculture québécoise²³ tout en accentuant la compétitivité du secteur notamment par l'imposition de standards de production plus élevés²⁴. Présent dans toutes les filières, ainsi que dans l'ensemble des régions du Québec, ce système productif composé de petites et moyennes exploitations a fait ses preuves et montré, grâce aux institutions de soutien et de régulation de l'agriculture, qu'il était en mesure de rivaliser avec d'autres acteurs économiques détenant des capacités industrielles et financières considérables.

Le contexte dans lequel ce système agroalimentaire s'est développé a cependant évolué depuis. S'il demeure toujours aussi compétitif dans plusieurs filières, il faut reconnaître que l'extension et l'intensification du phénomène de libéralisation des marchés au cours des dernières décennies ont soumis ce système à d'intenses pressions²⁵. L'érosion des mécanismes de régulation des systèmes agricoles nationaux, couplée à l'interconnexion des marchés de commodités et la consolidation de l'industrie agroalimentaire mondiale ont contribué à maintenir une forte pression à la baisse sur les coûts de production et les prix des denrées. Ces transformations sont venues amplifier les difficultés aussi bien des producteurs cherchant à vendre leurs produits sur les marchés de masse que des transformateurs cherchant à s'inscrire dans les circuits de distribution. Elles ont rendu plus que jamais nécessaire l'élaboration d'une politique agricole pour le Québec, où les conditions élémentaires au renforcement de la sécurité du revenu des producteurs, mais aussi au développement des filières de production conventionnelle sur l'ensemble du territoire québécois pourraient être réunies.

Pour les segments de l'industrie agroalimentaire québécoise situés dans les régions éloignées des grands marchés, ces transformations visant les économies d'échelle et la diminution des coûts ont élevé d'un cran le défi de la rentabilité. La concentration oligopolistique des grandes chaînes de distribution et les rationalisations concomitantes qui ont réduit le nombre et modifié la logistique des entrepôts²⁶ ont exacerbé les difficultés encourues par les producteurs agricoles et les intermédiaires régionaux qui cherchaient à écouler leurs produits de base sur les marchés de masse.

Face à ces pressions supplémentaires, de nouveaux modes d'insertion dans les marchés se sont développés sur la base du mode conventionnel. Prenant appui sur le système productif déjà présent, ces modes mettent de l'avant des produits agroalimentaires spécifiques, qui se distinguent des denrées génériques. Ils font écho à une transformation de la demande agroalimentaire, qui s'est fortement diversifiée au cours des dernières décennies. Cette diversification implique non seulement un recadrage de l'analyse économique standard, mais aussi des stratégies de développement de l'agroalimentaire au Québec.

23. Voir aussi sur la genèse de la mise en place de la mise en marché collective au Québec dans le secteur laitier, sur les objectifs suivis par celle-ci : Royer, A., « The Emergence of Agricultural Marketing Boards Revisited: A Case Study in Canada », *Canadian Journal of Agricultural Economics*, vol. 56, pp. 509-522.

24. « Il faut le dire : les quelques îlots de polycultures ataviques, productions improvisées et « au petit bonheur » que l'on retrouve encore, le cheptel et les rendements médiocres ont peu de raison d'être vis-à-vis les données scientifiques et techniques reconnues et disponibles. » (*Ibid*, p. 39).

25. Nantel, L. et F. L'Italien, « Le découplage des mesures de soutien : un cheval de Troie », Note d'intervention, IRÉC, 2015, p.2

26. Dupont, D. et F. L'Italien, « Le contrôle de Métro : l'angle mort de la politique de souveraineté alimentaire », Note de recherche, IRÉC, 2013, p.7 et sqq.

En effet, cette diversification de la demande alimentaire a mené des entreprises à répondre par une offre de produits spécifiques, où les capacités d'innovation et les atouts spécifiques au territoire permettent de relativiser le poids des stratégies de contrôle des coûts. Cela complète évidemment le cadre de la production conventionnelle, pour laquelle les coûts de production pèsent beaucoup dans la détermination de ce qui est finalement consommé²⁷. Par contre, pour autant où ce sont des ressources et des actifs différenciateurs (comme les aliments biologiques, sans gluten, enrichis d'oméga-3, mais aussi carboneutres) ou ayant rapport aux lieux de la production (labels régionaux, circuits courts et aliments de proximité), les produits issus de ce processus particulier bénéficient alors d'un « avantage différenciatif »²⁸. Cette approche de l'économie de la production agricole, mais aussi forestière, fait donc valoir l'intérêt économique à capitaliser sur les caractéristiques et potentiels spécifiques à des procédés de production innovateurs. Cela afin de développer le tissu agroalimentaire selon des stratégies qui viendraient compléter celles qui sont axées sur la diminution des coûts de production.

Au Québec et ailleurs, cette économie de la production spécifique est déjà en marche et elle en a d'ores et déjà adopté deux principaux modes d'insertion dans les marchés²⁹ :

- **Un mode basé sur l'élaboration de produits différenciateurs, à plus grande valeur ajoutée que les produits de commodité, mais visant néanmoins des marchés de masse.** Si les entreprises derrière ces produits maintiennent une stratégie de contrôle des coûts, elles misent sur l'innovation dans la production, une approche adaptée à la demande (volume et caractéristiques de produits) de segments spécifiques des marchés de masse, ainsi que sur les mécanismes de concertation.

Le potentiel de captation de valeur ajoutée de cette économie est important. Il mérite d'être examiné afin de soutenir une stratégie de redéploiement des domaines agricole et forestier dans l'Est-du-Québec. Déjà, dans cette grande région, des entreprises misant sur ce potentiel connaissent des succès d'affaires qui pourraient enrichir l'analyse et la réflexion. Au Bas-Saint-Laurent, la production de porc biologique³⁰ et les premiers pas franchis vers un sirop d'érable carboneutre³¹ et, en Gaspésie, la production de céréales de spécialités³² ainsi que de tomates biologiques en serres³³ constituent deux exemples de ce mode d'insertion.

27. Colletis, G. et B. Pecqueur, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Économie et institutions*, no. 6-7, 2005, p.55.

28. Pecqueur, Bernard, « Esquisse d'une géographie économique territoriale », *Géographie, économie et société*, 2014/3, tome 43, p.209.

29. Dupont, David, « Valeur ajoutée. Graal du repositionnement stratégique de l'industrie agroalimentaire au Québec », *Interventions économiques/Papers in Political Economy*, No. 44, 2012.

30. Voir le porc duBreton, à Rivière-du-Loup.

31. Club d'encadrement technique de l'acériculture de l'Est, *Mémoire présenté dans le cadre de la commission de consultation itinérante sur les enjeux du Québec en matière de développement énergétique*, septembre 2013.

32. Voir la Minoterie des Anciens, à Sainte-Anne-des-Monts.

33. Voir les Serres Jardins-Nature, à New Richmond.

- **Un autre mode fondé sur des filières « territoriales », dont les produits de niche et les marchés publics sont les principaux exemples.** Ces filières sont plus étroitement circonscrites aux territoires dans lesquelles elles se situent, tout en visant parfois les marchés de masse. Elles présentent des caractéristiques artisanales où le risque d'affaires est couplé à la possibilité de plus fortes marges bénéficiaires.

Ce modèle, qui a connu des développements impressionnantes en plusieurs endroits, est très dynamique au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Ces deux régions ont d'ailleurs été parmi les premières à développer un mode de coordination spécifique pour le développement de produits agroalimentaires de toutes sortes, qui ont plus spécifiquement servi les produits de niche. Au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, en effet, l'action des tables de concertation régionales³⁴ est complétée par celle des organismes de promotion des produits³⁵.

Loin d'être séparés hermétiquement, ces deux modes d'insertion peuvent se superposer et s'intriquer en des configurations spécifiques. Ils ouvrent de nouvelles perspectives de développement conjoint des systèmes agroalimentaires et des territoires, puisque l'identification du potentiel de développement de ces derniers est susceptible de mener à des opportunités de redéploiement de nouveaux modes d'insertion dans les marchés pour les seconds.

Ceci dit, il importe de redire le fait que ces stratégies de développement de produits et de commercialisation s'appuient, plus qu'elles ne remplacent, les productions conventionnelles. Elles constituent l'épine dorsale du développement de bien des territoires ruraux, mais aussi de l'économie agricole et forestière. Sans la présence de ces productions, ainsi que des mécanismes de soutien et de régulation des marchés qui en assurent la stabilité et la rentabilité, les conditions de développement des produits différenciateurs seraient vraisemblablement plus difficiles à réunir. C'est pour cette raison qu'une politique agricole intégrant ces deux stratégies de développement de l'agroalimentaire mènerait à la réalisation de l'extraordinaire potentiel de développement présent dans les régions du Québec.

34. Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent et Conseil de développement bioalimentaire de la Gaspésie.

35. Saveurs du Bas-Saint-Laurent et Gaspésie Gourmande. Mentionnons que le Conseil de développement bioalimentaire de la Gaspésie et Gaspésie Gourmande ont fusionné en 2015.

CHAPITRE 2

Survol des dynamiques démographiques des régions de l'Est-du-Québec

2.1 L'évolution démographique du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

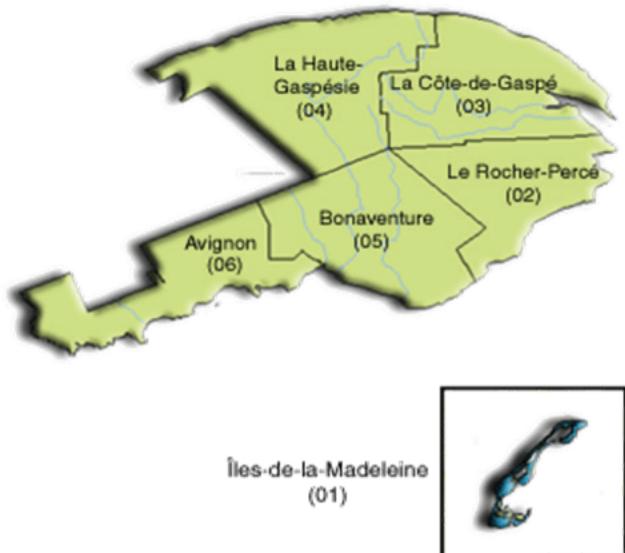
L'évolution démographique le montre depuis au moins deux décennies : les deux régions de l'Est-du-Québec affichent un déclin marqué de leurs populations. Entre 1997 et 2015, la population du Bas-Saint-Laurent a diminué de 4 %, alors que la population de la Gaspésie a connu une chute encore plus sévère, soit de 13 %. Au cours de la même période, la population totale du Québec augmentait de 14%, érodant du coup le poids démographique relatif de ces deux régions, qui est passé d'un peu plus de 4 % à 3,5% de la population totale³⁶. Sachant l'importance que revêt le poids démographique relatif des régions dans la représentation politique de leurs intérêts à l'Assemblée nationale (notamment par le découpage des circonscriptions et, donc, par le nombre d'élus les représentant), ainsi que dans le financement des infrastructures et l'organisation des services sur le territoire³⁷, les implications de cette variable démographique pour le développement régional, agricole et forestier sont majeures.

Lorsque l'on analyse plus finement les orientations intrarégionales de cette évolution démographique, il apparaît clair que tout ne décline pas partout et de la même manière. En fait, comme le montrent les tableaux 1 et 2, nous constatons que seules les MRC de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup, toutes deux situées dans le Bas-Saint-Laurent, ont connu une augmentation démographique au cours de la période allant de 1997 à 2015. Il s'agit des deux pôles urbains les plus importants de l'Est-du-Québec, pôles dont la consolidation a pu être favorisée notamment par l'immigration intrarégionale. Sans l'existence de ces deux pôles, le Bas-Saint-Laurent afficherait vraisemblablement un déclin démographique proche de celui de la Gaspésie pour la même période.

36. Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques ; Statistique Canada, Division de la démographie, 2016.

37. Simard, Majella, *La fragilité de l'espace rural québécois*, Thèse de doctorat, UQAR, 2003, pp.367 et sqq.

Figure 2. MRC et population de la Gaspésie–Îles de la Madeleine, par MRC, 1997 et 2015

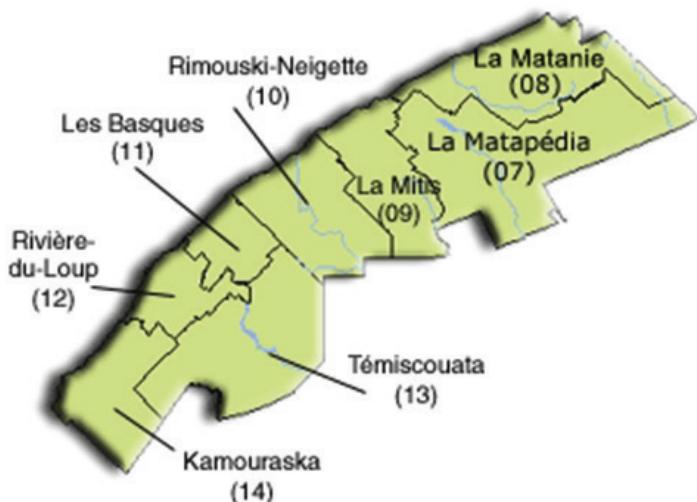


MRC	Population au 1 ^{er} juillet		Variation 1997-2015p
	1997	2015p	
Les Îles-de-la-Madeleine	13 782	12 344	-10,4%
Le Rocher-Percé	21 472	17 224	-19,8%
La Côte-de-Gaspé	20 857	17 676	-15,3%
La Haute-Gaspésie	13 736	11 665	-15,1%
Bonaventure	19 659	17 727	-9,8%
Avignon	16 040	15 150	-5,5%
Total Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	98 589	91 786	-6,9%

P : Prévision

Sources : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques et Statistique Canada, Division de la démographie, 2016.

Figure 3. MRC et population du Bas-Saint-Laurent, par MRC, 1997 et 2015



MRC	Population au 1 ^{er} juillet		Variation 1997-2015p
	1997	2015p	
La Matapédia	21 048	18 013	-14,4%
La Matanie	23 842	21 423	-10,1%
La Mitis	20 357	18 452	-9,4%
Rimouski-Neigette	53 480	57 191	6,9%
Les Basques	10 319	8 799	-14,7%
Rivière-du-Loup	32 556	34 523	6,0%
Témiscouata	23 356	20 184	-13,6%
Kamouraska	23 337	20 992	-10,0%
Total Bas-Saint-Laurent	208 295	199 577	- 4,2%

P : Prévision

Sources : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques et Statistique Canada, Division de la démographie, 2016.

Deux premiers constats peuvent être tirés de cette évolution. D'une part, la tendance à la consolidation démographique des deux pôles urbains du Bas-Saint-Laurent, déjà entamée avant 1997, s'est intensifiée et témoigne d'une structure démographique fortement polarisée : d'un côté, les deux centres urbains et une couronne de villages rapprochés concentrent une part sans cesse grandissante de la population ; de l'autre, les foyers de peuplement principalement situés dans l'arrière-pays sont entrés dans une phase critique de décroissance démographique.

Ainsi, en 2015, les MRC de Rivière-du-Loup et de Rimouski-Neigette concentraient près de la moitié (46 %) de la population totale du Bas-Saint-Laurent. En plus d'être dotées d'une population plus nombreuse que les autres MRC, où se situent les deux principaux pôles urbains de la région, ces MRC sont aussi les seules où a été observée une augmentation de la population depuis 1997. Il est vraisemblable que cette polarisation de la population régionale et la dynamique démographique contrastée entre les MRC, en particulier dans le Bas-Saint-Laurent, accroîtra les disparités relatives à l'offre de services au sein même des producteurs agricole et forestier, en plus de miner la cohésion territoriale des activités agricoles et forestières.

D'autre part, il est probable que l'éloignement des grands centres continue d'alimenter le processus de décroissance démographique, sans que les capacités endogènes aux territoires éloignés ne puissent opposer de résistance qui soit à la hauteur de ce processus. Ainsi, les localités des MRC de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé, en Gaspésie, ainsi que les collectivités des MRC de la Matapédia et du Témiscouata, au Bas-Saint-Laurent, sont les plus frappées par le déclin. Cela signifie que le facteur d'éloignement a pleinement joué, sans que n'interviennent des projets territoriaux suffisamment structurants et adaptés à ces localités pour venir renverser, voire mitiger le déclin démographique.

La dispersion spatiale, la faible densité des foyers de peuplement et l'éloignement des services que cette dynamique entraîne dans ces sous-régions éloignées soulèvent des questions fondamentales sur les discours et politiques misant essentiellement sur les initiatives et les conditions locales à réunir pour assurer la relance de ces collectivités. Cela est plus particulièrement le cas pour la pointe de la péninsule gaspésienne, où, à l'exception de l'aire urbanisée de Gaspé, la dispersion des foyers de peuplement et la quasi-absence de masses critiques dressent des obstacles de taille, voire difficilement surmontables, pour des projets tablant sur les marchés locaux.

Structure d'âges des populations régionales

Le portrait ne s'améliore guère lorsque l'on examine la répartition par classes d'âge de ces populations régionales. Comme l'indiquent les tableaux 3 et 4, on constate que la population des deux régions est vieillissante même si cela est moins accentué dans les

grands centres de services. Ainsi, sans surprise, les deux pôles urbains des MRC de Rivière-du-Loup et de Rimouski-Neigette tirent vers le bas l'âge moyen de la région du Bas-Saint-Laurent (45,5 ans), lequel est de quatre ans supérieur à celui du Québec. En Gaspésie, l'âge moyen (47,2 ans) est de cinq années et demie supérieur à celui du Québec.

En Gaspésie, où près du quart de la population est âgée de 65 ans et plus, ce pourcentage est nettement au-dessus de la moyenne nationale. Le portrait est plus contrasté au Bas-Saint-Laurent, bien que dans cette région, toutes les MRC affichent un pourcentage plus élevé de personnes âgées de 65 ans et plus que dans la population globale du Québec. Dans la MRC Les Basques, par exemple, ce pourcentage atteint 30 % tandis qu'il tourne autour de 21% au sein des deux pôles urbains, et de près de 18 % dans l'ensemble du Québec.

Tableau 1. Population par grand groupe d'âge, âge médian et âge moyen, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2015

	Total	Groupe d'âge			Âge médian	Âge moyen
		0-19	20-64	65 et plus		
		%				
La Matapédia	100,0	18,9	59,1	22,0	50,1	45,7
La Matanie	100,0	16,2	58,8	25,0	51,7	47,3
La Mitis	100,0	19,3	58,4	22,3	49,2	45,3
Rimouski-Neigette	100,0	18,4	60,6	21,0	46,5	44,4
Les Basques	100,0	15,9	54,4	29,7	54,7	49,9
Rivière-du-Loup	100,0	19,4	59,4	21,1	45,9	44,1
Témiscouata	100,0	18,2	57,9	23,9	51,1	46,7
Kamouraska	100,0	19,0	57,0	24,0	49,4	46,0
Bas-Saint-Laurent	%	100,0	18,4	59,0	22,7	NSP
	n	199 577	36 697	117 667	45 213	49,0
Ensemble du Québec	%	100,0	20,7	61,7	17,6	NSP
	n	8 263 600	1 713 859	5 097 226	1 452 515	41,9
						41,7

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques (série de février 2016), adaptées par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2. Population par grand groupe d'âge, âge médian et âge moyen, MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ensemble du Québec, 2015

	Total	Groupe d'âge			Âge médian	Âge moyen
		0-19	20-64	65 et plus		
%						
Les Îles-de-la-Madeleine	100,0	15,0	62,0	23,1	51,1	47,5
Le Rocher-Percé	100,0	15,3	58,8	25,9	52,9	48,7
La Côte-de-Gaspé	100,0	17,1	61,1	21,8	50,3	46,2
La Haute-Gaspésie	100,0	15,3	58,8	26,0	53,3	48,6
Bonaventure	100,0	16,3	57,6	26,1	51,9	48,0
Avignon	100,0	20,1	58,5	21,4	48,0	44,6
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	%	100,0	16,6	59,4	24,0	NSP
	n	91 786	15 221	54 504	22 061	51,3
Ensemble du Québec	%	100,0	20,7	61,7	17,6	NSP
	n	8 263 600	1 713 859	5 097 226	1 452 515	41,9
						41,7

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques (série de février 2016), adaptées par l’Institut de la statistique du Québec.

Si la question du vieillissement de la population dans son ensemble n'est pas nouvelle et se pose à l'ensemble de la société québécoise, elle prend cependant une importance considérable dans les milieux ruraux éloignés des grands centres et disposant d'une base économique faiblement diversifiée. Dans ces milieux, où l'on retrouve une forte proportion de petits et moyens producteurs agricole et forestier, le vieillissement de la population, lorsque couplé au déclin démographique, soulève carrément un enjeu de pérennité et de survie du modèle agricole et forestier pour certaines localités en plus d'engendrer une rareté de main-d'œuvre qualifiée.

2.2 Les dynamiques de dévitalisation et la déstructuration des milieux agricole et forestier

En 2008, le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) publiait le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées. Le document dressait une liste de municipalités considérées comme dévitalisées, suivant un indicateur synthèse cumulant d'autres indicateurs tirés des données du recensement de 2006³⁸. Au total, 152 municipalités avaient été identifiées comme étant dévitalisées, parmi lesquelles se retrouvaient plusieurs localités des deux régions à l'étude. En tout, 42 municipalités du

38. Ces indicateurs étaient à l'époque : le taux d'évolution de la population de 2001 à 2006 ; le taux de chômage ; le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus ; le pourcentage du revenu provenant de paiements de transfert gouvernemental ; la proportion de la population des ménages à faible revenu ; le revenu moyen des ménages et, enfin, le pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire (MAMR, 2008 : 2).

Bas-Saint-Laurent (sur 114 municipalités) et 28 de la Gaspésie (sur 44) étaient considérées comme dévitalisées, des municipalités dont l'accroissement de la population, le niveau de revenus, et bien d'autres indicateurs ne laissaient pas présager une croissance sociale et économique très soutenue. Près de la moitié (46%) des municipalités considérées comme dévitalisées au Québec provenait de ces deux régions, dont neuf des dix municipalités les plus dévitalisées du Québec.

Les deux tableaux suivants présentent le nombre de ces municipalités par MRC. En se référant au document et aux municipalités identifiées, il est possible d'observer la structure démographique et économique polarisée de ces deux régions : en dehors des principaux pôles urbains régionaux, de nombreuses municipalités sont en voie de dévitalisation. Soulignons que les données les plus récentes concernant ce phénomène, celles de 2012³⁹, n'ont pas été publiées par le MAMROT.

Tableau 3. Municipalités dévitalisées par MRC, Bas-Saint-Laurent, 2006

MRC	Nombre de municipalités dévitalisées
La Matapédia	12
La Matanie	6
La Mitis	5
Rimouski-Neigette	4
Les Basques	5
Rivière-du-Loup	1
Témiscouata	8
Kamouraska	1
Total Bas-St-Laurent	42

Source : MAMR, Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, 2008. Compilation des auteurs.

39. Appréhendant une base de comparaison bancale suivant la décision d'éliminer l'obligation de participer au questionnaire long au Recensement de 2011, l'Institut de la statistique du Québec a été sollicité afin de créer un nouvel indice de vitalité qui comprend désormais une liste de 26 indicateurs. Voir : [<http://www.bdsq.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/index.html>].

Tableau 4. Municipalités dévitalisées par MRC, Gaspésie, 2006

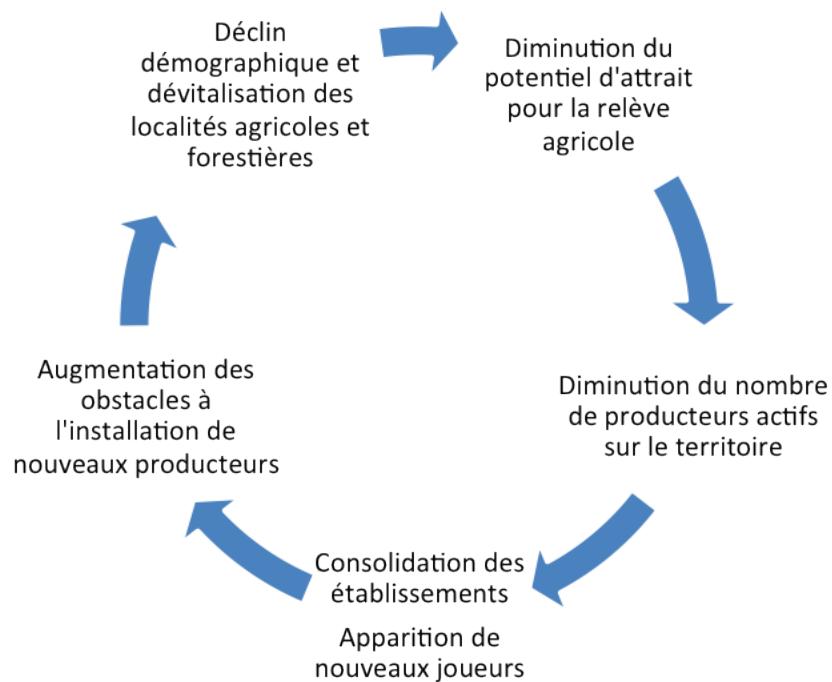
MRC	Nombre de municipalités dévitalisées
Les Îles-de-la-Madeleine	0
Le Rocher-Percé	4
La Côte-de-Gaspé	4
La Haute-Gaspésie	6
Bonaventure	8
Avignon	6
Total Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28

Source : MAMR, Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, 2008. Compilations des auteurs.

La dévitalisation rurale entraîne plusieurs conséquences et fait porter de lourdes contraintes au développement agricole et forestier. Parmi ces contraintes, la plus importante est probablement celle qui a trait à la déstructuration des milieux de vie dans lesquels se sont développés les modèles agricoles et forestiers du Québec. Car la dévitalisation, parmi d'autres effets, est susceptible de découpler les activités agricoles et forestières de leur ancrage dans les collectivités. Les mouvements de concentration de la propriété, le changement des secteurs ou activités de production et la délocalisation des centres de décision ont d'autant plus d'impacts sur les domaines agricoles et forestiers que les milieux dans lesquels ils s'enracinent cessent d'être porteurs de capacités entrepreneuriales.

Couplée à la décroissance démographique, cette situation est susceptible de favoriser le déploiement d'un puissant cercle vicieux, que l'on pourrait représenter de la manière suivante :

Figure 4. Le « cercle vicieux » du déclin démographique et de la dévitalisation des collectivités agricoles et forestières



Source : Auteurs.

La dévitalisation de plusieurs milieux ruraux apparaît ainsi comme une dynamique encastrée dans celle, plus globale, du déclin relatif des deux régions de l'Est-du-Québec. Si les effets du déclin démographique affectent l'ensemble de la structure du peuplement, ils pèsent beaucoup plus lourdement sur les milieux ruraux où les masses critiques sont souvent très faibles et presque partout fragilisées. Toute recherche de solutions de relance sectorielle devra nécessairement en tenir compte, car ce processus affecte directement les conditions de réalisation de solutions qui reposent toutes, à des degrés divers, sur la présence d'une population active disponible ou mobilisable, sur le panier de services offerts, ainsi que sur la disponibilité d'infrastructures qui favorisent un environnement entrepreneurial individuel et collectif favorable.

CHAPITRE 3

Le domaine agricole en perspective

3.1 Portrait d'ensemble de l'Est-du-Québec

Au cours des deux dernières décennies, les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont connu, comme ailleurs au Québec, une diminution du nombre de fermes. Cette tendance, que l'on constate un peu partout dans les pays occidentaux, est cependant beaucoup moins prononcée au Québec que dans des ensembles politiques comparables, comme les provinces canadiennes, qui ont connu une diminution plus importante du nombre d'établissements⁴⁰. La présence d'institutions de soutien et de régulation de l'agriculture a pu jouer un rôle stabilisateur freinant l'érosion du nombre de fermes, notamment lors de période de chute mondiale des prix pour l'une ou l'autre des productions couvertes par ces institutions.

Bien qu'elles aient atteint plusieurs de leurs objectifs, ces institutions de soutien semblent insuffisantes pour renverser le déclin du domaine agricole, si l'on se fie aux chiffres. Elles pourraient cependant l'être, en particulier en ce qui concerne les mesures à déployer pour mieux soutenir les producteurs situés dans des régions rurales désavantagées par les conditions d'éloignement des marchés, comme le Bas-Saint-Laurent, mais surtout la Gaspésie. Car certaines tendances statistiques montrent que des filières de production de ces régions, comme la filière bovine, font les frais de tendances socioéconomiques et sociodémographiques lourdes, qui les fragilisent et compromettent la pérennité des fermes et les projets d'établissement. Ce contexte appelle à un dépassement des politiques actuelles ; le laisser-aller s'avérant difficilement être une option crédible pour renverser ces tendances macro-économiques de fonds.

40. L'Italien, F., Nantel, L. et C. Bishinga, *L'endettement des fermes au Québec : un portrait contrasté*, Rapport de recherche, IRÉC, 2014, p.7.

Tableau 5. Évolution du nombre d'exploitations agricoles au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour certaines années de 1997 à 2015

Année	Québec	Bas-Saint-Laurent	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
	N	N	N
1997	31 597	2 246	304
2000	29 969	2 268	297
2002	28 930	2 230	294
2005	29 132	2 193	272
2011	28 692	2 113	267
2013	28 538	2 080	262
2015	28 150	2 033	251
Variation (en %) 1997-2015	-10,9	-9,5	-17,4

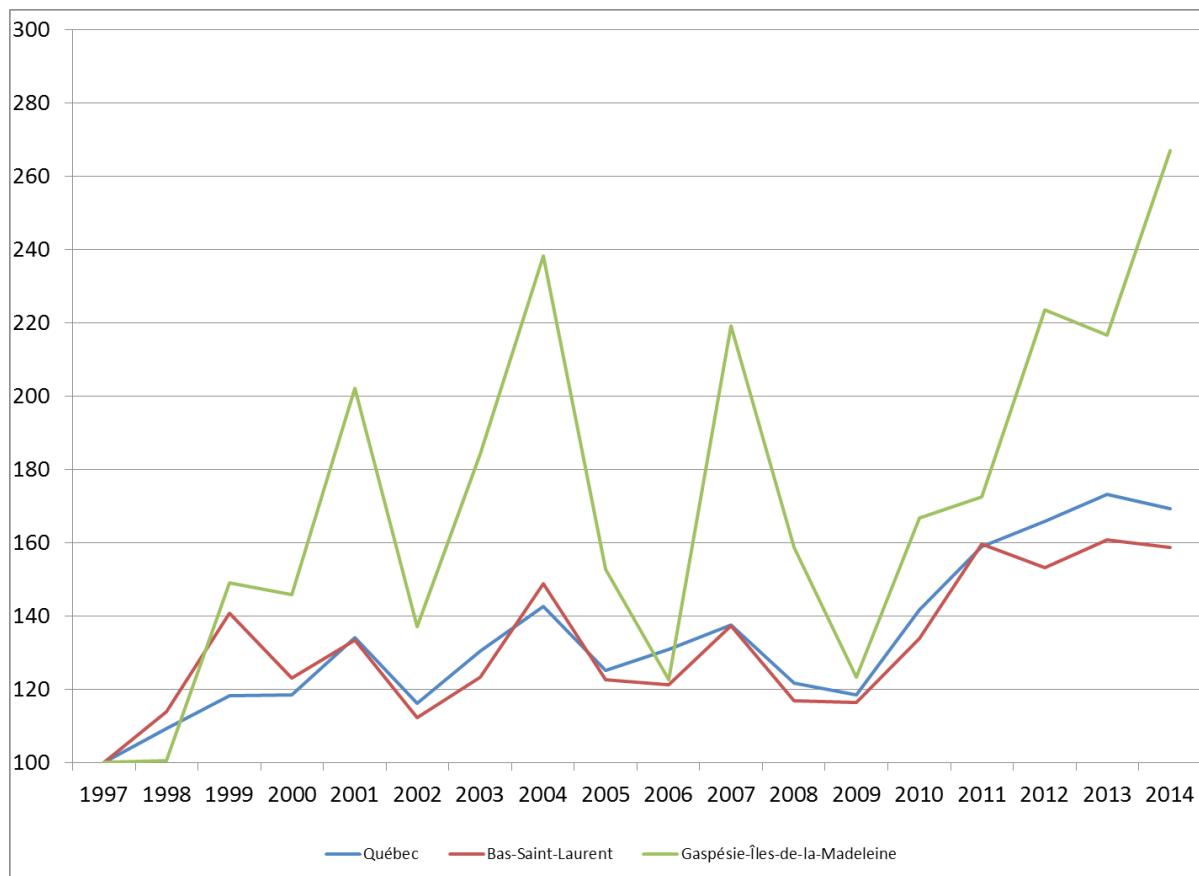
Source : Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, MAPAQ. Les données sur le nombre de fermes proviennent des Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles.

Deux constats peuvent être tirés de ce tableau :

- Si le tissu d'établissements agricoles au Bas-Saint-Laurent se montre encore résistant, il en va autrement pour la Gaspésie, où le nombre de fermes est en chute libre.** Là, la dislocation des masses critiques, la dispersion des établissements et la diminution de l'offre de services ont, manifestement, enclenché des effets de seuil négatifs qui contribuent en retour à intensifier la déprise agricole. Les effets de la spirale régressive décrits plus haut semblent pleinement jouer dans certaines collectivités, où l'agriculture est en voie de disparition ;
- Depuis 2002, le déclin du nombre d'exploitations dans ces deux régions s'effectue à un rythme qui s'est accéléré.** Une diminution de 9 % au Bas-Saint-Laurent et de 15 % en Gaspésie, alors qu'elle est d'un peu plus de 3 % au Québec. Cette diminution a pu être accrue par des facteurs de déstabilisation socioéconomique et démographique dont nous avons parlé précédemment, mais aussi par des conditions structurelles désavantageuses pour certains types de productions, comme la production bovine.

Cela dit, les effets économiques de cette diminution du nombre de fermes sur le territoire de l'Est-du-Québec ne sont pas toujours clairement « lisibles » sur le plan des principaux indicateurs du secteur, qui présentent les performances de l'ensemble des productions. Il y a donc un risque que soit masquée la dissociation progressive entre les dynamiques sectorielles et l'occupation du territoire agricole. Par exemple, sur le plan de l'évolution de leur PIB agricole, on constate que les régions de l'Est-du-Québec ont connu une augmentation au cours des dernières années.

Figure 5. Évolution du PIB agricole (111 et 112 au SCIAN) au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en indice (100 = 1997) 1997-2014



Source : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques.

De prime abord, ce graphique donne à voir que l'économie agricole se porte bien dans les deux régions. Cela n'est pas faux. Mais il éclipse partiellement le fait que la production agricole se réalise grâce à un nombre de plus en plus restreint de fermes, et qui se concentrent de plus en plus dans les mêmes sous-régions, généralement situées dans la zone

littorale. Cette dynamique, qui n'est pas nouvelle⁴¹, s'est nettement intensifiée au cours des deux dernières décennies.

Intensifiée au point où l'on peut vraisemblablement en déceler les effets sur ce même graphique.

- **D'une part, l'économie agricole gaspésienne offre un portrait contrasté.** Le PIB agricole de la Gaspésie certes a connu une augmentation marquée au cours des dernières années. On constate toutefois que cette augmentation a été ponctuée par d'importantes variations annuelles. Ces dernières peuvent notamment s'expliquer par la diminution du nombre d'entreprises intervenant dans le secteur, diminution menant à une perte de stabilité des activités agricoles régionales. Ainsi, si les fermes gaspésiennes ont été performantes malgré la diminution de leur nombre, cette décroissance a vraisemblablement entraîné une vulnérabilité accrue aux chocs ressentis dans certaines productions, notamment le secteur bovin.
- **D'autre part, si le Bas-Saint-Laurent a connu une augmentation plus stable de son PIB agricole, il est cependant inférieur à celui du PIB agricole du Québec.** Sans être exclusivement tributaire de la diminution du nombre de fermes, cette performance peut laisser voir que le potentiel agricole de la région pourrait être encore plus valorisé. Comme nous l'avons relevé plus haut, l'une des conditions nécessaires à cela est l'accès à des ressources favorisant l'innovation dans les procédés, le type de produits et la mise en marché, accès facilité par la présence d'une masse critique de producteurs. L'augmentation des performances des fermes est, sous ce rapport, en lien direct selon nous avec la question du nombre d'établissements.

Ces aspects de l'agriculture dans l'Est-du-Québec se confirment à la lecture d'un autre indicateur économique, celui de l'évolution du PIB agricole par ferme. Le graphique suivant présente une situation où, en Gaspésie, la tendance à la consolidation des fermes semble bien engagée, et où, dans le Bas-Saint-Laurent, les fermes ne suivent pas le rythme de création de valeur des établissements des autres régions du Québec.

41. Jean, Bruno, *Agriculture et développement dans l'Est-du-Québec*, Québec, PUQ, 1985, p.66 et sqq.

Tableau 6. Évolution du PIB agricole par exploitation agricole au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour certaines années de 1997 à 2013

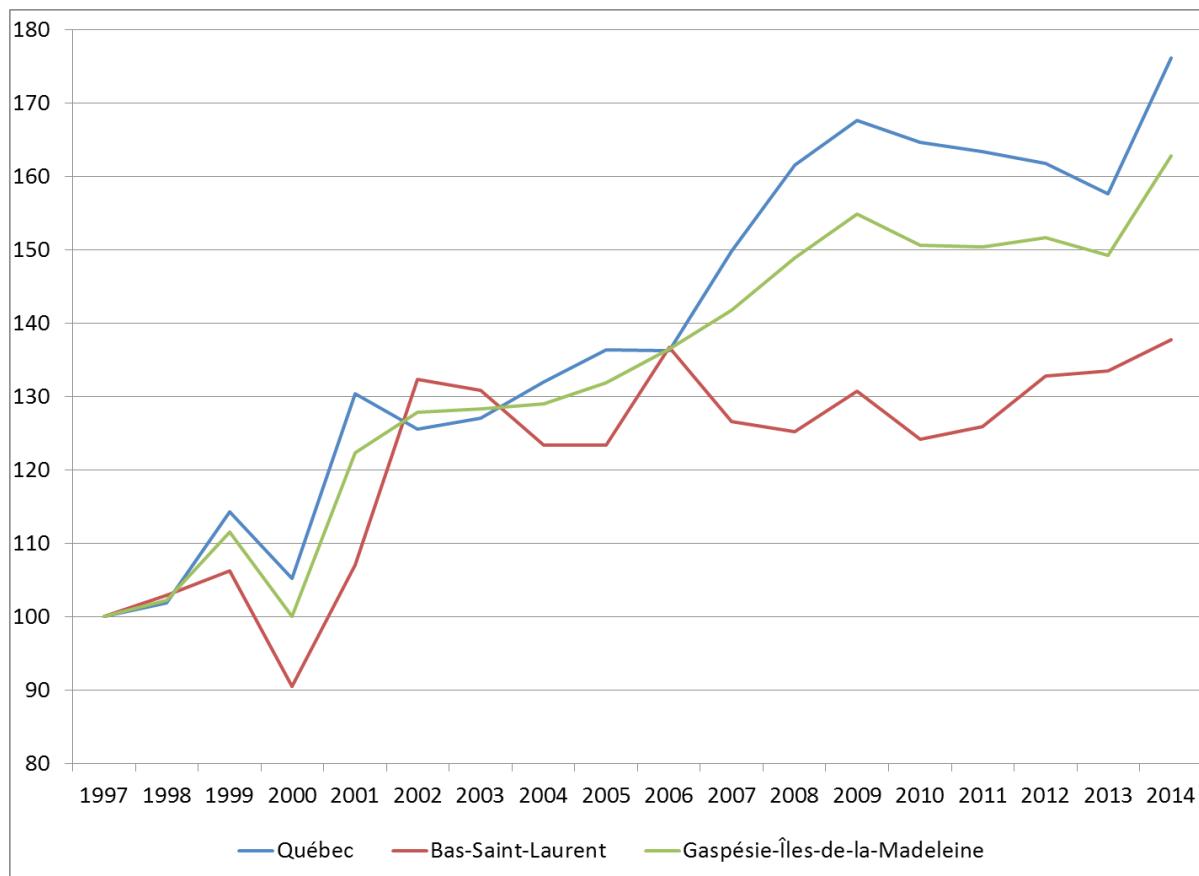
Année	Québec	Bas-Saint-Laurent	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
	\$	\$	\$
1997	67 483	66 997	106 234
2000	84 350	81 603	158 525
2002	85 553	75 800	150 595
2005	91 636	84 158	181 232
2011	118 029	113 663	208 625
2013	129 402	116 326	267 061
Variation (en %) 1997-2013	91,8	73,6	151,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, MAPAQ.

S'il s'agit là de données agrégées, qui peuvent par exemple masquer le fait qu'il se serait ajouté davantage de gentlemen-farmers au Bas-Saint-Laurent qu'en Gaspésie, il n'en demeure pas moins qu'une tendance est repérable. Ici encore, des facteurs liés aux dynamiques démographiques sous-jacentes peuvent être avancés pour expliquer cela.

Enfin, un dernier indicateur peut être mobilisé pour brosser ce tableau schématique de la situation de l'agriculture dans l'Est-du-Québec, soit celui de l'évolution du PIB de la transformation agroalimentaire. Cet indicateur permet de situer l'agriculture dans la chaîne de valeur du secteur agroalimentaire et donne une idée du poids de la transformation alimentaire dans l'économie régionale. Plus largement, il est une mesure de l'actualisation du potentiel économique associé à l'innovation dans les milieux agroalimentaires régionaux.

Figure 6. Évolution du PIB de la transformation alimentaire (311 au SCIAN) au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en indice (100=1997) 1997-2014



Source : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques.

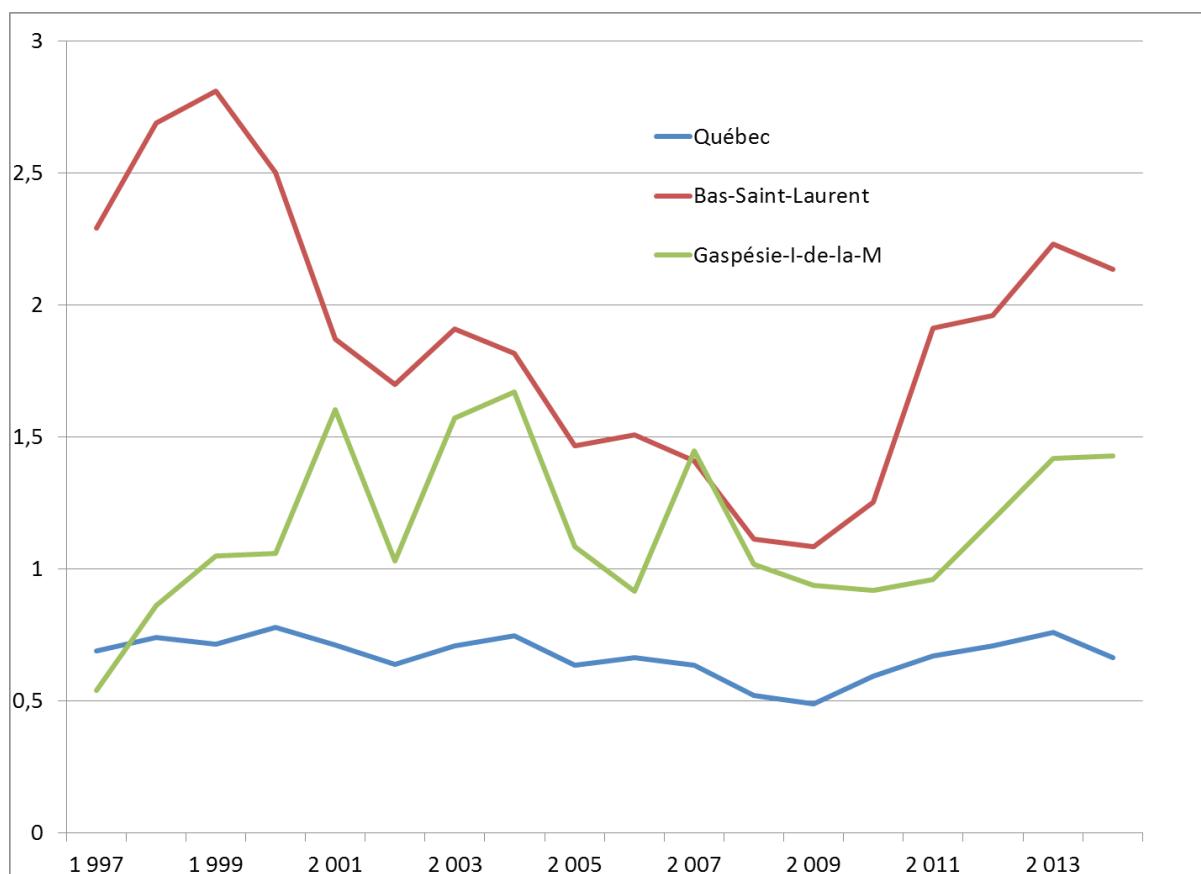
Mentionnons d'abord qu'au Québec, le secteur de la transformation agroalimentaire contribue davantage au PIB que ne le fait le secteur de la production agricole. En 2014, le PIB relevant de la fabrication d'aliments⁴² s'élevait à 5,4 milliards de dollars et dépassait de 1,8 milliard de dollars celui du PIB agricole. Cette prédominance économique du secteur de la transformation est un fait établi depuis au moins 1997 pour l'ensemble du Québec. Le ratio du PIB agricole sur le PIB de la transformation alimentaire (présenté au graphique suivant) illustre cette réalité⁴³. La prédominance du secteur secondaire de la chaîne de valeur sur le secteur primaire se présentait aussi en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en 1997. Depuis ce temps, par contre, ce rapport s'est inversé dans cette région. L'agriculture génère désormais davantage de richesse que ne le fait le secteur de la transformation agroalimentaire. Cette réalité est aussi celle du Bas-Saint-Laurent depuis au moins 1997.

42. Code 311 au SCIAN. Nous excluons le PIB provenant de la fabrication de boissons et de produits du tabac (312).

43. Une valeur de moins de 1 traduit un secteur secondaire plus important en termes d'apport au PIB que ne le fait le secteur primaire agricole.

La situation que met en lumière ce ratio n'est pas banale. Elle indique que les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne tirent pas toute la valeur de ce que livrent les producteurs. Ces régions se trouvent à exporter leurs produits de base, sans transformer les denrées à la hauteur de ce que pourrait leur permettre leur agriculture. Ces régions accusent, pour ainsi dire, un déficit de valeur ajoutée qui pèse sur leur développement. Il s'agit vraisemblablement là d'un effet structurel du déclin démographique et de l'érosion des masses critiques de producteurs.

Figure 7. Évolution du ratio du PIB agricole (111 au SCIAN) sur le PIB de la transformation alimentaire (311 au SCIAN) au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1997-2014



Sources : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques. Calculs des auteurs.

Envisagé dans une perspective volontariste, ce déficit peut se lire comme un espace à conquérir et une orientation stratégique à poursuivre. Dans un tel cas, les choix de développement de la production nécessiteraient d'être envisagés selon une logique de filière, impliquant principalement le segment du conditionnement et de la transformation. La demande de l'un tirant l'offre de l'autre, les deux secteurs nécessitent d'être pensés de

manière intégrée. Repenser la chaîne de valeur de chacune des filières agricoles constitue le principal défi stratégique pour la recherche des meilleurs moyens d'assurer le maintien et le développement de l'agriculture. Or, pour cela, les producteurs n'y parviendront pas seuls : les parties prenantes de l'agriculture dans l'Est-du-Québec devront se coordonner et faire des propositions audacieuses pour le Québec.

Ce portrait général esquissé, les principales caractéristiques des profils de production bas-laurentien et gaspésien seront présentées ici. Nous nous intéresserons ensuite aux principaux modes d'insertion dans les marchés.

3.1.1 Un portrait du domaine agricole du Bas-Saint-Laurent

Profil régional

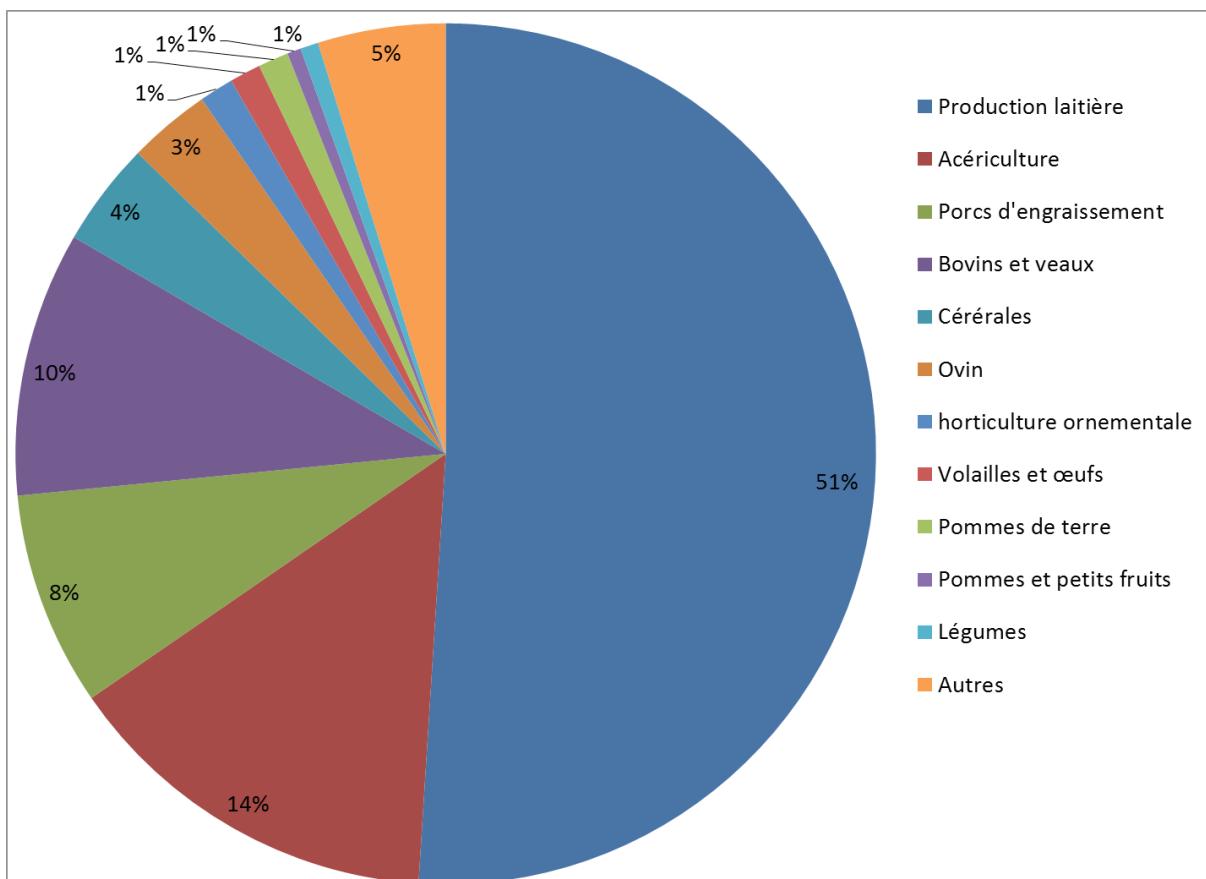
Malgré les obstacles qu'ils ont rencontrés au cours des dernières décennies, les producteurs du Bas-Saint-Laurent sont à la tête d'entreprises agricoles qui demeurent compétitives. La présence de mécanismes de soutien et de régulation des marchés, les capacités entrepreneuriales individuelles et collectives, mais aussi l'ancrage des fermes dans leurs collectivités constituent les piliers de leur développement.

En 2013, la région a généré près de 430 millions de dollars en revenus tirés du marché⁴⁴, ce qui constituait 6 % des recettes monétaires provenant de la vente du produit des fermes pour l'ensemble du Québec. Ce montant est, dans les circonstances, appréciable. Cela montre que la région peut encore compter sur une base économique agricole d'importance. Présumer cependant que cette base pourra encore maintenir longtemps, dans une situation de laisser-aller en matière de soutien aux productions, l'intégrité de ses mécanismes de développement est une gageure où la région aurait beaucoup à perdre.

Il faut aussi souligner que le Bas-Saint-Laurent présente un profil de production qui demeure diversifié malgré le rétrécissement du tissu agricole régional. On trouve en effet des établissements agricoles dans plusieurs filières de production. La figure suivante illustre bien cette réalité.

44. Ces revenus correspondent à la notion de recettes monétaires provenant du marché qui ne comprennent pas l'ensemble des revenus agricoles en ce que les revenus de subvention n'y sont pas inclus.

Figure 8. Principales productions agricoles en fonction des recettes du marché au Bas-Saint-Laurent, 2015

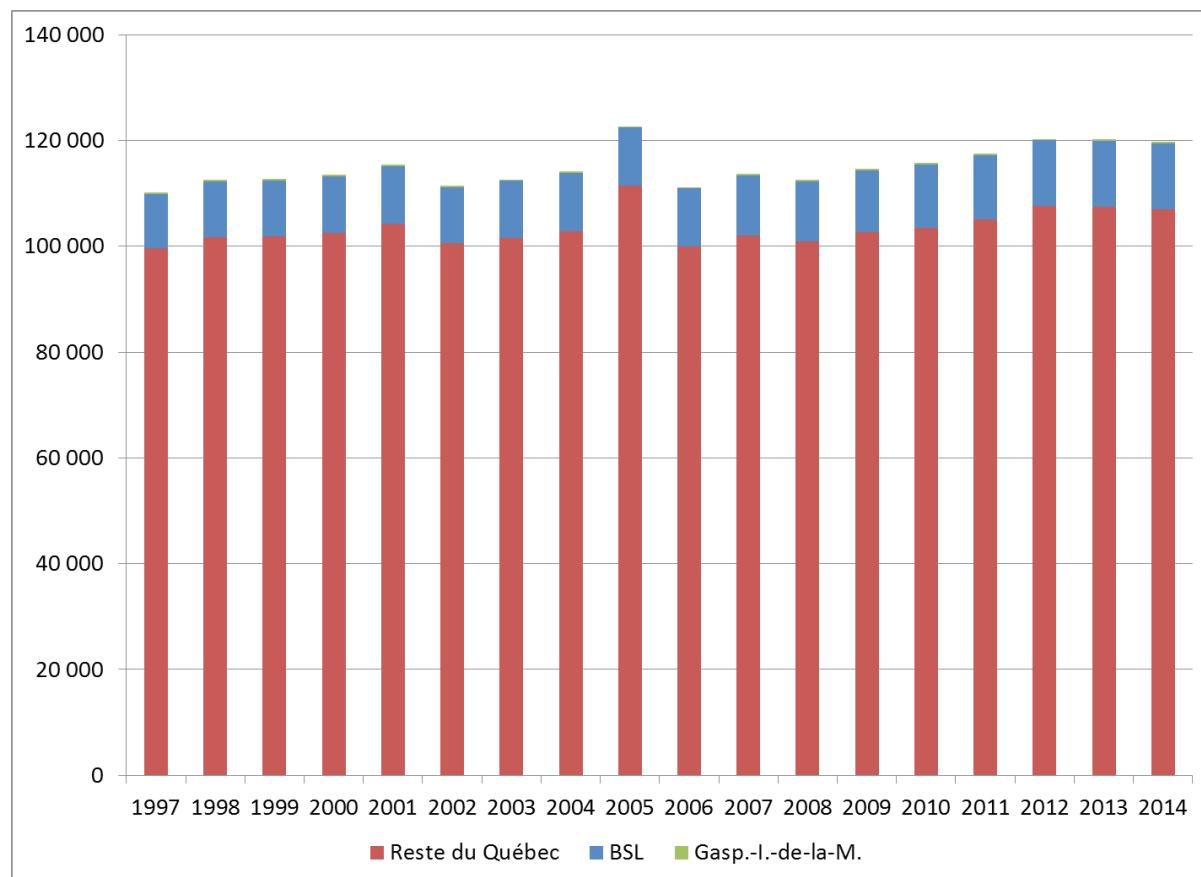


Source : Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, estimations pour 2015.

A. La production laitière

Le poids de l'industrie laitière est indiscutable : plus de la moitié des revenus du marché de l'agriculture bas-laurentienne proviennent des fermes laitières. Cette prépondérance de la production laitière est d'ailleurs plus affirmée dans cette région qu'au Québec en général, où l'industrie figure aussi au premier rang des productions en valeurs générées par le marché. Le Bas-Saint-Laurent est, sur ce plan, la quatrième région en importance au Québec avec 10 % des recettes monétaires, 10 % des quotas et une part similaire au niveau de la production, comme l'indique le graphique suivant :

Figure 9. Évolution de la production laitière (en milliers de kilogrammes de matière grasse) au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1997-2014



Source : Fédération des producteurs de lait du Québec.

Année	Québec	Bas-Saint-Laurent	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
	kg (en milliers)	kg (en milliers)	kg (en milliers)
1997	110 204	10 252	331
1998	112 580	10 484	335
1999	112 765	10 522	330
2000	113 464	10 703	306
2001	115 464	10 899	288
2002	111 476	10 640	261
2003	112 652	10 818	241
2004	114 106	10 986	235
2005	122 646	10 974	242
2006	111 194	10 920	233
2007	113 648	11 334	233
2008	112 530	11 314	235
2009	114 577	11 668	241
2010	115 766	12 048	244
2011	117 478	12 096	246
2012	120 294	12 441	241
2013	120 211	12 506	252
2014	119 681	12 408	241
Variation (en %) 1997-2014	8,6	21,0	-27,2

Source : Fédération des producteurs de lait du Québec.

Sur le plan de la filière, soulignons que la région a déjà été un pilier de la transformation laitière au Québec. Fondée en 1928, la coopérative Sainte-Cécile du Bic, rebaptisée Purdel en 1983, a joué un rôle majeur dans la structuration de l'industrie laitière, non seulement au Bas-Saint-Laurent, mais dans l'ensemble du Québec. Au faîte de ses activités, Purdel détenait le quart du marché de lait de consommation avec ses quatre usines, dont une située à Rimouski. Suivant la rationalisation des coopératives actives dans le secteur laitier au début des années 1990, qui a mené à la création de Natrel, Purdel a délaissé ses principales opérations dans le secteur laitier, qui avait pourtant fait la renommée de la coopérative bas-laurentienne. Selon les données du répertoire du Centre de recherche industrielle du Québec (ICRIQ) compilées par le MAPAQ, il y aurait actuellement quatre

entreprises de transformation spécialisées dans la « fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés » dans la région⁴⁵.

Mentionnons enfin que la production laitière a joué une fonction déterminante dans l'occupation dynamique du territoire dans le Bas-Saint-Laurent, puisqu'on la retrouve bien implantée dans plusieurs communautés locales, y compris celles de peuplement récent⁴⁶. La stabilité et la prévisibilité du revenu procuré par la gestion de l'offre ont permis aux propriétaires-exploitants de développer leurs établissements, de maintenir les terres en culture, ainsi que de contribuer positivement à la vie économique des collectivités rurales. Règle générale, les fermes laitières du Bas-Saint-Laurent sont prospères et rentables, ce que confirme leur forte présence dans les strates supérieures de revenu agricole de la région (à partir de 150 000 \$ et plus)⁴⁷. La présence d'un noyau de fermes laitières dans une municipalité est un facteur de diversification et de stabilité économique, susceptible de diminuer les risques de dévitalisation. Dans ce contexte, il va sans dire qu'il est dans l'intérêt du milieu municipal du Bas-Saint-Laurent, comme d'autres milieux ruraux au Québec, de se mobiliser pour consolider et accroître le nombre de fermes laitières sur son territoire.

Considérant cette solidarité structurelle entre les fermes laitières à la vitalité des collectivités locales, les coups de bâlier portés notamment par les accords de libre-échange au système de la gestion de l'offre pourraient engendrer des effets déstructurants. Non seulement sur les fermes laitières elles-mêmes, mais aussi sur le tissu socioéconomique des communautés où elles sont ancrées. Étant donné que ces fermes constituent une part importante du profil de production agricole bas-laurentien et québécois, l'érosion de leur nombre ne peut que favoriser l'étoilement du domaine agricole.

B. La production acéricole

La seconde production la plus importante de la région est l'acériculture et les produits de l'érable. Depuis 2005, l'accroissement de la part de cette production dans le portrait agricole de la région est impressionnant : la valeur de la production a plus que doublé en dix ans, passant de 28 millions à plus de 65 millions de dollars. Tandis que les ventes des exploitations acéricoles comptaient 9 % de celles de l'ensemble des productions agricoles au Bas-Saint-Laurent en 2005, elles en représentaient 14,4 % en 2015⁴⁸. Cet essor a, sans le moindre doute, coïncidé avec la structuration de la filière par la mise sur pied de mécanismes de mise en marché collective, qui a eu un effet positif sur les prix et la stabilité des revenus des producteurs.

45. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, estimations pour 2015.

46. Les profils de production par MRC permettent de constater que la production laitière est toujours présente dans plusieurs municipalités situées dans l'arrière-pays. Voir [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/bassaintlaurent/portrait/Pages/portraitRegion.aspx>].

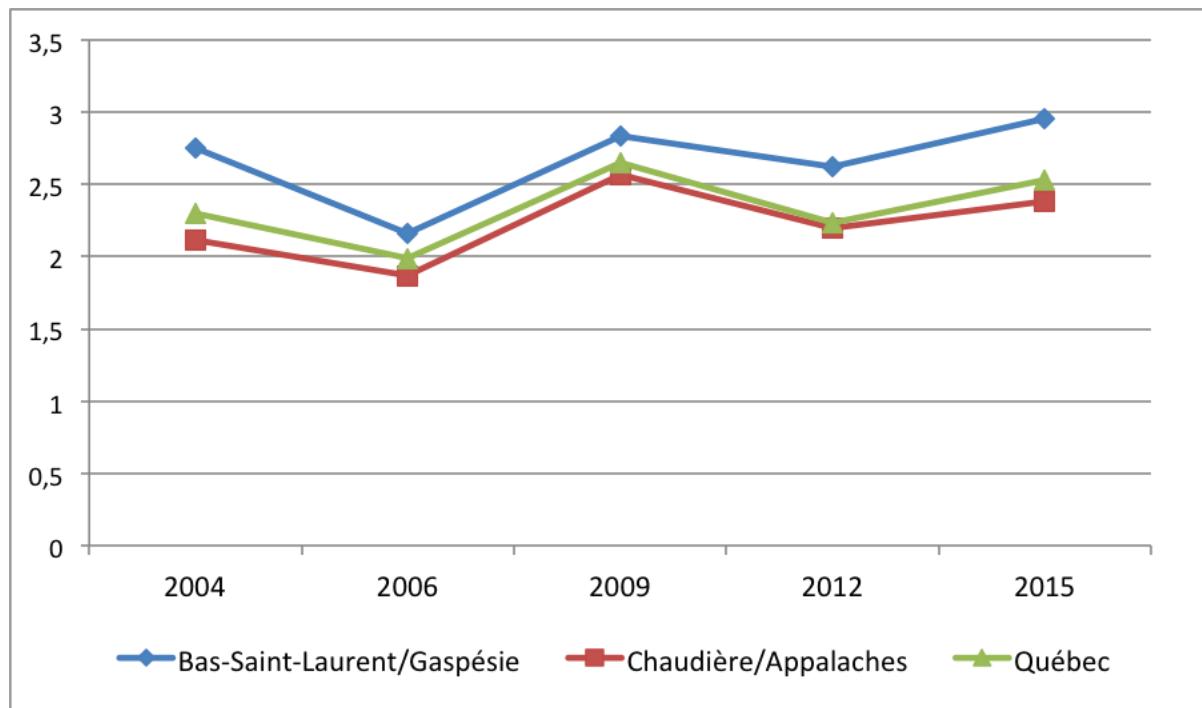
47. MAPAQ, *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*, 2010.

48. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, estimations pour 2005 et 2015, calculs des auteurs.

En 2015, il y avait 558 entreprises acéricoles dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie⁴⁹, soit près de 9 % de toutes les entreprises similaires au Québec. Ces entreprises exploitaient ensemble plus de 8 millions d'entailles, soit 19 % de l'ensemble des entailles commerciales au Québec. Ainsi, lorsqu'on les compare avec celles qui sont situées ailleurs au Québec, les entreprises acéricoles du Bas-Saint-Laurent se démarquent par leur taille : le nombre moyen d'entailles par entreprise en production dans la région est d'un peu plus de 14 000, alors que la moyenne québécoise est de 6 580 entailles⁵⁰.

Au cours des deux dernières décennies, les entreprises du Bas-Saint-Laurent sont devenues des chefs de file de la production acéricole au Québec et dans le monde, en misant sur leurs capacités d'innovation, aussi bien dans les procédés, dans les types de produits que dans la mise en marché. Soulignons ici que le rendement acéricole des producteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie est supérieur à la moyenne québécoise.

Figure 10. Évolution du rendement acéricole (livres par entaille), régions du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, Chaudière-Appalaches et Québec, 2004, 2006, 2009, 2012 et 2015



Source : FPAQ, *Dossier économique. Statistiques acéricoles*, 2015.

49. Ces deux régions font partie du même ensemble statistique pour la Fédération des producteurs acéricoles.

50. Fédération des producteurs acéricoles du Québec, *Dossier économique. Statistiques acéricoles*, 2015.

Des entreprises de transformation avant-gardistes, telles que Décacer et Nokomis, misent notamment sur des produits différenciateurs à valeur ajoutée, qu'ils soient de niche (eau d'érable, alcools, etc.), ou qu'ils bénéficient d'une certification (Écocert, production biologique)⁵¹. Ces entreprises illustrent le dynamisme important qui anime le secteur et qui se concrétise dans la croissance des ventes. Ce dynamisme est soutenu par des acteurs du milieu tels que le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, mais aussi le Club d'encadrement technique en acériculture de l'Est, qui ont été des foyers d'innovation au cours des dernières années.

En bénéficiant de l'existence d'une masse critique de producteurs acéricoles dans le Bas-Saint-Laurent, ces acteurs sont en mesure de faire des propositions susceptibles de développer avec cohérence la filière, ainsi que le potentiel de chacun des établissements. Parmi ces propositions, l'une d'entre elles consiste à réunir les conditions nécessaires à la transition énergétique des érablières, de manière à les faire migrer vers des systèmes moins intensifs en carbone. L'objectif stratégique poursuivi par cette démarche est d'aller au-devant des tendances et de proposer un produit différenciateur sur les marchés en faisant du sirop d'érable un produit carboneutre⁵². Plusieurs conditions restent à réunir pour opérer une telle transition.

Ceci dit, l'objectif principal poursuivi par les producteurs de la région est d'augmenter la production de sirop d'érable. La croissance de la demande pour ce produit ne se dément pas et laisse voir l'important potentiel de développement de la filière dans l'Est-du-Québec. À ce sujet, s'il reste de l'espace en forêt privée pour accroître le nombre d'entailles, il est clair qu'une part substantielle du potentiel commercial se trouve en forêt publique. Or, sur cette question, le gouvernement du Québec pourrait jouer un rôle de facilitateur afin que des ententes puissent se réaliser à grande échelle dans des zones disposant d'un important potentiel acéricole.

Mentionnons enfin que l'essor de cette production est susceptible d'améliorer la situation des propriétaires exploitants œuvrant en forêt privée, qui trouvent là un nouveau débouché économique sur lequel ils peuvent capitaliser pour développer leurs entreprises. En plus d'être un vecteur de diversification économique pour les producteurs déjà établis, la production acéricole pourrait devenir l'une des pierres angulaires d'une stratégie concertée d'établissement pour la relève dans ce milieu. Cela change ainsi fortement la donne concernant les perspectives de développement de la formule des fermes forestières, qui est promue depuis longtemps par le syndicalisme forestier et de nombreux intervenants ruraux de la région⁵³. Dans tous les cas, cette production semble favoriser le maintien d'établissements et l'occupation du territoire dans l'arrière-pays bas-laurentien.

51. Le sirop d'érable peut toutefois être considéré en lui-même comme un produit différenciateur dès lors qu'il est exporté ailleurs que sur le marché du nord-est américain.

52. Radio-Canada, « Les acériculteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie font le point », 16 septembre 2016, [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/803608/acericulteurs-bas-laurent-gaspesie-assemblee-annuelle>].

53. Claveau, C., Demers, H., et F. Mercier, *Entre la mer et la montagne. 75 ans d'action dynamique de l'UPA du Bas-Saint-Laurent*, Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, 2005, p.139 ; Dionne, H. et C. Saucier, « Intervention sociale et développement local : la

C. Les secteurs bovin et porcin

Les productions bovine et porcine forment le troisième sous-ensemble dans la production régionale. Ces productions animales ont traversé d'importantes turbulences au cours des deux dernières décennies, qui se sont traduites par une importante diminution du nombre d'établissements et la consolidation des entreprises restantes.

Malgré ces turbulences, l'élevage de bovins et de veaux est demeuré une production importante dans le Bas-Saint-Laurent. En 2010, il y avait 303 entreprises de production bovine dans le Bas-Saint-Laurent, soit 15 % de toutes les entreprises agricoles de la région⁵⁴. La production de vache/veau est dominante dans le Bas-Saint-Laurent et représentait, toujours en 2010, 8 % de l'ensemble des entreprises bovines au Québec.

En 2015, la filière a généré près de 10 % des recettes monétaires tirées du marché dans la région, pour une valeur totale de 45 millions de dollars. La valeur des ventes entre 2013 et 2015, années d'embellie des prix, a connu une augmentation importante, d'un peu plus du tiers. Les producteurs bovins du Bas-Saint-Laurent ont contribué pour 6 % du revenu total de ce secteur au Québec, soit un peu plus que ne l'ont fait les producteurs de porcs pour l'ensemble du secteur au Québec⁵⁵.

Ce secteur se démarque par les capacités d'initiative de ses producteurs. Après avoir adopté un plan conjoint en 1982, les éleveurs ont déployé des efforts pour structurer une agence de vente pour les veaux d'embouche, ainsi que pour développer une viande de spécialité (Natur'bœuf), en partenariat avec le Groupe GP . Ce partenariat, que nous décrivons plus loin, était avant-gardiste : il visait à faire valoir les spécificités territoriales de l'élevage bovin au Bas-Saint-Laurent, de manière à en faire un produit distinctif. Le couplage qu'il réalisait entre production et mise en marché régionale a pavé la voie à des initiatives de cette nature, beaucoup plus ambitieuses ; le syndicat des producteurs bovins du Bas-Saint-Laurent a contribué à faire avancer l'idée d'une appellation « Boeuf du Québec », qui a été examinée et reprise à la Fédération des producteurs bovins du Québec . Cette initiative est prometteuse à plusieurs égards, mais pourrait être soutenue de manière vigoureuse à travers une politique agricole structurante pour le secteur bovin.

En l'absence d'une telle politique, les producteurs bas-laurentiens n'ont jamais bénéficié d'une marge de manœuvre suffisante pour consolider leurs bases économiques. C'est ainsi que les difficultés rencontrées par tout le secteur bovin au Québec au cours des dernières décennies, dont l'ESB⁵⁶, la hausse fulgurante du prix du maïs-grain et les fortes variations du prix du bœuf, ont déstabilisé les producteurs du Bas-Saint-Laurent. La combinaison de ces facteurs, couplés à la timidité des interventions du gouvernement du Québec en

Coalition Urgence rurale au Bas-Saint-Laurent », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.8, no.1, 1995, pp.52-54.

54. MAPAQ, *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*, 2010.

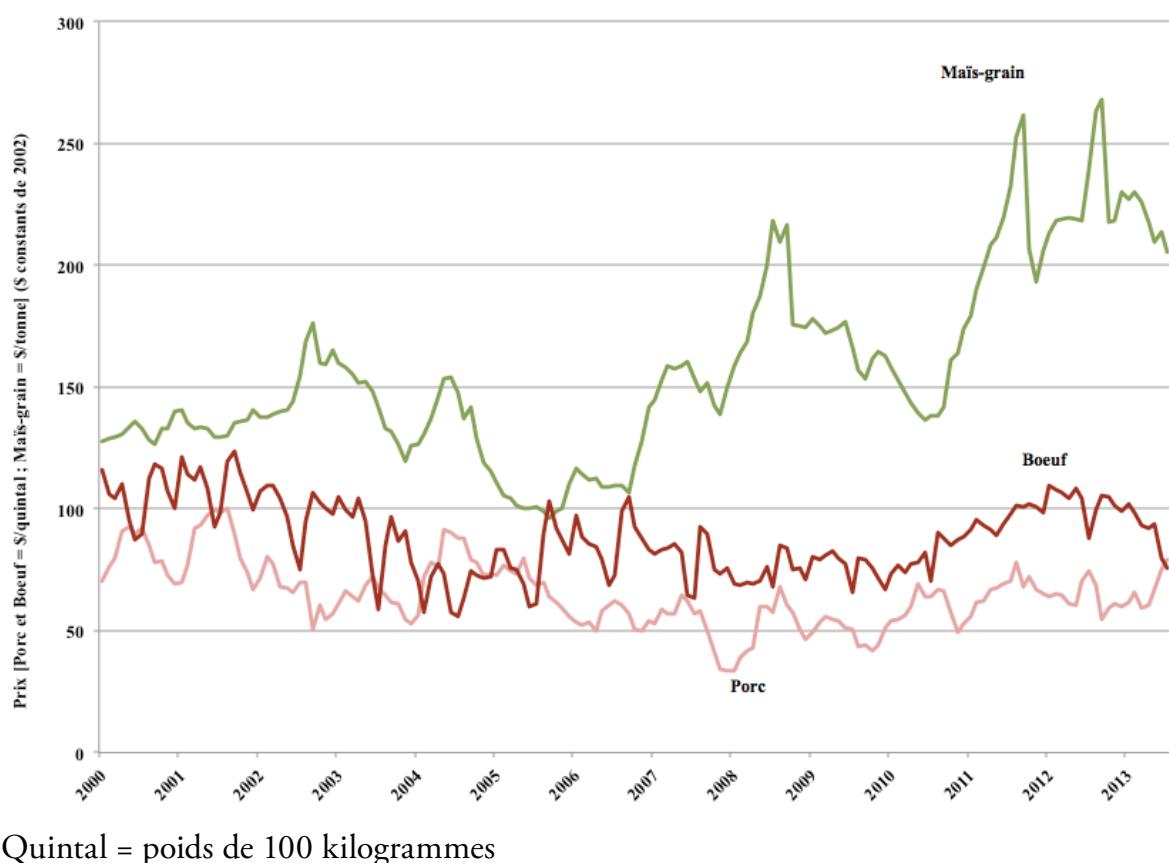
55. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, estimations pour 2013, calculs des auteurs, données non présentées.

56. Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ou maladie de la vache folle. Il s'agit d'une maladie fatale évolutive du système nerveux des bovins.

matière de développement du bovin, a mené à une importante contraction du nombre de producteurs au Québec, mais aussi dans la région.

La hausse du prix du maïs-grain au cours des années 2000, pour ne parler que de ce facteur, n'a pas affecté que la production bovine ; elle a aussi déstabilisé la production porcine. Comme l'illustre le graphique suivant, entre 2006-2007 et 2013, le prix de ces deux productions animales n'a pas suivi l'accroissement du prix du maïs-grain.

Figure 11. Prix mensuel du maïs-grain, du bœuf et du porc au Québec, dollars constants de 2002 (mensuel, 2000-2013)



Source : Statistique Canada, Tableau 002-0043 : Prix des produits agricoles, cultures et bétail, mensuel.

Depuis que des données sont compilées sur cette réalité, nous savons que la consommation animale représente la majeure partie de la consommation du maïs au Québec et Canada. Alors que les deux secteurs (maïs-grain et productions animales) étaient généralement couplés dans le passé, le prix de l'un influençant le prix et la production de l'autre, un découplage entre ces deux secteurs s'est produit à partir de 2006-2007. Les prix de la viande

rouge ont cependant rebondi au cours des dernières années, donnant un peu d’oxygène aux producteurs bovin et porcin.

La production porcine, quant à elle, est toujours bien présente dans le Bas-Saint-Laurent. L’élevage des porcs d’engraissement constitue une production dont le poids relatif se rapproche beaucoup de celui de l’élevage porcin en matière de revenus du marché. De cet élevage découlaient environ 8 % des recettes monétaires tirées du marché en 2015⁵⁷. Cette proportion était toutefois en baisse depuis 2005, alors qu’elle formait plus de 10 % du total des revenus du marché pour la région. Dans l’ensemble québécois toutefois, les 36 millions de dollars qu’ont générés les producteurs de porcs du Bas-Saint-Laurent constituent une contribution marginale, ne comptant que pour un peu moins de 3 % des recettes totales pour cette production. Mentionnons que, selon deux documents du MAPAQ publiés dans les dernières années, la production de viande distinctive au sein de la filière porcine présente un potentiel de développement⁵⁸.

La région détiendrait, selon un rapport du MAPAQ, un fort potentiel lié aux élevages biologiques⁵⁹. Selon le MAPAQ, en effet : « le contexte actuel est favorable au développement de la production animale biologique bas-laurentienne : un marché en croissance, une orientation gouvernementale propice au développement de la filière biologique de même que des conditions régionales offrant des possibilités de développement en ce qui a trait à la production et à la mise en marché de produits biologiques. » La production animale bas-laurentienne est d’ailleurs au premier rang déjà dans ce domaine au Québec, avec 42 entreprises d’élevage biologique. La plupart d’entre elles sont présentes dans l’industrie laitière. De plus, cinq entreprises procèdent à la transformation de viande biologique (MAPAQ, 2016 : 11).

Avec la présence d’un abattoir d’inspection fédérale et de 33 entreprises de découpes de carcasses à forfait⁶⁰, la région possède des infrastructures lui permettant d’accroître sensiblement la production de cette viande à valeur ajoutée, peu présente encore sur les étagères des supermarchés. Il faut souligner qu’une importante bonification (85%) des sommes consenties en services-conseils pour les entreprises en matière d’encadrement technique et agroenvironnemental pour les productions agricoles biologiques, récemment apportée, peut faciliter le développement de la filière et la conversion à la régie biologique⁶¹.

57. *Profil régional de l’industrie bioalimentaire au Québec*, estimations pour 2015.

58. MAPAQ, *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*, 2010 et MAPAQ, Production animale biologique : occasions de développement au Bas-Saint-Laurent, 2016.

59. *Ibid.*

60. *Ibid.*

61. *Ibid.*

D. Les cultures céréalières

La cinquième production agricole en importance est celle des cultures céréalières. De celles-ci, les agriculteurs de la région tiraient en 2015 près de 18 millions de dollars en revenu par la vente. Cela représentait environ 4 % du total régional. À noter que depuis 2005, la culture des céréales et des protéagineux est celle qui, des principales productions, a connu la plus importante diminution relative de ses ventes. Au milieu de la dernière décennie, 8 % des recettes monétaires de la région provenaient de cette culture⁶². La diminution est substantielle.

Tableau 7. Superficies de cultures céréalières par type, Bas-Saint-Laurent, 2011

Types de céréales	Superficies totales (ha)	Part au Québec
Orge	20 950	29 %
Avoine	15 331	15 %
Canola	4 035	24 %
Blé	3 976	9 %
Soya	986	n.d.
Maïs-grain	586	n.d.
Sarrasin	548	19 %
Maïs d'ensilage	2 485	4 %

n.d.: Données non disponibles.

Source : Recensement agricole du Canada, 2011.

Malgré une diminution remarquée des ventes, la région du Bas-Saint-Laurent dispose encore de larges superficies de cultures céréalières. Comme il ressort d'ailleurs du tableau ci-haut, la région constitue l'un des principaux pôles de croissance pour les cultures céréalières au Québec. Ce secteur offre d'ailleurs d'importants potentiels de développement pour la région, notamment en regard des marchés de niches. Le chanvre industriel biologique, le lin et le canola biologique constituent des variétés de plus en plus prisées. Est-ce que les marchés de masse ne seraient pas plutôt à viser pour ces grandes cultures distinctives ? Une

62. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, estimations pour 2013, calculs des auteurs, données non présentées.

analyse du potentiel de ces cultures, effectuée par deux agronomes du MAPAQ situés au Bas-Saint-Laurent, suivait d'ailleurs cette veine⁶³.

E. La production ovine

La production ovine a déjà une longue tradition d'implantation au Bas-Saint-Laurent. Du début du 20^e siècle jusqu'à la fin des années 1950, en effet, l'élevage du mouton se pratiquait dans une majorité de fermes dans la région⁶⁴. Si la modernisation et la spécialisation des établissements agricoles ont cependant mené à une diminution importante du cheptel dans la région, il reste que le Bas-Saint-Laurent concentrerait, en 2010, près du tiers du cheptel de brebis au Québec⁶⁵. D'ailleurs, cette production constitue le seul élevage pour lequel la région peut se targuer de se classer au premier rang des régions au Québec pour ce qui est des recettes monétaires. Cette situation illustre bien, selon nous, le rôle déterminant des masses critiques dans le développement des secteurs de production, ainsi que dans la mise en valeur du territoire agricole.

Pour arriver à cela, les éleveurs ovins ont dû mettre de l'avant des stratégies collectives de développement afin de demeurer compétitifs et d'obtenir un revenu décent pour leurs productions. Ces stratégies ont notamment consisté à augmenter l'efficacité des entreprises, à doter le secteur d'un plan conjoint en 1982, et à mettre de l'avant des initiatives concertées de mise en marché et de commercialisation à partir de cette même décennie⁶⁶. Cependant que la libéralisation des marchés a eu pour effet d'intensifier la concurrence internationale et d'exercer des pressions continues sur les coûts de production, ce qui exige des producteurs d'améliorer continuellement leurs performances.

En 2015, les producteurs d'agneaux du Bas-Saint-Laurent vendaient pour près de 14 millions de dollars sur les marchés. Il s'agissait d'une augmentation appréciable, soit de 40 %, comparativement à 2013⁶⁷. Présentes sur le plateau appalachien, les entreprises ovines ont des tailles variables, comme le montre le graphique suivant :

63. MAPAQ, *Cultures alternatives : choix et potentiel régional*, 2013.

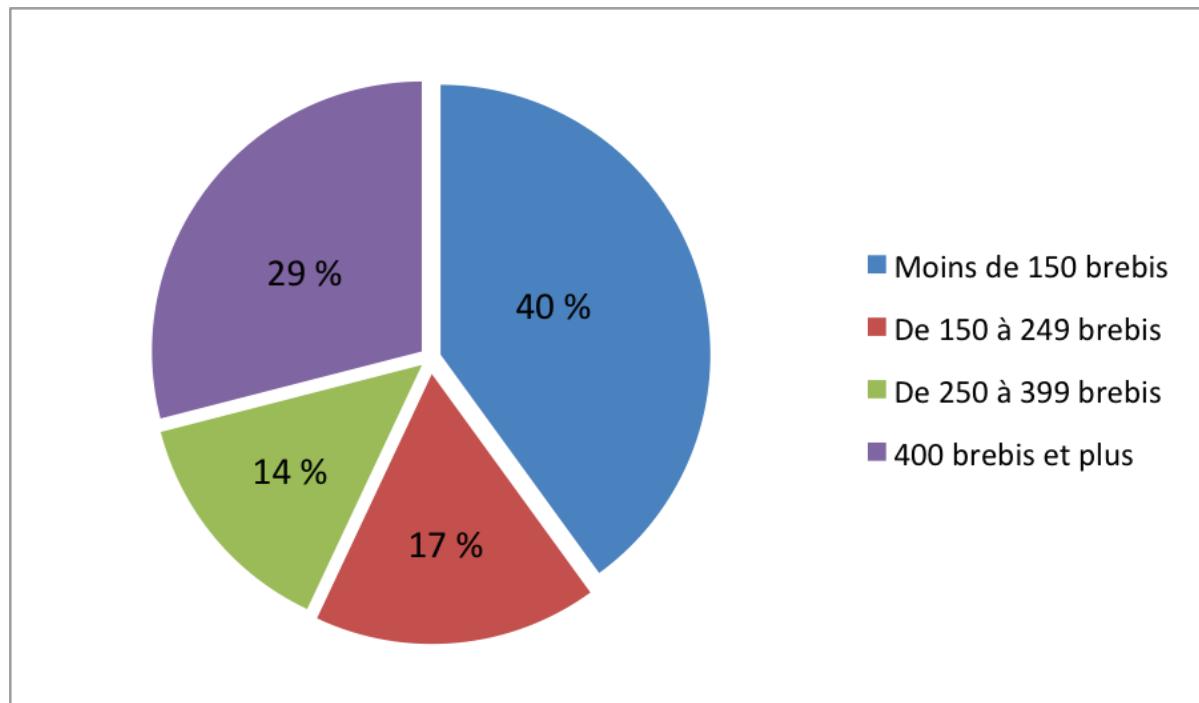
64. Claveau, C., Demers, H., et F. Mercier, *Entre la mer et la montagne. 75 ans d'action dynamique de l'UPA du Bas-Saint-Laurent*, Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, 2005, p.53.

65. MAPAQ, *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*, 2013.

66. Claveau, C., Demers, H., et F. Mercier, *Entre la mer et la montagne. 75 ans d'action dynamique de l'UPA du Bas-Saint-Laurent*, Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, 2005, p.54.

67. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, estimations pour 2013 et 2015. Calculs des auteurs.

Figure 12. Répartition de la taille des entreprises ovines au Bas-Saint-Laurent selon le nombre de brebis, en 2010



Source : MAPAQ, Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent, 2013.

Il importe enfin de souligner la présence, dans la région, d'une infrastructure de première importance pour cette production, soit l'Abattoir de Luceville. Il s'agit de l'un des quatre abattoirs du Québec agréé par le gouvernement fédéral pour abattre de la viande ovine (il sert aussi à l'abattage du bovin et du veau). Cet abattoir peut donc servir au commerce de viande entre les entités fédérées. Il pourrait aussi servir au commerce international, mais l'Abattoir de Luceville n'est approuvé pour aucun des marchés d'exportation spécifiés par le gouvernement fédéral⁶⁸, ce qui soulève un obstacle structurel pour le développement des productions animales dans la région.

F. La culture de pomme de terre

La culture de la pomme de terre, qui s'appuie elle aussi sur une longue tradition agricole dans la région, domine quant à elle largement la production maraîchère du Bas-Saint-Laurent. Ses revenus de marché s'élevaient, en 2015, à près de 5 millions de dollars⁶⁹, soit un total plus élevé que celui de l'ensemble de toutes les autres cultures de légumes de la région

68. Ces marchés sont : Mexique, Japon, États-Unis, Australie, Afrique du Sud, Union Européenne et Suisse, Ukraine, Argentine, Brésil, Hong Kong, Malaisie, Indonésie, Russie, Chine, Arabie saoudite, Singapour, Pérou et Viêtnam.

69. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, estimations pour 2015, calculs des auteurs.

(un peu plus de 3 millions de dollars). En outre, la superficie utilisée pour sa culture (1031 hectares) comptait en 2011 pour près de 6 % de l'espace cultivé de la pomme de terre au Québec⁷⁰.

Il convient de mentionner que la production de pommes de terre de semence, qui sont vendues sur le marché néo-brunswickois, constituerait un débouché intéressant pour certains agriculteurs de la région. La Gazette officielle du Québec publiait, en 2016, un avis conformément à la Loi sur la protection sanitaire des cultures, dont l'objectif était de protéger certaines zones de semis pour la pomme de terre, dont plusieurs sont situées dans la région du Bas-Saint-Laurent.

La relève agricole

La relève agricole et les questions touchant à l'établissement des nouveaux producteurs sont au cœur des préoccupations des milieux agricole et forestier dans le Bas-Saint-Laurent depuis déjà longtemps. Déjà, en 1958, une société diocésaine d'établissement rural était fondée à Rimouski afin d'orienter les personnes intéressées à démarrer une ferme et d'organiser des formations visant la professionnalisation des producteurs. Un accompagnement était même offert pour la recherche d'une terre⁷¹.

Depuis ce temps, plusieurs initiatives se sont succédé dans la région afin de faire valoir l'importance de l'établissement de nouveaux producteurs agricole et forestier afin de dynamiser les secteurs et les villages. Des Opérations Dignité à la Coalition Urgence rurale, plusieurs représentants des milieux agricole et forestier, tels que Léonard Otis et Adéodat St-Pierre⁷², ont appelé à la mise en place d'un plan ambitieux et cohérent de redéploiement des villages en voie de dévitalisation, plan qui passerait par une stratégie d'établissement de jeunes propriétaires exploitants.

La fin de non-recevoir adressée à ces appels par les gouvernements successifs a laissé la région à ses propres ressources. Misant sur un long historique d'occupation du territoire, ainsi que sur le dynamisme des entreprises, municipalités et mouvements sociaux, des intervenants provenant du syndicalisme agricole ont cherché à développer des dispositifs visant à favoriser l'établissement de jeunes. C'est ainsi qu'au cours des années 1990, par exemple, la Fédération régionale de l'UPA, de concert avec la Fédération de la relève agricole et le MAPAQ, a enclenché des démarches visant à créer une banque de relève agricole (BREF 01), ainsi qu'un Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA)⁷³.

70. Recensement agricole canadien, 2011.

71. Claveau, C., Demers, H., et F. Mercier, *Entre la mer et la montagne. 75 ans d'action dynamique de l'UPA du Bas-Saint-Laurent*, Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, 2005, p.165.

72. *Ibid.*, chapitre 10.

73. Voir le site : [<http://www.lescrea.com/fr/les-crea>].

Ces démarches ont vraisemblablement eu des effets positifs sur le profil d'établissement : selon le Portrait de la relève agricole, paru en 2014, 9 % de la relève établie⁷⁴ au Québec provenait du Bas-Saint-Laurent. Proportionnellement, la relève se fait donc plus présente dans cette région que dans le reste du Québec, ce pourcentage s'avérant supérieur à celui de la proportion du nombre de fermes au Bas-Saint-Laurent rapporté à l'ensemble québécois (qui est de 7%). De plus, tandis que la moyenne des agriculteurs de la relève (moins de 40 ans) ayant un diplôme postsecondaire s'élève à 79 % au Québec, cette proportion est supérieure au Bas-Saint-Laurent, avec 84% de ces jeunes agriculteurs qui sont dotés d'un tel diplôme.

La présence dans la région de la première école permanente d'agriculture de langue française au Québec, école fondée en 1859 qui est devenue l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière, a certainement joué un rôle positif dans l'établissement d'une relève dotée d'une formation conséquente. Cette école a développé, dans les premières décennies du 20^e siècle, un programme de formation et d'animation avant-gardiste visant à professionnaliser les producteurs, à promouvoir le modèle coopératif et à outiller les pêcheurs, agriculteurs et forestiers afin de développer leurs établissements⁷⁵. Ce programme, qui a formé au moins deux générations d'animateurs et de promoteurs de l'Union des cultivateurs catholiques (UCC) dans l'Est-du-Québec, a laissé des traces durables qui se manifestent certainement à travers une culture professionnelle forte chez les agriculteurs du Bas-Saint-Laurent.

Véritable actif pour le Québec, mais aussi pour l'Est-du-Québec, l'ITA de La Pocatière est un haut lieu d'innovation pour les techniques culturales et l'agroalimentaire basé sur les circuits courts. Plusieurs élus de la région se sont mobilisés au cours des dernières années pour demander que le maintien de la vocation de cet Institut, ainsi que sa situation géographique, soit reconnu par une loi à l'Assemblée nationale⁷⁶. Cela fait suite à des décisions et des déclarations des récents gouvernements ayant entraîné de l'incertitude quant à son avenir. Il s'agit, de toute évidence, d'une institution stratégique qu'il faut non seulement maintenir, mais doter de moyens supplémentaires qui lui permettraient de jouer un rôle plus grand encore dans la recherche et le renouvellement du modèle agricole.

Portrait du foncier agricole

En 2010, 181 985 hectares étaient en culture dans la région (incluant tous les types de pâturages). Il importe de souligner que la grande part des superficies cultivées au

74. « La relève agricole établie » réfère aux agriculteurs âgés de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole.

75. Laplante, Robert, « La mémoire québécoise de la coopération », dans : Beaudin, Michel (dir.), *Intervenir à contre-courant*, Montréal, Fides, 1998, p.105.

76. Radio-Canada, « ITA de La Pocatière : les élus se mobilisent », 19 mars 2015, [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/712112/ita-lapocatiere-cegep>].

Bas-Saint-Laurent n'est pas destinée à la consommation humaine. En effet, toujours en 2010, 71% des superficies cultivées servaient à la production de fourrages⁷⁷, révélant la nette prédominance des élevages dans la région⁷⁸.

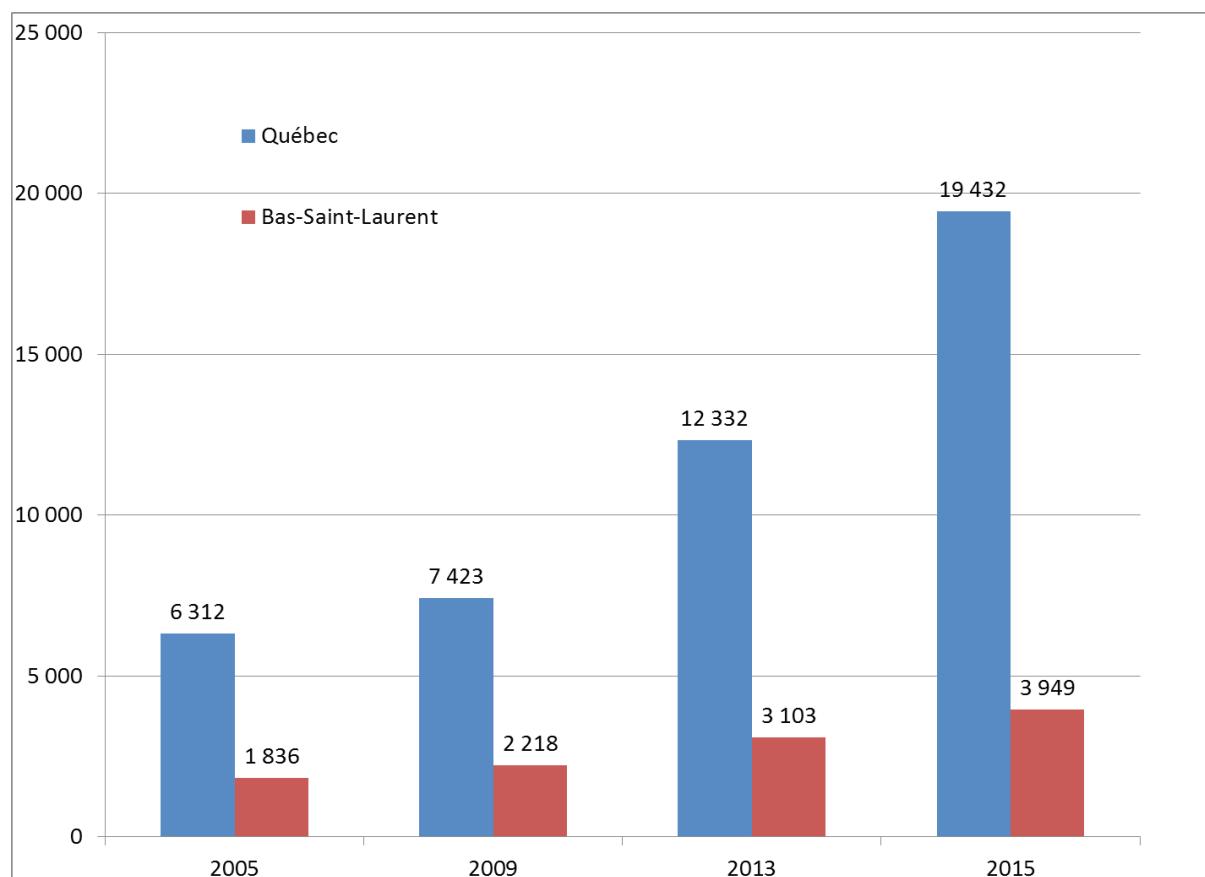
En outre, la superficie couverte par les terres en friche déclarées (2 434 ha) est supérieure à celle servant à toutes les cultures qui ne sont pas céréalières ou fourragères (incluant ici les pâturages). C'est donc dire qu'il y a vraisemblablement davantage de terres en friche qu'il y en a sur lesquelles poussent des légumes et des fruits dans la région. Si cette donnée indique une contraction de l'espace cultivé, elle révèle aussi, simultanément, l'extraordinaire potentiel de revalorisation des terres agricoles disponibles pour l'expansion de secteurs existants ou pour le démarrage de nouvelles filières de production. Le MAPAQ évalue qu'il y aurait environ 8000 hectares de terres dévalorisées (MAPAQ, 2016). Le Ministère a d'ailleurs identifié le potentiel des « cultures alternatives » dans la région, un potentiel qui reste à mettre en valeur (voir Annexe 3).

De plus, il faut souligner que le prix à l'hectare est beaucoup moins élevé dans cette région qu'il ne l'est, en moyenne, dans le reste du Québec. L'écart de la valeur des terres en culture au sein de ces deux ensembles s'est aussi creusé entre 2005 et 2015, ce qui peut signifier que les causes ayant soutenu l'inflation accélérée de la valeur des terres dans certaines régions comme la Montérégie, les Basses-Laurentides et Lanaudière n'ont pas été aussi déterminantes dans le Bas-Saint-Laurent.

77. Ce nombre comprend les pâturages.

78. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, 2010. Calculs des auteurs.

Figure 13. Évolution de la valeur moyenne des terres en culture transigées au Québec et au Bas-Saint-Laurent, 2005, 2009, 2013 et 2015



Source : Financière agricole du Québec (FADQ), compilation d'AGÉCO pour les années 2005 à 2009.

Cela dit, si cette croissance moins rapide de la valeur moyenne des terres dans le Bas-Saint-Laurent (115% contrairement à 208% pour l'ensemble du Québec) peut apparaître comme un facteur favorable à l'implantation de la relève et au développement de certains établissements, il pourrait en être autrement si les conditions nécessaires à la reproduction du modèle agricole québécois de propriété et d'exploitation des établissements connaissaient des défaillances. Comme nous l'avons présenté plus haut, les déterminants territoriaux de cette reproduction pèsent en ce sens.

Couplées avec le faible prix relatif des terres, les dynamiques de dévitalisation et de décroissance démographique pourraient accélérer l'arrivée de nouveaux acteurs industriels et financiers sur le foncier agricole et forestier. À cet effet, il faut dire que des terres de la région du Kamouraska ont été récemment achetées par le groupe Pangéa⁷⁹, qui a multiplié les incursions dans diverses localités agricoles au Québec au cours des dernières années.

79. Radio-Canada, « Pangéa veut bâtir des entreprises agricoles viables », 27 octobre 2014, [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/691175/pangea-terres-agricoles-kamouraska-serge-fortin>].

Ces incursions contribuent à changer les dynamiques locales du marché des terres, en plus de « normaliser » progressivement la formule du fonds d’investissement-propriétaire. Ces initiatives pourraient modifier radicalement la logique de développement et contribuer à satelliser les communautés, voire à les priver des moyens de façonner leur aménagement territorial⁸⁰.

3.1.2 Un portrait du domaine agricole de la Gaspésie

Profil régional

Le domaine agricole gaspésien s'est fortement contracté au cours des dernières décennies, suivant ainsi une dynamique de déprise agricole entamée au tournant des années 1940. En 1941, on dénombrait plus de 4 600 fermes dans le seul comté de Bonaventure ; en 1971, ce nombre était passé à 792⁸¹. En 2015, il restait 251 entreprises agricoles dans l'ensemble de la Gaspésie, principalement concentrées dans la Baie-des-Chaleurs. Plusieurs facteurs expliquent cet impressionnant déclin du nombre de fermes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, facteurs qui sont solidaires des dynamiques économiques et démographiques caractérisant l'Est-du-Québec dans son ensemble. Parmi ces facteurs, il faut compter les transformations structurelles de l'économie, l'essor d'une culture de consommation de masse, mais surtout l'application d'une conception du développement de l'économie et du territoire mal adaptée aux réalités de la région⁸². Malgré les appels lancés par des économistes⁸³ ou des représentants de mouvements sociaux ruraux pour mettre de l'avant un cadre de politiques publiques structurant le développement intégré de la région⁸⁴, l'État québécois n'a pas su, jusqu'à présent, répondre de manière cohérente à cette demande.

Résultat des courses : le domaine agricole gaspésien n'est plus ce qu'il a déjà été et dispose aujourd'hui d'une marge de manœuvre limitée. Cela se traduit sur le plan des grands indicateurs économiques de l'agriculture québécoise, qui illustrent un apport souvent marginal⁸⁵. Cela ne signifie pas pour autant que la production agricole en Gaspésie est moribonde : on y retrouve des entreprises agricoles dynamiques, qui composent avec les contraintes de l'éloignement des marchés, et qui oeuvrent dans plusieurs filières de

80. L'Italien, François, *L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole*, Rapport de recherche, IRÉC, 2012.

81. Jean, Bruno, *Agriculture et développement dans l'Est-du-Québec*, Québec, PUQ, 1985, pp. 66-73.

82. Laplante, Robert, *L'expérience de Guyenne*, Corporation de développement de Guyenne, 1995, p.145 et sqq.

83. Minville, Esdras, « Une terre d'avenir : la Gaspésie » [1934-1937], dans *La vie économique*, 4, Montréal, Fides, p.427 et sqq.

84. Thériault, Carl, « L'Action des patriotes gaspésiens : coup de barre ou mort à petit feu », dans : Côté, R. (sous la dir.), *Québec 2001*, Montréal, Fides, 2000, pp.278-280.

85. Ainsi, *Le profil régional de l'industrie bioalimentaire* de 2015 n'affiche pas le total des recettes monétaires provenant du marché en Gaspésie. Afin néanmoins de se donner un ordre de grandeur, nous avons calculé la somme des recettes monétaires de chacune des productions pour lesquelles des données étaient disponibles.

produits. On y retrouve aussi des mécanismes de coordination régionale du milieu agroalimentaire qui misent sur la concertation et la valeur ajoutée des produits de niche ou différenciateurs⁸⁶.

Soulignons, à cet effet, que les productions biologiques sont très présentes sur le territoire, productions de plus en plus prisées par les marchés. En effet, environ 21% des recettes en provenance du marché en Gaspésie découlent de productions agricoles certifiées biologiques⁸⁷. Cela est dû en bonne partie aux stratégies de commercialisation déployées dans le domaine acéricole, qui compte pour 44 % des exploitations biologiques de la Gaspésie. Pour la seule MRC d'Avignon, le pourcentage de fermes dont au moins un produit est sous régie biologique grimpe à 38 %⁸⁸. Le fait que les terres en culture soient dispersées constitue, paradoxalement, un atout important pour ces entreprises en régie biologique qui ont moins à se soucier du phénomène de contamination croisée.

Si l'agriculture a joué dans cette région un rôle pivot dans le développement des foyers de peuplement, il ne semble faire aucun doute que la relance économique et démographique de la région passera par le redéploiement de l'établissement en agriculture sur son territoire. Il s'agit là d'un facteur de développement et de revitalisation des villages. On parlera donc de la région gaspésienne comme d'une région au fort potentiel de développement agricole, puisqu'elle offre des caractéristiques qui pourraient jouer en sa faveur au cours des prochaines décennies. Le faible prix des terres, le nombre d'aires cultivables en friche, la séparation naturelle que lui procure son éloignement géographique : autant d'attributs qui sont susceptibles d'être convertis en atouts, dans la mesure où une stratégie de développement des fermes et d'établissement de la relève cohérente est engagée rapidement.

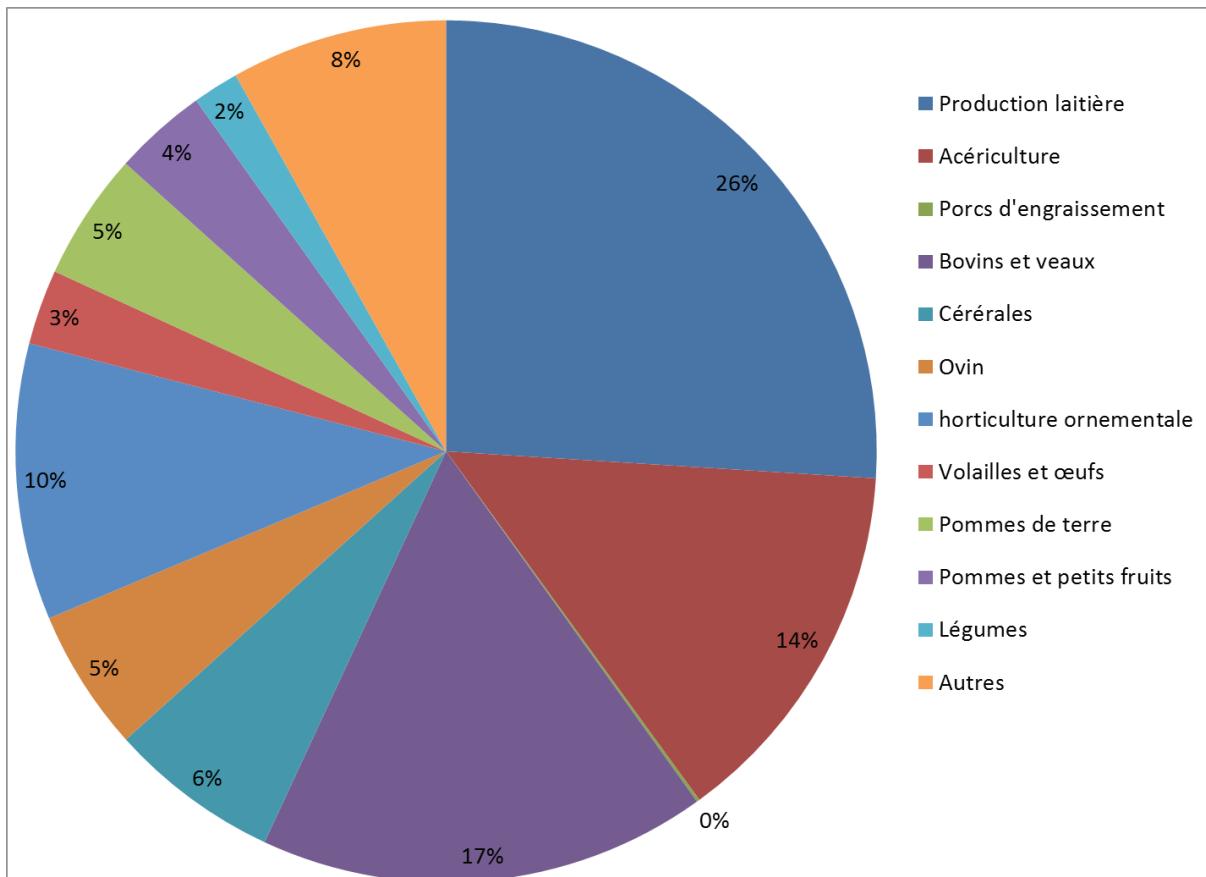
Enfin, il est à souligner que le secteur des pêches, que nous n'abordons pas dans ce rapport, y génère plus de revenus que ne le fait l'agriculture.

86. Nous pensons évidemment au Conseil de développement bioalimentaire de la Gaspésie, ainsi qu'à l'organisme Gaspésie Gourmande.

87. MAPAQ (2015), *Profil de l'industrie agroalimentaire*, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de 2004 à 2010.

88. *Ibid.*

Figure 14. Principales productions agricoles en fonction des recettes du marché en Gaspésie (2015)



Sources : Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, estimations pour 2015.

A. Production laitière

La production laitière est devenue, au cours des dernières années, la principale production agricole en ce qui a trait aux revenus tirés de la vente sur le marché. En 2015, les fermes laitières de la Gaspésie vendaient pour 5,9 millions de dollars, soit 26 % de l'ensemble des recettes de vente des fermes de la région. Principalement concentrées dans les MRC d'Avignon et de Bonaventure, les fermes laitières étaient au nombre de 22 en 2010, alors qu'on en recensait 29 en 2004⁸⁹. Dans ce contexte, où la masse critique de producteurs connaît une réduction continue, les projets de développement à long terme de la filière sont confrontés à d'importants obstacles.

En 2014, la production laitière ne comptait que pour 0,2 % de la production québécoise, en kilogrammes de matière grasse. Enfin, il n'y avait qu'une seule entreprise de transformation laitière dans la région.

89. *Profil de l'industrie agroalimentaire, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, de 2004 à 2010.

B. Production bovine

Générant des ventes de 3,8 millions en 2015, l'élevage de bœuf et de veau a, en Gaspésie, un double statut. C'est en effet la deuxième production agricole en termes de ventes, mais la première quant au nombre de fermes. En fait, quoiqu'elles ne génèrent qu'un peu plus de 17 % des ventes agricoles dans la région, tout près du tiers des exploitations sont des fermes dont la principale production est le bœuf ou le veau lourd.

Il faut relever le fait que les conditions difficiles rencontrées par la production bovine au cours des années 2000, qui ont été esquissées plus haut, semblent avoir été d'importants facteurs de déstabilisation pour les producteurs de la Gaspésie. Ces conditions difficiles se sont surajoutées aux défis des entreprises dans la région, qui peinaient déjà à accroître - voire à stabiliser - leurs marges bénéficiaires. De la même manière que dans le Bas-Saint-Laurent, l'absence d'une politique de soutien au développement de la production bovine en Gaspésie a maintenu l'incertitude dans ce secteur, ce qui a contrarié – et contrarie toujours - les projets d'investissement. Le nombre de producteurs a ainsi connu une importante diminution depuis 2004, année où on en comptait 118 en Gaspésie ; en 2010, ils n'étaient plus que 88⁹⁰.

C. Production acéricole

La troisième production en importance en ce qui a trait aux recettes provenant du marché, est celle de l'acériculture. Plus de 3 millions de dollars étaient vendus par les exploitations agricoles de cette industrie en 2015. Sur le total québécois, cela équivalait à un peu moins de 1%. Cela dit, entre 2006 et 2011, la région a entaillé ses érables à un rythme fulgurant. Tandis qu'il y avait 158 000 entailles en 2006, il y en avait plus du triple cinq ans après (496 000 entailles)⁹¹. La part principale de cette croissance s'est vraisemblablement réalisée par les entreprises acéricoles déjà en place, puisque le nombre d'entreprises en production n'est passé que de 16 à 18 entre 2004 et 2010⁹². Cela illustre à la fois le dynamisme des producteurs installés, mais aussi tout le potentiel de développement de cette production dans la région, qui pourra bénéficier des conditions avantageuses du marché ainsi que de la structuration de la filière au cours de la dernière décennie. Ici aussi, le gouvernement du Québec pourrait jouer un rôle de facilitateur pour le développement acéricole en domaine public, là où le potentiel est avéré.

En outre, soulignons aussi le fait que les perspectives de développement de cette filière pourraient être intégrées, comme dans le cas du Bas-Saint-Laurent, dans une stratégie concertée visant aussi bien l'amélioration de la situation économique des petits et moyens producteurs forestiers, que l'établissement de la relève. Dans les deux cas, cette stratégie

90. Les données sur le nombre de fermes proviennent de : MAPAQ (2015), *Profil de l'industrie agroalimentaire*, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de 2004 à 2010.

91. Recensement agricole du Canada, 2006 et 2011.

92. MAPAQ (2015), *Profil de l'industrie agroalimentaire*, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de 2004 à 2010.

permettrait de diversifier les sources de revenus des propriétaires de lots, ainsi que l'économie locale et régionale.

D. Cultures céréalières

Une autre production importante pour la région a connu un déclin similaire depuis 2004 : celle de la culture des céréales. Alors que l'on retrouvait 27 fermes dont la principale production était la culture des céréales en 2004, elles n'étaient plus que 11 en 2010⁹³. En raison du petit nombre de fermes, très peu de données sont disponibles sur les superficies cultivées selon les céréales dans les recensements agricoles, vraisemblablement en raison des règles de confidentialité qui régissent l'institution responsable des statistiques. Nous savons en revanche qu'une quantité de céréales représentant plus de 1,5 million de dollars était vendue dans la région en 2015, soit près de 7 % de la valeur totale des ventes agricoles en Gaspésie.

À l'instar du Bas-Saint-Laurent, on remarque en Gaspésie l'importance des élevages pour ce qui a trait à l'utilisation des superficies cultivées. En effet, 71% de l'espace cultivé en Gaspésie est constitué soit des fourrages ou des pâturages (incluant les pâturages naturels). Avec la diminution du nombre d'entreprises en production animale dans la région, il est vraisemblable que cela affecte l'espace cultivé, surtout en regard des fourrages, et considérant que certaines céréales cultivées au Québec servent à l'alimentation animale.

E. Pommes et petits fruits

La pomiculture et la culture des petits fruits sont bien présentes en Gaspésie. Elles offrent surtout un potentiel de développement certain en regard de la culture des variantes sauvages ou en régie biologique. À cet égard, la mise en valeur des terres en friches peut passer par des cultures fruitières, comme il en ressort d'une analyse réalisée pour le MAPAQ⁹⁴. Parmi ces cultures fruitières, on mentionne la camerise, l'argousier et l'amélanchier. Leur culture serait acclimatée aux mois ingrats de la période hivernale. En raison des distances à parcourir entre la région et les principaux marchés, il serait préférable, selon les spécialistes de la filière, de procéder à la commercialisation de fruits congelés. Cette mise en marché suppose cependant un certain nombre de conditions de réalisation, dont une masse critique de producteurs et des infrastructures de conditionnement.

93. Les données sur le nombre de fermes proviennent de : MAPAQ (2015), *Profil de l'industrie agroalimentaire, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, de 2004 à 2010.

94. MAPAQ, *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture : fiche d'information*.

La relève agricole

Le niveau de formation de la relève est une caractéristique par laquelle se démarque des moyennes québécoises. En 2011, plus d'un agriculteur sur cinq (21%) de la relève était doté en Gaspésie d'un diplôme universitaire. Ce taux d'agriculteurs détenant un diplôme universitaire dépasse de près du double la moyenne québécoise pour les agriculteurs de la relève (12%). Comme dans le cas du Bas-St-Laurent, le profil de cette relève peut être considéré comme un atout précieux⁹⁵.

Portrait du territoire agricole

La fermeture des villages situés dans l'arrière-pays dans la seconde moitié du 20^e siècle et la décroissance démographique ont manifestement contribué à la diminution des superficies cultivées, qui ont déjà été beaucoup plus importantes. Ainsi, malgré la vaste étendue du territoire, seule une partie restreinte de celui-ci sert toujours à l'agriculture. Au recensement de 2011, on comptait 15 594 ha de terres en culture, et 4 400 ha de terres consacrées au pâturage. Ces étendues de terres dédiées au domaine agricole sont bien moindres que celles du Bas-Saint-Laurent où l'on comptait 166 282 ha de terres en culture et 16 535 ha de terres en pâture. L'éloignement des grandes régions urbaines explique en partie cette situation, tout comme le fait que le littoral y est étroit, rapidement bordé par les Appalaches dont la dernière glaciation n'a pas laissé derrière elle des plateaux aussi riches en sédiments qu'au Bas-Saint-Laurent⁹⁶. La marginalité relative de l'agriculture explique sans aucun doute la pauvreté des données disponibles, dressant par conséquent des limites à l'analyse.

Le déclin de l'agriculture régionale s'observe en Gaspésie par le nombre de terres en friche, qui – comme on a pu le constater – marque les esprits de nombreux acteurs de la région. Selon le Portrait de l'industrie agroalimentaire, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de 2004 à 2010, une petite fraction de la superficie agricole serait en friche. Ces terres en friche ne s'étendraient que sur 324 hectares⁹⁷. Une analyse plus fine, réalisée sur le territoire de certaines MRC de la Gaspésie, révèle un tout autre portrait. Les chiffres sont clairs : la broussaille et la forêt disputent aujourd'hui de nombreuses terres à l'agriculture.

95. MAPAQ (2014), *Portrait de la relève agricole 2011*.

96. Fortin, Jean-Charles, (sous la dir.), (1993), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, PUL, Sainte-Foy.

97. MAPAQ (2015), *Portrait de l'industrie agroalimentaire*, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de 2004 à 2010.

Tableau 8. Type et superficies de terres en friches de quatre MRC, en Gaspésie

MRC	Superficie en hectares	
	Type 1*	Type 2**
Haute-Gaspésie (2004)	638	231
Rocher-Percé (2008)	455	881
Bonaventure (2009)	537	175
Avignon (2012)	848	229
Total	2 478	1 516

*Type 1 : terre majoritairement herbacée

**Type 2 : terre majoritairement arbustive et arborée

Source: Compilation : UPA Gaspésie – les Îles, 2016

3.2 Dynamiques de filières et modes d'insertion dans le marché

Si les entreprises agricoles s'inscrivent dans des dynamiques territoriales, il en va de même vis-à-vis des dynamiques sectorielles. Leurs activités sont en effet régies par des cadres économiques et des contraintes financières qui dépendent largement de l'arrangement institutionnel dans lequel elles s'insèrent. Selon ces arrangements, qui varient selon les filières de production, les entreprises seront plus ou moins exposées aux risques de marché, feront face à défis et des obstacles distincts et devront déployer des types différents de stratégies pour réaliser leurs projets d'établissement⁹⁸. Parmi ces stratégies, celles qui concernent la commercialisation et l'insertion de la production dans les marchés sont particulièrement importantes à considérer, puisqu'elles conditionnent des choix d'entreprise aussi cruciaux que, par exemple, les décisions d'investissement et le développement de l'innovation dans la production.

L'analyse de la situation de l'agriculture dans l'Est-du-Québec a montré qu'il est possible de distinguer trois modes spécifiques d'insertion dans les marchés. Loin d'être séparés, ces modes coexistent et se combinent en des configurations spécifiques, qui peuvent varier selon les filières, mais aussi selon les entreprises.

98. L'Italien, F., Nantel, L. et C. Bishinga, *L'endettement des fermes au Québec : un portrait contrasté*, Rapport de recherche, IRÉC, 2014, pp.5-6.

3.2.1 La production conventionnelle : l'épine dorsale du domaine agricole

La production que l'on identifie ici comme conventionnelle comprend les principaux secteurs de production agricole s'étant développés essentiellement sous l'impulsion des grandes firmes de transformation, de fournisseurs d'intrants et de distribution, firmes situées en amont et en aval des fermes. Production laitière, élevages bovin, porcin et ovin, volailles et œufs, cultures commerciales, cultures maraîchères : ces secteurs, pour ne nommer que les plus étendus, ont ainsi été profondément marqués par le déploiement de cette industrie agroalimentaire nord-américaine dont les fermes se retrouvent ont les fournisseurs primordiaux. Écoulant leur production par le biais de partenaires dont les opérations débordent désormais des frontières nationales, des partenaires visant à écouler les denrées alimentaires sur des marchés de masses à travers des systèmes de distribution centralisés, les fermes qui évoluent dans ce cadre sont soumises à une forte concurrence internationale. Au sein de ce cadre dans lequel le principal étalon de mesure des ventes est le prix, prime un impératif d'amélioration constante de l'efficacité technico-économique des établissements. C'est l'accès à ces inévitables canaux d'écoulement qui en dépend pour les fermes de ces filières soumises à une féroce concurrence internationale, à moins qu'elles ne bénéficient du système de gestion de l'offre.

Autour de ces productions, des centres d'expertise et de recherche participent à l'innovation en matière de santé animale, de régie, d'alimentation, de reproduction, etc. L'offre de services spécifique au domaine agricole qui s'est développée à travers le temps en accompagnant ces productions conventionnelles constitue encore aujourd'hui un important pilier pour tout le domaine agricole. Or, afin de soutenir la compétitivité de ces productions, ainsi que l'essor du secteur agroalimentaire dans son ensemble, la société québécoise a procédé à des choix de développement menant à la création de mesures de soutien et de régulation des marchés⁹⁹. Il faut préciser ici que cet arrangement institutionnel, qui a donné naissance à un modèle agricole spécifique au Québec, a misé aussi bien sur les variables sectorielles (c'est-à-dire sur les principales variables de marché affectant les choix économiques – fluctuation des marchés, coûts de production, accès aux marchés) que sur les variables territoriales. Car si, d'un côté, les mesures de soutien ont visé à diminuer l'exposition des propriétaires exploitants aux facteurs de risque et à moderniser les établissements de petite et moyenne taille, elles ont aussi cherché à soutenir le développement de filières agroalimentaires régionales (fromages et produits laitiers, produits de l'éable, etc.), ainsi que l'occupation de tout le territoire rural. Autrement dit, le modèle agricole québécois a visé le développement conjoint des fermes et des localités rurales.

Cependant, l'évolution récente de l'économie agroalimentaire nord-américaine, couplée avec les mesures de libéralisation des échanges, en faisant le procès à certains de ces mécanismes de soutien et de régulation du secteur, ont soumis certaines de ces productions conventionnelles à de fortes pressions. Les attaques portées au système de la gestion de l'offre

99. L'Italien, F., Nantel, L. et C. Bishinga, *L'endettement des fermes au Québec : un portrait contrasté*, Rapport de recherche, IRÉC, 2014, pp.3-4.

par les traités de libre-échange, l'irruption de l'ESB, les modifications aux programmes de gestion des risques et le resserrement de l'Assurance stabilisation du revenu agricole, pour ne parler que de cela, ont constitué d'importants facteurs de déstabilisation pour les établissements situés dans les principaux secteurs de production.

De plus, l'éloignement des centres décisionnels des grands acteurs de la transformation et de la distribution alimentaire, mais aussi les tendances observées sur les marchés d'exportation ont eu des impacts directs sur la trame régionale de la production agricole. Le segment de la distribution alimentaire est d'une importance décisive pour la structuration de l'ensemble de la filière, ainsi que pour le développement du réseau de fournisseurs locaux et régionaux. Le cas de Natur'bœuf dans le Bas-Saint-Laurent, que nous abordons plus bas, constitue la meilleure illustration de cela.

L'accroissement de ces contraintes sur les secteurs de production a évidemment eu un impact majeur sur l'agriculture dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Ces contraintes ont non seulement directement affecté les choix d'investissement et les marges bénéficiaires des fermes, ils ont surtout miné la viabilité à moyen terme de certains établissements et érodé le potentiel d'attrait pour la relève agricole.

Il importe de garder à l'esprit l'effet combiné de ces réalités lorsque nous analysons l'évolution récente du domaine agricole des régions comme l'Est-du-Québec. Cela permet d'avoir une lecture plus adaptée aux obstacles qui grèvent le développement de ces régions, et bien situer les données statistiques dans leur contexte d'insertion. Non seulement cela permet-il d'avoir une vue plus fine de la situation de l'agriculture dans ces régions, mais cela ancre davantage des propositions de mesures de soutien au développement dans les spécificités économiques et territoriales de ces milieux.

Nous présentons en annexe un exemple de filière conventionnelle, soit l'élevage ovin, bien implanté dans le Bas-Saint-Laurent. Cette filière est à la fois bien insérée dans les marchés national et international, et enracinée dans plusieurs localités de la région.

3.2.2 Les produits différenciateurs de masse : de nouvelles avenues de développement

En s'appuyant sur la production agricole générique, un important segment de marché a fait son apparition au Québec et ailleurs au cours des dernières années, segment ayant offert des opportunités d'affaires aux entreprises qui s'y sont bien positionnées, soit les aliments différenciateurs de masse.

Ce segment de marché de produits à valeur ajoutée s'appuie, en règle générale, sur une innovation touchant généralement le mode de fabrication du produit et qui permet de le démarquer par rapport aux caractéristiques génériques reconnues aux produits similaires.

Cette innovation se décline de plusieurs manières : recherche et développement, certification, changement dans le mode de production (animaux en liberté, élevage sans hormones, régie biologique, etc.) pour répondre à des demandes spécifiques des consommateurs composant ce segment. Les exemples de ces produits ne manquent pas : les aliments certifiés biologiques, certifiés HACCP¹⁰⁰, les aliments « bioactifs » ou fonctionnels (omega-3, probiotiques, enrichis de vitamines, etc.), les aliments pour lesquels l'accent est mis sur la traçabilité de la ferme à la table, ceux dotés d'une appellation réservée ou d'un terme valorisant, etc.

En dépit d'un environnement hautement concurrentiel, ces marchés à grande échelle (mais distinctifs) offrent aux entreprises agricoles et agroalimentaires d'importantes occasions de développement¹⁰¹. Le Québec, en effet, peut compter sur un bon réseau de chercheurs hautement qualifiés et d'organismes comme les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) pouvant faciliter la tâche des entreprises cherchant à se positionner dans ce créneau.

Ce positionnement présente d'autant plus d'intérêt pour les régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie que les modèles d'affaires associés à ce segment répondent à des critères de rentabilité et de productivité distincts de ceux que l'on constate généralement dans les productions dites génériques. En effet, la question de la rentabilité des facteurs de production se pose sur un autre plan : l'innovation introduite dans le processus de production donne au produit une valeur ajoutée ainsi qu'un accès à un créneau spécifique de la demande, qui lui permet d'atténuer les effets de la concurrence opérant sur le marché des produits génériques. Cela atténue d'autant l'importance relative de la stratégie de réduction des coûts de production, dont les coûts de transport font partie, une stratégie où les régions éloignées des grands marchés sont réputées défavorisées.

Sans neutraliser complètement les effets de la concurrence, les produits différenciateurs sont donc susceptibles d'ouvrir de nouvelles perspectives à l'agroalimentaire situé dans les régions qui, comme celles de l'Est-du-Québec, sont confrontées à des conditions géographiques et agroclimatiques mettant à l'épreuve les projets de productions conventionnelles. L'« avantage différenciatif », qui peut être développé à l'échelle locale et régionale en capitalisant sur les spécificités territoriales des régions, peut ainsi servir de base stratégique pour le développement de « nouvelles » filières.

100. HACCP, soit *Hazard Analysis Critical Control Point* (ou Analyse des risques et maîtrise des points critiques) est une certification reconnue par les acteurs de l'industrie qui y voient un gage de sécurité alimentaire dans la chaîne d'approvisionnement, de la ferme à l'étagère des supermarchés des grands distributeurs alimentaires. L'application des normes HACCP est obligatoire au Canada dans les usines de transformation de viande depuis 2005. Il appert qu'elle est néanmoins exigée par les distributeurs auprès de certains de leurs fournisseurs dans d'autres filières de production en raison des standards de salubrité des aliments qu'implique l'application des procédures d'inspection comprises par l'adoption des normes HACCP.

101. Lors des présentations à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec (CAAAQ), le mémoire de la Coop Fédérée faisait état de la stratégie à adopter pour permettre à la coopérative de bien se positionner dans le cadre concurrentiel dans lequel elle évolue : « Selon nous, et compte tenu de notre structure de coûts, il serait suicidaire que de vouloir nous frotter aux pays à faibles coûts de production sur ces marchés. [...] nous devons nous replier sur le segment des gammes moyennes, là où il nous faut combiner le meilleur ratio qualité-prix. » (Coop Fédérée, 2007, p.36).

S’ils se distinguent à l’égard des produits génériques, ces produits différenciateurs se différencient aussi bien des denrées issues des filières agroalimentaires territoriales précédemment analysées. En effet, il faut dire que, contrairement à ces dernières, les produits différenciateurs sont destinés à être écoulés sur les marchés de masse, ce qui implique que l’organisation de la production et de la transformation se déploie à une autre échelle. Vu l’importance qu’occupent les volumes dans cette organisation, les stratégies d’approvisionnement, la mobilisation des compétences appropriées et les dispositifs de mise en marché sont complètement distincts des formes artisanales de production et de transformation agroalimentaire. Si ces produits sont développés par une entreprise qui demeure, règle générale, encastrée dans le milieu agricole régional, ils répondent cependant d’une logique de valorisation et de commercialisation qui les placent d’emblée dans les réseaux déterritorialisés d’exportation.

La mise en place d’entreprises actives dans ce segment de marché soulève, bien évidemment, des enjeux de leadership, d’animation des milieux, de développement organisationnel et de financement, puisque les projets de développement de produits différenciateurs nécessitent un apport en ressources et en compétences qui tranchent avec la production des denrées de niche, mais aussi avec la production agroalimentaire générique. À cet égard, il nous semble évident qu’une politique de soutien au développement agricole et rural dans des régions comme l’Est-du-Québec devrait comprendre un positionnement sur ce segment de la demande. Cela nécessitera de réunir des acteurs et des instruments qui, bien qu’existant déjà, seraient appelés à définir un cadre d’intervention inédit. Ce cadre d’intervention pourrait notamment s’appuyer sur des projets en cours qui ont fait leurs preuves et qui montrent, pour peu que les conditions de succès soient réunies, l’énorme potentiel de développement agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Nous avancerons plus loin des propositions à ce sujet.

3.2.3 La production de niche au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie

De manière complémentaire à ces deux premiers modes d’insertion dans les marchés, tout un segment de marché de niche s’est développé au cours des dernières décennies. Ces produits agroalimentaires se sont taillé une place en misant sur des saveurs, des procédés artisanaux et des particularités régionales qui visent des marchés distincts que ceux de l’industrie agroalimentaire conventionnelle. Nous présentons ici brièvement trois de ces filières de niche afin de bien saisir leur portée et leur limite pour le développement agricole de l’Est-du-Québec.

Les Routes agrotouristiques

Les deux régions étudiées ont développé des routes agrotouristiques de spécialités, conçues comme des instruments pour structurer l'offre de produits agroalimentaires. Les acteurs à l'origine de ces initiatives souhaitaient développer cette formule, dont les retombées pour les communautés locales et les producteurs agricoles semblaient évidentes. La première des routes agrotouristiques régionales québécoises a vu le jour dans Charlevoix, à l'initiative d'un groupe de promoteurs qui sont également actifs dans les activités de valorisation des Agneaux de Charlevoix, certifiés IGP¹⁰².

Du même nom que l'organisme faisant la promotion des produits régionaux, la route des Saveurs du Bas-Saint-Laurent relie 78 établissements, surtout sur les basses-terres du Saint-Laurent, mais aussi sur le plateau appalachien. Toujours dans la même région, un nombre plus restreint d'établissements font partie de l'une des trois routes agrotouristiques québécoises de spécialités à sillonna le territoire. Ces trajets sont la Route des érables, la Route des fromages fins du Québec ainsi que la Route des vins du Québec. Les deux premières routes de spécialités énumérées sont aussi présentes en Gaspésie, en plus de la route régionale, Gaspésie gourmande. On retrouve aussi, pour ces deux régions, la Route des bières de l'Est-du-Québec, qui débute à Kamouraska.

Depuis la fin des années 2000, l'agrotourisme s'est davantage structuré. Ainsi, en 2006, 34% des producteurs agrotouristiques étaient situés sur au moins un de la trentaine de circuits et routes agrotouristiques du Québec. De plus, les travaux du Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, regroupant plusieurs acteurs clefs du milieu¹⁰³, ont eu des effets structurants pour le développement de l'agrotourisme au Québec. Cette meilleure coordination était rendue nécessaire par la popularité grandissante de ces activités, autant du côté de l'offre que de la demande¹⁰⁴.

Selon le site Web de Terroir et saveurs du Québec, 400 établissements, d'hébergement, de restauration et de vente directe sont présentement certifiés par l'Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec (AATGQ). L'organisme Terroir et saveurs du Québec regroupe actuellement 23 routes et circuits touristiques québécois, dont les routes

102. Nous faisons notre ici la remarque de Chazoule et Lambert et selon laquelle ces initiatives ne peuvent être comprises comme se déroulant en silo, mais bien plutôt sur une base territoriale : « le point de passage obligé des acteurs, la question qui les rassemble et les mobilise est bien plus celle du développement rural des régions isolées du Québec que celle de la protection de dénominations encore en constitution. » (Chazoule, Carole, et Rémy Lambert, « L'émergence des appellations d'origine au Québec. Naissance d'une nouvelle convention de qualité », Économie rurale, no. 322, mai-juin 2007, p. 29).

103. Dont l'UPA, le MAPAQ, Solidarité rurale, la Fédération des agricotours, les Associations touristiques régionales associées du Québec, et des chercheurs du milieu universitaire.

104. Une étude commandée en 2006 par le MAPAQ a évalué (par sondage) que 27 % des Québécois adultes avaient, dans la dernière année, visité un lieu agrotouristique. Un potentiel significatif se révélait tandis que le tiers des autres adultes s'était dit intéressé par l'agrotourisme en général. L'offre se faisait également plus présente sur le territoire. En 2006, pas moins de 534 « producteurs agrotouristiques » ont été dénombrés. Ceux-ci étaient des producteurs agricoles en bonne et due forme qui menaient au sein même de leur établissement agricole une activité touristique. À ces derniers s'ajoutaient 800 autres établissements agrotouristiques dits « connexes ». Une portion de ces établissements étaient composée aussi de producteurs agricoles dotés d'un volet touristique ne comprenant « ni activité d'animation, ni possibilité de visite à la ferme, ni activité d'interprétation ». Le portrait était complété par des entreprises agrotouristiques non agricoles au sens de Loi sur les producteurs agricoles.

régionales de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie gourmande et les Saveurs du Bas-Saint-Laurent. Mais ces deux régions sont actuellement aussi recoupées par des routes de spécialités que nous avons énumérées plus haut. L'offre agrotouristique dans l'Est-du-Québec est donc manifestement beaucoup mieux organisée maintenant qu'elle ne l'a jamais été, ce qui signifie qu'elle dispose désormais des bases nécessaires pour passer à une autre étape de son développement.

Les marchés publics

Un autre mode de commercialisation des denrées, celui de la distribution en circuit court s'est beaucoup développé ces dernières années, offrant aux producteurs d'aliments produits à petite échelle un autre lieu d'écoulement que les ventes à la ferme. Il s'agit des marchés publics, qui connaissent depuis la fin des années 1990 un important regain de popularité, propulsés par la valorisation des produits du terroir et de l'achat local. Ces marchés offrent aux produits différenciateurs, du terroir, et à petite échelle, des lieux de vente qui diversifient la fourchette des lieux de rencontre entre l'offre et la demande de produits agroalimentaires.

Cherchant à soutenir le développement de cette formule, un organisme a été fondé en 2005, soit l'Association des marchés publics du Québec. La popularité de ce mode d'écoulement des denrées s'est confirmée au cours des dernières années, alors que le nombre de membres de l'Association est passé de 30 en 2008, à près d'une centaine à l'été 2016¹⁰⁵. Dans une étude datant de 2014, l'Association calculait que 35% des marchés publics sur le territoire du Québec avaient été créés dans les cinq années précédentes et 74% dans les dix dernières années.

Ces marchés publics sont ouverts tantôt à l'année, tantôt quelques jours par été, avec un fort penchant pour cette dernière option. À ce titre, l'étude de 2014 de l'Association indiquait que la grande majorité des marchés n'étaient ouverts, dans les mois où ils sont en activité, qu'une seule journée par semaine. La plupart des marchés ferment aussi boutique une fois terminée la saison estivale.

À plusieurs égards, la population bas-laurentienne est la mieux desservie par les marchés publics au Québec. En effet, c'est au Bas-Saint-Laurent que le nombre de marchés par habitant est le plus élevé : s'il y a, en moyenne, un marché par tranche de 97 000 personnes au Québec, cette proportion est d'un marché par 25 000 personnes au Bas-Saint-Laurent. En 2016, il y avait neuf marchés répartis sur le territoire du Bas-Saint-Laurent¹⁰⁶ et au moins

105. Données inédites transmises aux chercheurs par l'Association des marchés publics québécois.

106. Ces marchés sont : le Marché public matapédiens, le Marché public de la Grande-Anse, le Marché public de la Matanie, le Marché public de Rimouski, le Marché public Lafontaine, le Marché public de la Mitis, le Marché public de Sainte-Luce-sur-Mer, le Marché public de Témiscouata-sur-le-Lac et le Marché public des Basques.

trois marchés en Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (un marché pour 93 000 habitants)¹⁰⁷. L'enjeu pour ces initiatives est d'élargir leur offre et la diversité des produits. En cela, elles sont tributaires du dynamisme des producteurs artisans et, surtout, de leur nombre. À cet égard, le déploiement des marchés publics reste tributaire du dynamisme des secteurs de production implantés dans les communautés des alentours. Les actions de structuration de l'offre et de la demande sont dans ce cas intimement liées.

Les marchés du terroir et la grande distribution : le cas du Groupe GP

Les grands distributeurs constituent aussi un vecteur d'écoulement des denrées de niche, qui sont produites en quantité restreinte. En dépit des contraintes inhérentes à la logistique de distribution de masse qui déterminent les conditions d'approvisionnement des épiciers auprès des centrales, plusieurs supermarchés font des efforts pour offrir à leurs clientèles des aliments de niche.

Cette présence s'est d'abord organisée par établissement, à l'initiative de détaillants de chaînes de distribution qui ont utilisé leur marge de manœuvre pour s'approvisionner en produits « hors bannières » (autour de 10 % des achats, selon les chaînes et les estimations). Ces achats ont permis d'introduire dans les grandes surfaces des produits régionaux et de niche n'ayant ni le volume ni la régularité d'approvisionnement nécessaires pour être écoulés massivement dans l'ensemble d'un réseau. Règle générale, ce sont les établissements détenus par des marchands-propriétaires qui ont pu procéder à ces politiques d'achat local. Cela implique pour eux une charge de travail supplémentaire en raison de la multiplication des transactions auprès des fournisseurs de ces produits, mais cela est compensé par l'amélioration du rapport de proximité avec le milieu.

La présence de ces aliments du terroir varie donc d'un établissement à l'autre, suivant le type de formule de propriété et selon la stratégie commerciale déployée. C'est sur ces établissements détenus par les propriétaires-marchands qu'a reposé et que repose encore une large part de l'écoulement des produits du terroir au sein des établissements de vente au détail affiliés à une grande chaîne. Cela est la situation générale qui prévaut dans l'ensemble du Québec pour les trois acteurs majeurs de l'alimentation que sont Metro, Loblaws et Sobeys.

Au Bas-Saint-Laurent, la chaîne d'alimentation GP, dont le centre administratif était situé à Mont-Joli, constituait un atout majeur pour les acteurs régionaux en assurant une centralisation régionale de la gestion des multiples lieux de vente de ces produits du terroir. Avant d'être acquis par Metro en 2009, le Groupe GP comprenait 14 magasins et présentait un chiffre d'affaires de 300 millions de dollars en 2005¹⁰⁸. Suivant une initiative pour la première fois mise en œuvre à Courville, le Groupe GP avait déployé graduellement à tra-

107. Tous ces marchés ne sont ouverts qu'une seule fois par semaine (ou deux dans un cas) et en saison.

108. Beaulieu, 2005

vers son réseau un programme d'achat local, « le marché du terroir », assurant aux produits régionaux une distribution dans plusieurs établissements. Ce programme a eu un effet structurant. Pour ne fournir ici que deux exemples, cette politique d'achat local a non seulement permis à une coopérative de la région de mettre en marché ses viandes distinctives (Natur'bœuf), elle a également permis à l'organisme les Saveurs du Bas-Saint-Laurent de se rapprocher du distributeur et de jouer un rôle de catalyseur dans le développement de l'offre de ces produits.

L'acquisition de la division alimentaire du Groupe GP en 2009 par Metro a changé la donne, puisque cette transaction a distendu les relations entre les établissements locaux de l'Est-du-Québec et les producteurs régionaux qui approvisionnaient le réseau du Groupe GP. Ainsi, les produits de Natur'bœuf se sont rapidement noyés dans la masse des produits de viande bovine déjà distribués par Metro.

Il faut néanmoins souligner que l'absorption de la division alimentaire du Groupe GP par Metro, et l'expertise des acteurs du Bas-Saint-Laurent dans l'achat régional au sein d'une chaîne de distribution semblent avoir contribué à la mise en place d'un programme d'achat régional propre à Metro. Dès l'acquisition de GP, Metro a en effet laissé entendre que certaines façons de faire du Groupe GP pourraient servir de source d'inspiration et être étendues de manière plus large au sein de Metro : «...on sait, disait l'un des vice-présidents de Metro en point de presse à l'époque, que dans le groupe GP, il y avait un programme différent (Le Marché du Terroir) et nous on a bien hâte de connaître les dessous de ce programme-là et voir comment on peut déployer à plus grande échelle ces programmes-là »¹⁰⁹.

Il se trouve que Metro a effectivement mis en place un programme similaire à celui du Groupe GP. Loin de se cantonner au Bas-Saint-Laurent, ce programme était potentiellement appelé à structurer à terme l'ensemble des achats régionaux du distributeur québécois. L'expérience et l'expertise développées dans le réseau mis en place au Bas-Saint-Laurent ont été mises à contribution. Un détaillant affilié de Rimouski, un ancien responsable des achats au Groupe GP et la coordonnatrice des Saveurs du Bas-Saint-Laurent ont ainsi mis l'épaule à la roue au moment de la conceptualisation du programme de Metro.

Ce programme s'articule autour de trois principes directeurs :

1. Accroître la visibilité et la présence des produits régionaux dans ses magasins ;
2. Faire la promotion des « Aliments du Québec » ;
3. Jouer le rôle de catalyseur dans le développement d'aliments différenciateurs (innovants).

À l'instar des « Aliments du Québec », les produits régionaux arboreraient l'une des « identifications régionales existantes », ce qui, dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, s'est

109. Voir : [<http://fr.canoe.ca/cgi-bin/imprimer.cgi?id=530064>].

traduit par la présence accrue des produits identifiés par les labels Saveurs du Bas-Saint-Laurent et Gaspésie Gourmande.

C'est au printemps 2015 que Metro a appliqué cette politique au Bas-Saint-Laurent, la région devenant ainsi l'une des premières où ce programme fut déployé, après celles de Lanaudière et de Chaudière-Appalaches notamment¹¹⁰. 92 produits allaitent ainsi sur les tablettes de 12 établissements Metro et Super C au Bas-Saint-Laurent. Selon le communiqué de Metro, ces produits ne jouissaient pas avant d'une distribution régionale et furent qualifiés de « nouveaux » au sein du réseau de Metro par le distributeur.

L'association Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent avait été mise à contribution afin faciliter la transition et l'adaptation aux problèmes de conciliation des réalités de la distribution régionale à celles de la logistique d'une grande chaîne. Ce mode d'écoulement s'accompagne en effet de contraintes en matière d'approvisionnement comme nous l'avons évoqué, mais aussi en matière d'étiquetage, de certification (comme la certification HACCP, chère aux grands distributeurs pour des raisons de sécurité) et de cahiers de charge spécifiques. Il est à noter qu'au début du processus de mise en œuvre de la politique d'achat local de Metro au Bas-Saint-Laurent, certains fournisseurs qui s'étaient montrés intéressés au départ l'avaient fait sans que leur marchandise soit dotée d'un code universel de produit¹¹¹. Un effort fut fait par l'association régionale ainsi que par Metro pour accompagner les producteurs appelés à se conformer à ces exigences.

Le programme de Metro ouvre ainsi de nouvelles perspectives aux aliments différenciateurs du Bas-Saint-Laurent sur une base régionale. Il constitue aussi un précédent inspirant, qui montre le rôle que peuvent aussi jouer les grands distributeurs dans la diversification des modes d'insertion dans les marchés des produits agroalimentaires. Le déploiement du programme a permis de structurer l'acquisition de ces produits à l'échelle régionale, qui était auparavant laissée à la discrétion des propriétaires-marchands. Le programme, procédant par le biais d'achats gérés par le bureau central, puis distribués sur une base régionale, réduit manifestement la complexité et les coûts de transaction pour les différents acteurs impliqués en amont (les fournisseurs de denrées) et en aval (les différents marchands).

Il vaut la peine également de souligner les initiatives prises par les marchands arborant la bannière IGA en faveur de l'approvisionnement local et de la promotion des spécialités régionales.

110. Voir : [<http://corpo.metro.ca/fr/medias/salle-presse/2015/mise-en-valeur-des-produits.html>].

111. Information collectée lors d'un entretien avec une responsable de la politique chez Metro.

CHAPITRE 4

Le domaine forestier en perspective

4.1 Aperçu du domaine forestier dans le Bas-Saint-Laurent

La forêt privée productive au Bas-Saint-Laurent est d'une superficie totale de 823 400 hectares, soit environ 44 % de l'ensemble des forêts productives de la région¹¹². Cette forte proportion de forêts de tenure privée sur le territoire est une différence importante de la région lorsqu'on la compare avec la Gaspésie. Cette spécificité est au fondement d'une économie forestière qui a traditionnellement reposé sur l'activité de plusieurs petits et moyens propriétaires exploitants. Cette situation s'explique par l'historique d'habitation du territoire, où de nombreuses localités situées sur le plateau appalachien ont été ouvertes à la colonisation de la fin du 19^e siècle aux années 1950 environ¹¹³. En 2016, on comptait 12 500 propriétaires de boisé de quatre hectares ou plus au Bas-Saint-Laurent.

L'organisation économique du secteur a été marquée par d'importantes mobilisations des producteurs, qui ont aspiré à vivre de la forêt et à dynamiser l'économie forestière régionale. Les mouvements sociaux ruraux de la région, épaulés par les syndicats forestier et agricole, ont longtemps revendiqué la mise en place d'un cadre d'intervention structurant pour le développement des établissements des producteurs forestiers, pour la diversification des activités économiques liées à la forêt, mais aussi pour la vitalité des villages¹¹⁴. La mise en place de plans conjoints pour la région, à partir de 1958, mais aussi les mobilisations entourant l'implantation des usines de Cabano, Matane et Sayabec sont quelques-uns des résultats de cette revendication¹¹⁵.

S'il comprenait une dimension sectorielle, ce cadre d'intervention visait à développer ensemble l'économie de la forêt et les localités. L'objectif était de miser non seulement sur l'innovation dans les filières de produits issus de la forêt, mais aussi sur les mécanismes facilitant l'installation de la relève dans des établissements détenus par des propriétaires exploitants. Cet aspect est particulièrement important : comme en agriculture, où les pressions exercées sur le modèle de la ferme familiale sont nombreuses, les producteurs en forêt privée se sont historiquement mobilisés pour maintenir le modèle du propriétaire exploitant indépendant.

112. Fédération des producteurs forestiers du Québec, 2016. *La forêt privée chiffrée*. Les forêts productives sont celles pouvant produire plus de 30 m³/ha en moins de 120 ans.

113. Simard, Majella, *La fragilité de l'espace rural québécois*, Thèse de doctorat, UQAR, 2003.

114. Dionne, H. et C. Saucier, « Intervention sociale et développement local : la Coalition Urgence rurale au Bas-Saint-Laurent », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.8, no.1, 1995, pp.51-55.

115. Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, *Perspectives forêts*, novembre-décembre 2008, [http://www.spfbsl.com/files/SPFBSL_Special50e_08.pdf].

La ferme forestière a été l'un des piliers de ce cadre de propositions¹¹⁶. Cette formule a été présentée comme une formule susceptible d'apporter un revenu appréciable aux producteurs installés, pour peu qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Elle a aussi été conçue comme une solution de long terme aux problèmes de dévitalisation économique et de décroissance démographique caractérisant souvent les municipalités situées dans l'arrière-pays. Malgré les mobilisations populaires, des expériences concluantes et des recherches économiques portant sur le sujet, il faut souligner que la formule de la ferme forestière n'a jamais fait l'objet d'une politique ambitieuse et structurée qui lui aurait permis de prendre son essor¹¹⁷. Si, au cours des deux dernières décennies, plusieurs facteurs ont concouru à ce que les perspectives de développement de la formule s'assombrissent (crise de l'industrie forestière, changements des modèles d'affaires, vieillissement de la population, entre autres), d'autres, comme l'extraordinaire essor de l'acériculture et les opportunités offertes par la transition énergétique pourraient ouvrir le jeu.

Un portrait économique

Au Bas-Saint-Laurent, le couvert forestier du plateau appalachien offre un important potentiel économique. C'est donc sans surprise que le PIB forestier pèse de manière plus importante dans le PIB régional, soit 1,3 % de ce dernier, que ce que l'on observe pour cette industrie dans l'ensemble québécois. Mais au Bas-Saint-Laurent comme ailleurs au Québec, ce secteur a perdu de l'importance au cours des dernières années, principalement parce qu'il est demeuré vulnérable aux effets cycliques des marchés de produits forestiers nord-américains. Ainsi, dans le Bas-Saint-Laurent, la part des activités forestières dans le PIB régional était de 2,2 % en 1997¹¹⁸.

Le poids économique du secteur du secteur secondaire des produits forestiers (incluant les papeteries) pèse davantage dans l'économie du Bas-Saint-Laurent que ne le fait le secteur primaire auquel il se rapporte (foresterie et exploitation forestière). Or dans les dernières années, cette valeur ajoutée a fondu comme une peau de chagrin dans cette région. C'est plus de la moitié de la part de cette industrie dans le PIB du Bas-Saint-Laurent qui a été amputée depuis 1997 (année où des données ont commencé à être disponibles pour cette région).

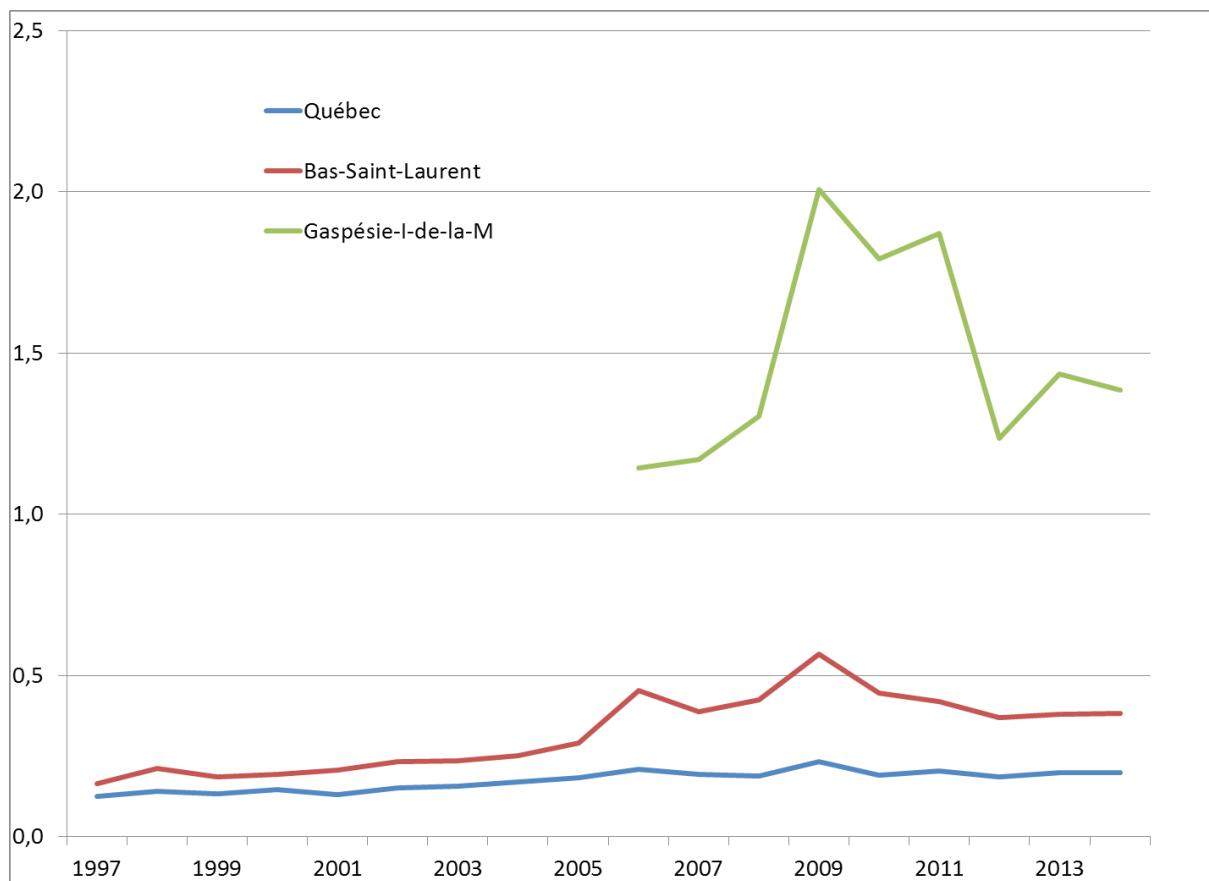
116. Claveau, C., Demers, H., et F. Mercier, *Entre la mer et la montagne. 75 ans d'action dynamique de l'UPA du Bas-Saint-Laurent*, Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, 2005, p.139 ; Otis, Léonard, *Une forêt pour vivre*, Montréal, éditions Pleine-Lune, 2001, chapitre 1.

117. Laplante, Robert, « Sortir de la crise : raffermir les liens forêt-communauté », Allocution présentée au colloque *Suivi de la mission québécoise en France*, Rimouski, mars 2007, [[http://www.irec.net/upload/File/sortir-de-la-crise-foret_irec_080307\(1\).pdf](http://www.irec.net/upload/File/sortir-de-la-crise-foret_irec_080307(1).pdf)].

118. Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques.

Ce déclin de l'industrie secondaire des produits du bois indique aussi que la région ne tire plus autant parti de son domaine forestier qu'elle ne le faisait auparavant, ce qui se reflète d'ailleurs dans la figure suivante¹¹⁹.

Figure 15. Évolution du ratio du PIB de la foresterie et des exploitations forestières (113 au SCIAN) sur le PIB du secteur secondaire alimentaire (321 et 322 au SCIAN) au Québec et dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1997-2014



Source(s): Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques. Calculs des auteurs.

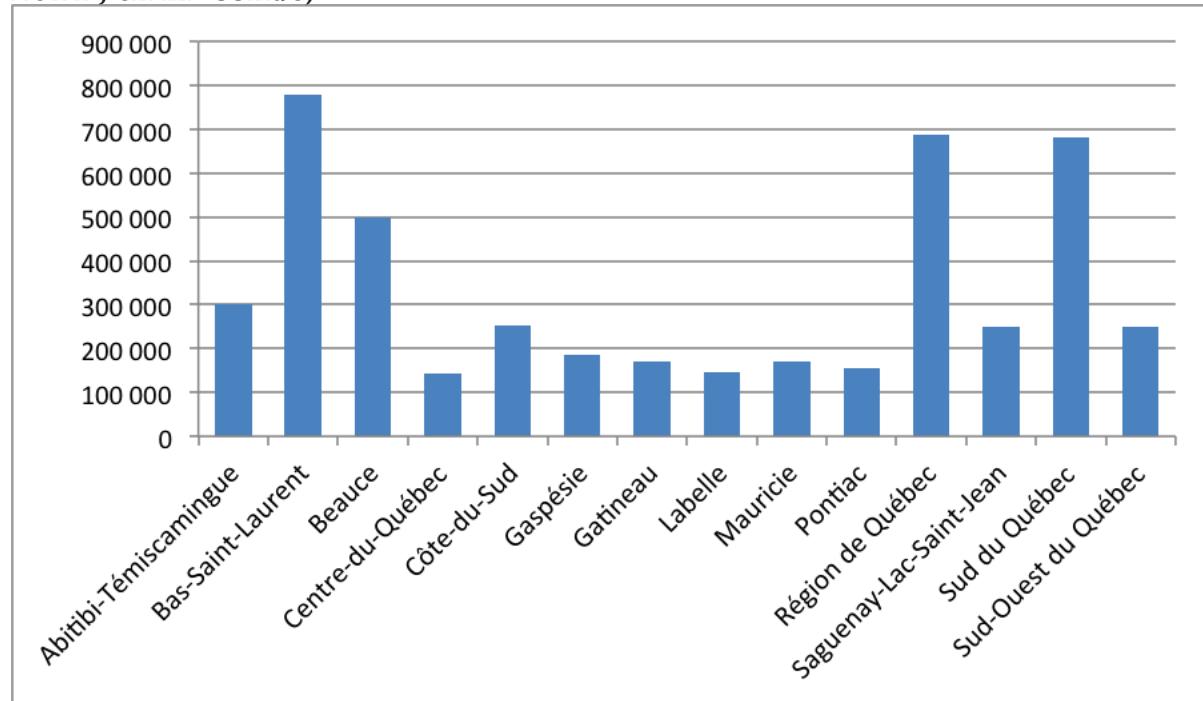
Cette réalité est d'ailleurs au cœur des préoccupations de nombreux producteurs forestiers et intervenants économiques de la région, qui soutiennent depuis plusieurs années la nécessité d'innover dans les filières de produits forestiers. Cette orientation permettrait non seulement à la région de capter une proportion plus grande de la valeur ajoutée liée à l'activité forestière, mais elle donnerait aux producteurs indépendants la capacité de diversifier leurs revenus et de diminuer leur exposition aux cycles économiques de l'industrie

119. À l'instar de l'industrie agroalimentaire, une valeur de moins de 1 traduit un secteur secondaire plus important en termes d'apport au PIB que ne le fait le secteur primaire forestier.

forestière. Des démarches ont d'ailleurs été entreprises en ce sens au cours des dernières années, aussi bien sur le plan des politiques de développement régional¹²⁰ que des politiques industrielles¹²¹. Au-delà des aspects conjoncturels, il s'agira de voir si ces initiatives seront relayées par des mesures structurantes à long terme.

Sur le plan des débouchés industriels plus conventionnels, les producteurs en forêt privée de la région se démarquent clairement sur le plan des volumes de bois livrés aux usines de produits forestiers. En effet, les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent sont ceux qui ont livré les plus forts volumes de bois au Québec au cours des dernières années, comme le montre le tableau suivant :

Figure 16. Volumes de bois livrés annuellement aux usines par les producteurs forestiers selon le territoire de plans conjoints (moyenne annuelle de 2003 à 2014 ; en m³ solide)



Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 2016. La forêt privée chiffrée.

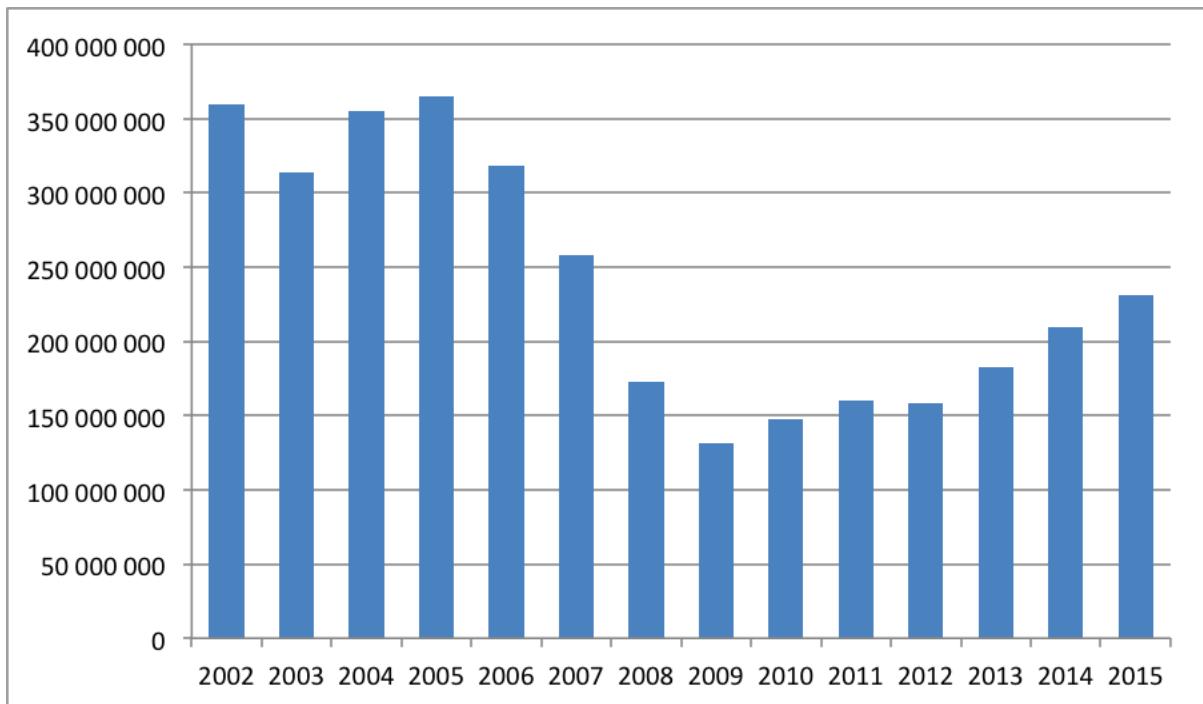
Cela dit, ces performances ont une contrepartie, soit celle d'une exposition importante des producteurs aux aléas de l'industrie forestière. La crise qu'a traversée cette industrie dans les années 2000, crise qui a laissé place à une timide reprise, a ainsi durement affecté les producteurs de bois au Bas-Saint-Laurent qui, comme dans le reste du Québec, ont vu

120. ACCORD Créneau d'excellence - Écoconstruction, 2017, [http://www.creneau-ecoconstruction.com/files/Creneau_eco-construction.pdf].

121. Forum Innovation Bois, octobre 2016, [<http://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forum-innovation-bois/>].

diminuer substantiellement leurs revenus pour les bois mis en marché. Le graphique suivant est éloquent :

Figure 17. Évolution des revenus bruts des producteurs forestiers pour le bois mis en marché (2002-2015 ; en dollars constants de 2015)



Source : Fédération des producteurs forestiers du Québec, 2016. La forêt privée chiffrée.

On constate bel et bien une remontée des volumes et des prix depuis quelques années ; en 2015, par exemple, la valeur de vente des bois livrés aux usines dans le Bas-Saint-Laurent s'est élevée à 58 millions de dollars, par rapport à 46 millions de dollars en 2014, soit une augmentation de près de 25 %¹²². Cela dit, la fragilisation de la situation de producteurs forestiers depuis 2005 a contraint certains d'entre eux à revoir leurs modèles d'affaires pour devenir plus productifs et, surtout, se tourner vers d'autres sources de revenus pour compenser ces pertes. C'est ainsi que la filière acéricole, dont le potentiel de développement était déjà connu et développé bien avant 2005, a représenté une véritable base de redéploiement pour certains producteurs impactés par la crise de l'industrie.

Ainsi, de 2002 à 2015, alors que la valeur totale de la vente des bois livrés aux usines de produits forestiers a connu une baisse, la valeur de la vente de sirop d'érable a augmenté

122. Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, Rapport annuel 2015, [http://www.spfbsl.com/files/SPFBSL_rapport_2015_web.pdf].

de 11 %¹²³. Cela confirme l'importance stratégique que revêt aujourd'hui la filière acéricole pour la diversification des revenus des producteurs forestiers privés, mais aussi, comme nous l'avons souligné plus haut, le potentiel économique qu'elle présente pour l'établissement de nouveaux producteurs forestiers souhaitant vivre de la forêt. Dans le Bas-Saint-Laurent, là où la filière est en plein essor, ce potentiel est très significatif.

Mentionnons enfin, pour compléter ce bref tour d'horizon économique, que le Bas-Saint-Laurent a vu le nombre de ses propriétaires de boisés (de quatre hectares et plus) augmenter au cours des dernières années, passant de 10 600 en 2012 à 12 500 en 2016. Dans le contexte de déclin démographique et de dévitalisation des collectivités situées généralement là où le couvert forestier est le plus présent, cette augmentation du nombre de détenteurs de lots soulève des interrogations : quels sont les profils socioéconomiques de ces propriétaires ? Résident-ils à distance, à proximité ou sur ces terres ? Quels sont les principaux usages de ces terres ?

Une étude menée en 2012 portant sur les profils, les motivations et les comportements des propriétaires forestiers québécois a notamment révélé que l'identité des propriétaires de lots a profondément changé au cours des années¹²⁴. Ainsi, parmi les faits saillants de cette étude qui gagnerait à être actualisée et approfondie, mentionnons le fait que les nouveaux propriétaires de lots (10 ans de possession et moins) sont plus nombreux à vivre à plus de 100 km de leur lot que les propriétaires plus anciens (plus de 20 ans de possession), et qu'ils sont significativement plus nombreux (61 %) à avoir acquis leur propriété à des fins d'investissement que les plus anciens (53 %).

Cette dernière donnée est significative. Elle pointe vers l'existence d'une dynamique financière sous-jacente qui concerne la valorisation du patrimoine foncier, qu'il soit agricole ou forestier. Ainsi que des études l'ont souligné, les terres sont devenues au cours des années 2000 un type d'actif recherché pour leur sûreté et la stabilité des revenus qu'ils génèrent à long terme, soit en termes de gains en capital, soit en termes d'exploitation économique¹²⁵. Pour le dire autrement, la terre est redevenue, en particulier après la crise financière de 2008, une valeur refuge. Cela explique pourquoi certains particuliers et entreprises qui ne sont pas issus du monde agricole et forestier, disposant de moyens importants ainsi que des plateformes nécessaires pour la gestion de leurs actifs, investissent dans le foncier agricole et forestier. Il est évidemment possible de distinguer des logiques selon le type d'investisseur (particuliers ou entreprises), selon le type d'actif (agricole ou forestier) et selon le type de région (centrale ou périphérique).

Ce fait soulève deux enjeux fondamentaux pour les producteurs forestiers : d'une part, dans un contexte de dévitalisation des collectivités forestières, cette dynamique est

123. Fédération des producteurs forestiers du Québec, 2016. La forêt privée chiffrée.

124. *Ibid.*

125. L'Italien, François, *L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole*, Rapport de recherche, IRÉC, 2012.

susceptible d'accroître les difficultés pour les propriétaires exploitants à développer leur établissement. Cherchant à diversifier leurs revenus par l'acériculture, par exemple, les producteurs exploitants sont déjà confrontés à l'inflation démesurée du prix des terres à bois. D'autre part, et corollairement au premier enjeu, la question de l'accès à la terre par de jeunes producteurs qui souhaitent entrer dans le métier se pose et se posera avec une acuité croissante au cours des prochaines années. Sans une relève soutenue et structurée, le modèle du propriétaire-exploitant en forêt privé risque de laisser place au modèle industriel concentré, basé sur l'emploi plus que la propriété.

4.2 Aperçu du domaine forestier en Gaspésie

D'une superficie totale de 288 300 hectares, la forêt privée productive gaspésienne représente environ 18 % de l'ensemble des forêts productives de la région¹²⁶. Contrairement au Bas-Saint-Laurent, les forêts de tenure privée en Gaspésie occupent ainsi une superficie moins grande. Les principaux massifs se concentrent dans les zones littorales, principalement le long de la Baie-des-Chaleurs, suivant en cela les principaux foyers de peuplement. Alors qu'au Bas-Saint-Laurent la forêt privée s'est maintenue dans les collectivités neuves issues des dernières vagues de colonisation de l'arrière-pays, la forêt privée gaspésienne n'a pu s'étendre à l'intérieur de la péninsule. La fermeture d'une dizaine de paroisses dites « marginales », au tournant des années 1970, a marqué la fin d'une entreprise d'habitation du territoire où la forêt privée était destinée à jouer un rôle important. On comptait plus de 5 000 propriétaires de boisé de 4 hectares ou plus en Gaspésie en 2016¹²⁷.

Le milieu économique de la forêt privé est principalement structuré et animé par le syndicat des producteurs de bois, qui gère le plan conjoint. Le syndicat est aussi impliqué depuis plusieurs années dans la certification des bois, processus rendu aujourd'hui nécessaire pour faire face à la demande des marchés. Si la Gaspésie présente l'un des plus bas taux de certification en forêt privée au Québec selon la norme FSC, soit environ 4 % en 2016¹²⁸, c'est que cette certification présente un niveau élevé d'exigences, susceptibles de compliquer la tâche des propriétaires de lots de tailles modestes.

Avec les années, en particulier celles du sommet de la crise de l'industrie forestière (2007-2012), le syndicat a dû développer des méthodes d'organisation de la mise en vente des bois qui soient compétitives et efficaces afin de se démarquer. La diversification des clients a été au cœur de cette stratégie visant à diminuer le risque de pertes ; ainsi, mentionnons que des usines du nord du Nouveau-Brunswick font partie des acheteurs de bois des producteurs de la Gaspésie.

126. Fédération des producteurs forestiers du Québec, 2016. La forêt privée chiffrée.

127. *Ibid.*

128. *Ibid.*

Un portrait économique

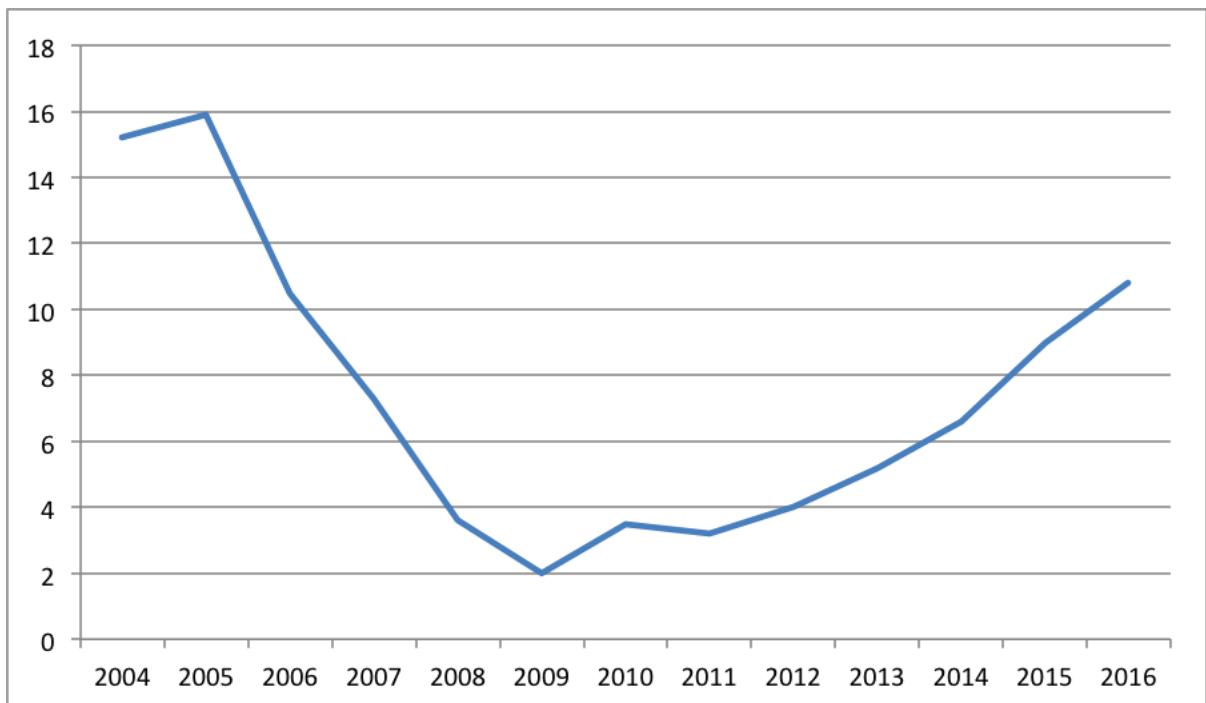
L'économie de la forêt privée joue un rôle important dans l'économie gaspésienne, puisqu'elle compte pour environ 1,2 % du PIB régional. Les années de crise de l'industrie forestière ont clairement affecté le poids de la production privée de bois dans l'économie de la Gaspésie, puis qu'elle comptait pour 3,9 % en 1997. Comme dans le cas du domaine agricole cependant, le domaine forestier de la Gaspésie demeure une constituante importante du secteur forestier pour le Québec. Ainsi, lorsque l'on regarde ensemble la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, c'est 12,4 % du PIB forestier québécois qui provient de ces régions. Cette part est cependant déclinante depuis 2005, année où elle se situait à 14,4 %¹²⁹.

Ce qui distingue l'économie gaspésienne autour des produits forestiers de celle du Bas-Saint-Laurent (et aussi de celle québécoise) est la relative anémie de son secteur secondaire. Avec un ratio de plus de 1, le graphique ci-haut montre en effet que le secteur gaspésien de fabrication de bois et de papier pèse moins dans l'économie régionale que le fait le secteur primaire qui s'y rapporte (provenant des exploitations forestières).

Comme dans le Bas-Saint-Laurent, la rentabilité des productions est essentiellement liée à la situation des marchés nord-américains de produits forestiers. Ainsi l'évolution des revenus obtenus par les producteurs de la Gaspésie a-t-elle suivie la crise de l'industrie au cours de la dernière décennie, comme l'indique le graphique suivant :

129. Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques. Calculs des auteurs.

Figure 18. Évolution des revenus obtenus par les producteurs de bois, 2004-2016 (en millions de dollars)



Source : Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, 2017

Ainsi, en l'espace de quatre années seulement, les producteurs de bois privés ont dû encaisser une chute brutale de leurs revenus, qui sont passés de près de 16 millions de dollars en 2005 à 2 millions de dollars en 2009. Depuis cette année-là, cependant, les revenus ont recommencé à croître, sans atteindre toutefois les niveaux de 2004-2005.

Ces années ont mis à l'épreuve les producteurs de bois de petite et moyenne tailles, qui ont dû développer des stratégies de redéploiement de leurs activités. Pour certains propriétaires-exploitants détenant des érablières productives sur leurs lots, cela a vraisemblablement été une opportunité de développer la production acéricole et de diversifier leurs sources de revenus. C'est ce que nous avons déjà relevé plus haut : l'acériculture dans la région a véritablement explosé dans l'épicentre de la crise, passant de 158 000 entailles en 2006, à 496 000 entailles en 2011¹³⁰. Il y a là un potentiel de développement à poursuivre et une base de producteurs à élargir, afin de diminuer l'exposition de ces derniers, ainsi que l'économie régionale, aux aléas des marchés des produits forestiers.

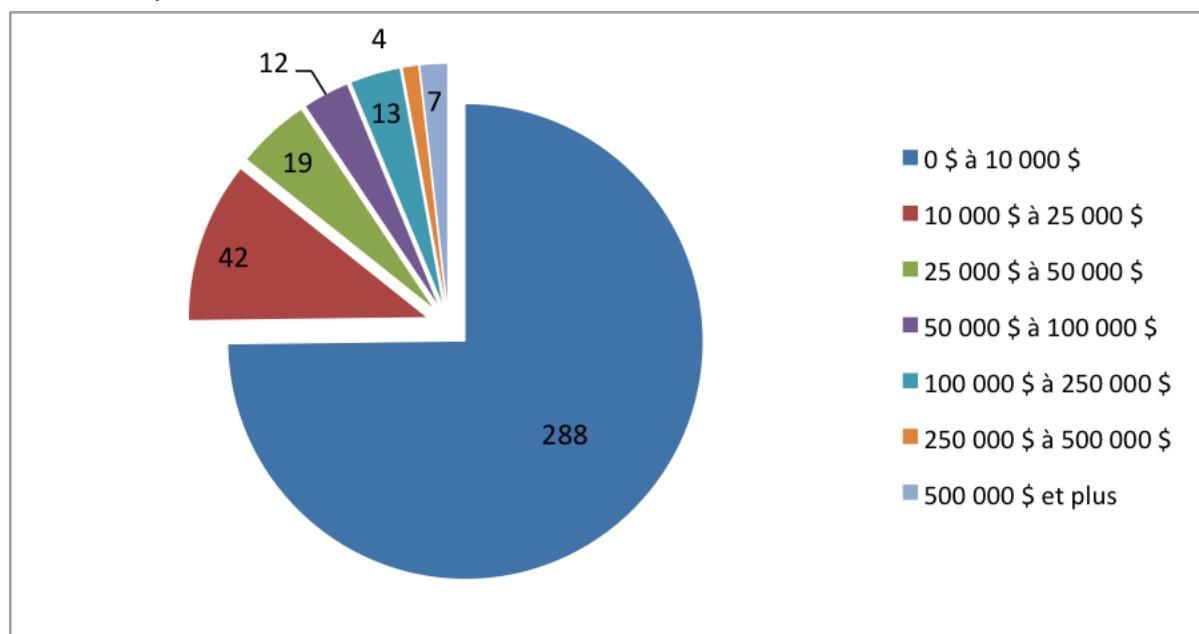
Bien que l'on compte plus de 5 000 propriétaires de boisé de 4 hectares ou plus en Gaspésie, l'assiette de producteurs tirant des revenus importants de la vente des bois demeure somme toute assez restreinte. Si cela est probablement le cas dans d'autres régions éloignées des grands centres où la forêt privée est présente, il faut dire que la mauvaise conjoncture

130. Recensement agricole du Canada, 2006 et 2011.

des années 2006-2011, couplée avec le fait que les principaux débouchés sont essentiellement ceux de produits forestiers à faible valeur ajoutée, ne favorise pas nécessairement l'augmentation du nombre de producteurs forestiers de métier. Ces derniers doivent composer avec des risques entrepreneuriaux importants.

Un noyau dur de producteurs, composé d'environ 36 entités, a dégagé plus de 50 000 \$ de revenus de la vente des bois en 2016 :

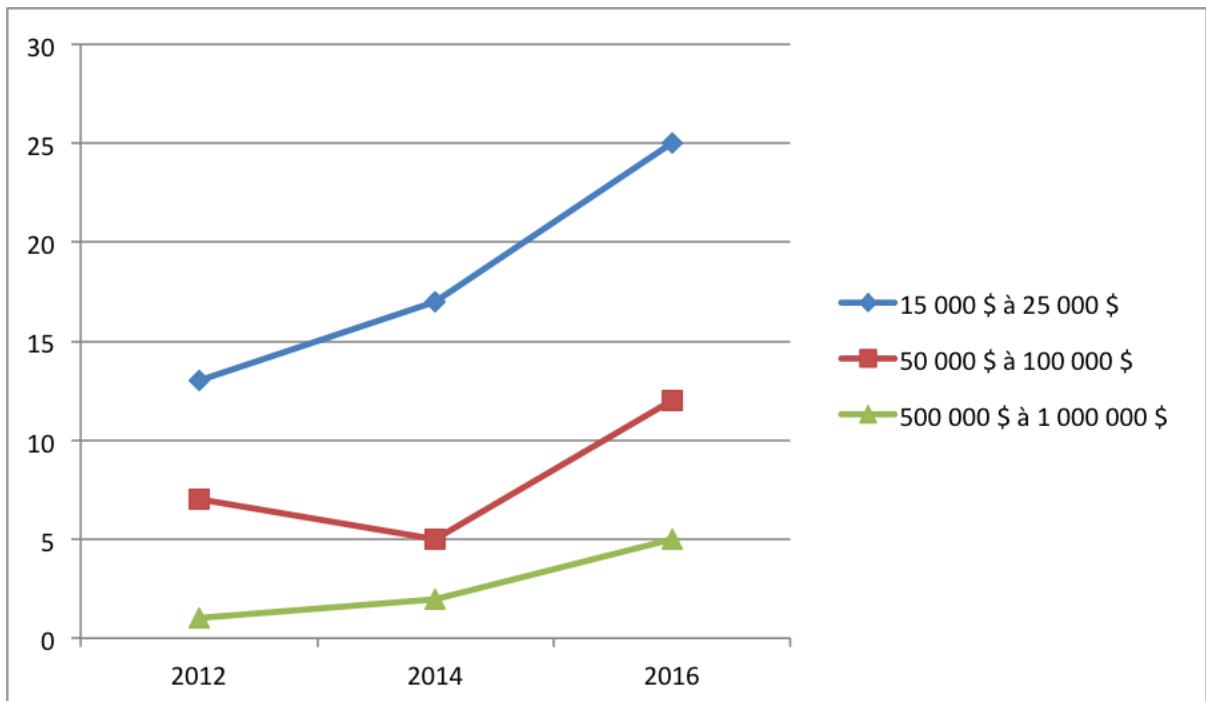
Figure 19. Nombre d'entités ayant mis du bois en marché, selon les catégories de revenu, 2016



Source : Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, 2017

Soulignons que la reprise des prix de vente des bois depuis 2012 semble avoir profité à toutes les catégories de producteurs de bois. En effet, comme l'indique le graphique suivant, le nombre d'entités a augmenté dans trois catégories de revenus significatives depuis cette année :

Figure 20. Évolution du nombre d'entités, selon les catégories de revenus de vente de bois, Gaspésie, 2012, 2014 et 2016



Source : Fédération des producteurs de bois, 2017

En conclusion, mentionnons que si les producteurs de bois de la Gaspésie, mais aussi du Bas-Saint-Laurent, disposent d'institutions économiques aujourd'hui indispensables telles que les plans conjoints, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation des producteurs actuels et favoriser l'attraction et l'établissement de nouveaux producteurs. Ces deux régions disposent d'un immense potentiel de développement forestier, potentiel qui ne trouve pas d'outils satisfaisants pour être mis en valeur. Ici aussi, on ne pourra laisser aux seuls producteurs forestiers la tâche de les développer ; seule une action concertée, misant sur le leadership régional, mais aussi sur le soutien de l'État québécois par le biais d'une politique forestière axée sur la mise en valeur des métiers et des productions de la forêt, pourrait faire une différence.

CHAPITRE 5

Bilan et propositions

5.1 Une synthèse des caractéristiques

Les domaines agricole et forestier du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont connu des transformations importantes au cours des dernières décennies qui ont trait aussi bien aux facteurs territoriaux que sectoriels de développement. Face à ces transformations, la capacité des producteurs et des intervenants de l'agroalimentaire à agir sur le cours des événements a été, la plupart du temps, limitée par l'absence de moyens structurants. Ces derniers auraient accru leur niveau d'emprise sur le développement des fermes et des secteurs, mais aussi sur celui des localités dans lesquelles ils s'insèrent.

Nous avons réuni, de manière synthétique, quelques-unes des principales caractéristiques régionales de l'agriculture et de la foresterie des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, qui sont ressorties de cette enquête socioéconomique. Nous ne prétendons pas à la systématique de ce tableau ; un travail plus approfondi, pour chacune de ces régions, reste à faire. Ces caractéristiques constituent des ancrages factuels d'une stratégie de redéploiement qui pourrait s'appuyer sur les atouts de ces régions, et qui viserait à actualiser des potentiels de développement.

Il s'agit d'abord de déterminer les « actifs » régionaux, mais aussi les limites qui structurent le champ des possibles actuellement. Malgré certaines dynamiques de déclin, les deux régions de l'Est-du-Québec disposent encore d'importants points d'appui qui pourront être mobilisés afin de soutenir des initiatives d'envergure susceptibles de relancer le développement de certaines localités. Ces perspectives sont évidemment conditionnées par des facteurs de longue portée qui se présentent tantôt sous la forme d'opportunités, tantôt sous la forme de menaces.

Tableau 9. Forces et faiblesses de l'agriculture et de la foresterie dans la région du Bas-Saint-Laurent

	Agriculture et agroalimentaire	Foresterie
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Forte tradition de mobilisation et de concertation pour le développement régional ; • Profil de production diversifié et ancré dans les spécificités des milieux ; • Base établie de producteurs dans les filières conventionnelles (lait, bœuf, porc et agneaux) ; • Fortes capacités entrepreneuriales de la filière acéricole ; • Pôles locaux de produits différenciateurs en développement (porc et bœuf naturel, production de sirop d'érable carboneutre) ; • Important potentiel de développement de filières émergentes (viandes biologiques, nouveaux matériaux et cultures alternatives) ; • Coordination efficace des filières territoriales de l'agroalimentaire (Saveurs du Bas-Saint-Laurent) ; • Présence du pôle de formation et d'innovation lié à l'ITA de La Pocatière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Historique de mobilisation régionale pour le développement d'innovations sociales liées à l'économie forestière (forêts habitées, forêt modèle, fermes forestières, regroupements forestiers et coopératives forestières) ; • Tradition d'engagement syndical envers les producteurs forestiers indépendants et le développement du secteur (usines de transformation) ; • Maintien de petits noyaux de propriétaires-exploitants dans des collectivités vivant de la forêt ; • Fort potentiel de développement en acériculture (production de masse et distinctive en forêts privées et en forêts publiques) ; • Présence d'initiatives de concertation régionale et de soutien à l'innovation dans les produits forestiers (ex. réseau d'expertise et de valorisation en biomasse forestière, créneau écoconstruction).
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Dévitalisation et diminution des masses critiques dans plusieurs collectivités agricoles de l'arrière-pays ; • Faible potentiel d'attractivité de l'arrière-pays pour la relève agricole ; • Facteur d'éloignement des marchés jouant pleinement en l'absence de projets de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dévitalisation et diminution des masses critiques dans plusieurs collectivités forestières de l'arrière-pays ; • Obstacles à l'établissement de nouveaux producteurs forestiers (prix des terres, rentabilité des petites unités de production) • Faible diversification des produits forestiers à valeur ajoutée ; • Forte exposition des producteurs à la faible valeur marchande des bois ; • Coordination régionale limitée des activités économiques forêt privée/forêt publique.

Tableau 10. Forces et faiblesses de l'agriculture et de la foresterie dans la région de la Gaspésie

	Agriculture et agroalimentaire	Foresterie
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Forte proportion de la production régionale en régie biologique ; • Coordination efficace des filières territoriales de l'agroalimentaire (CDBG/Gaspésie Gourmande) ; • Fort potentiel de développement agricole régional et importantes superficies à cultiver ; • Faible coût des terres agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tradition d'engagement syndical envers les producteurs forestiers indépendants et le développement du secteur (qualité du service et des approvisionnements aux clients) ; • Important potentiel de développement de la production de bois ; • Perspectives positives de développement en acériculture (produits de masse et différenciateurs) pour propriétaires exploitants de lots privés.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Dévitalisation et diminution des masses critiques dans plusieurs collectivités agricoles de l'arrière-pays ; • Concentration de la production dans les secteurs de niche, limitant les capacités d'approvisionnement dans les marchés de masse (institutionnel et commercial) ; • Forte dispersion territoriale des producteurs entraîne des difficultés pour l'innovation et le développement des filières ; • Difficultés liées à l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre agricole ; • Facteur d'éloignement des marchés jouant pleinement en l'absence de projets de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dévitalisation et diminution des masses critiques dans plusieurs collectivités vivant de la forêt ; • Problèmes de rentabilité économique des petites unités de production sylvicole ; • Forte exposition des producteurs à la faible valeur marchande des bois.

Ces tableaux récapitulent les principales caractéristiques qui ont été évoquées plus haut. À cela, nous souhaitons ajouter ici deux remarques complémentaires concernant la concetration et le développement des produits de niche au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

D'abord, après plusieurs années d'organisation et de mise en valeur, ce modèle de coordination et d'insertion dans les marchés semble être arrivé à maturité (ou sur le point de l'être). Est-ce que les parts de marché associées à ces produits sont toujours aussi grandes qu'auparavant, considérant l'étroitesse du marché régional? La mise en place d'un programme similaire à celui de Metro pour les autres grands distributeurs alimentaires, présents dans l'Est-du-Québec, contribuerait-elle à faire croître la demande? Les producteurs

seraient-ils en mesure de répondre à cette demande accrue? Il s'agit là de questions qui trouvent des réponses fort différentes au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Par ailleurs, voilà déjà un bon moment que des acteurs du milieu dans l'Est-du-Québec réclament une politique d'achat institutionnel régional qui pourrait faire connaître un important saut de croissance à la production locale. Il semble clair que cette structuration de la demande institutionnelle ne pourra se faire sans le développement concomitant d'une offre de produits adaptée. Ici encore, les questions se posent sur la nature des initiatives concomitantes à mettre en place pour que l'offre de produits puisse répondre, et même éléver, la demande. Dans le cas de la Gaspésie, cela reste à voir. Selon un document du Conseil de développement bioalimentaire de la Gaspésie portant sur les perspectives offertes par le marché institutionnel, des difficultés liées aux capacités d'approvisionnement (volume, régularité, etc.) des producteurs impliqués sont bien présentes¹³¹. Si les bases de l'économie bioalimentaire du terroir en Gaspésie sont bien jetées, elles nécessiteront vraisemblablement l'apport de mesures favorisant l'accompagnement de producteurs implantés souhaitant élargir leurs productions, mais aussi l'établissement de nouveaux producteurs.

Quelles que soient les qualités de sa structuration et sa capacité à prendre en charge son développement, il faut néanmoins reconnaître que la « filière territoriale » demeure relativement marginale par rapport à l'économie d'ensemble du domaine agricole de l'Est-du-Québec. Sa montée en popularité et l'attention que lui accordent les médias et de nombreuses personnalités publiques ne doivent pas faire perdre le sens des proportions. Ces modèles ne sauraient à eux seuls assurer l'avenir de l'agroalimentaire en Gaspésie, tout comme dans le Bas-Saint-Laurent. Si elle a l'indéniable mérite de recentrer l'intérêt du public sur l'existence des spécificités des milieux ruraux, cette attention ne doit pas faire écran devant les nécessités d'une révision en profondeur des modèles de soutien et d'insertion de l'économie agricole dans les économies locales et régionales. Les tendances peuvent pointer des potentiels, mais ceux-ci ne se réaliseront que si des moyens adéquats sont déployés pour les transformer en innovations véritables.

131. Table de concertation bioalimentaire de la Gaspésie, *Diagnostic du marché institutionnel régional et de ses problématiques en termes d'approvisionnement*, 2015, [[http://www.cdbgaspesie.ca/sites/24077/Diagnosticcomplet_V7avril2015_PUBLIC\(2\).pdf](http://www.cdbgaspesie.ca/sites/24077/Diagnosticcomplet_V7avril2015_PUBLIC(2).pdf)].

Tableau 11. Opportunités et menaces pour l'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec

	Agriculture et agroalimentaire	Foresterie
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la production acéricole régionale sur les domaines privé et public, pour faire face à la croissance de la demande ; Miser sur l'avantage différenciatif régional : développer des grappes locales structurées en filières de produits ; Voir le passif comme un actif : terres en friches et terres à faible valeur mobilisées pour un plan de développement de grappes de produits ; Canaliser l'intérêt des institutions financières pour le développement agricole et agroalimentaire vers des instruments structurants ; Tabler sur les politiques d'achat institutionnel et commercial de produits agricoles régionaux ; Soutenir l'actualisation et la mise en œuvre des Plans de développement de la zone agricole (PDZA). 	<ul style="list-style-type: none"> Miser sur le potentiel de la transition énergétique afin de soutenir des initiatives structurantes pour les producteurs forestiers (conversion à la biomasse de l'institutionnel, du commercial et de l'industriel ; érablières dans le marché du carbone) ; Canaliser l'intérêt des institutions financières pour les terres forestières vers des projets structurants à la fois pour les producteurs forestiers et les collectivités situées dans l'arrière-pays ; S'appuyer sur le potentiel de développement acéricole pour repenser les mécanismes de soutien au développement et à l'établissement de propriétaires exploitants.
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> Absence de politique agricole et affaiblissement des mesures de soutien et de régulation dans les secteurs de production (gestion de l'offre et ASRA) ; Marginalisation accrue des collectivités agricoles de l'arrière-pays et détérioration de la cohésion agricole régionale ; Arrivée de nouveaux joueurs sur le foncier, susceptibles d'accélérer déstructuration du modèle du propriétaire exploitant et d'augmenter les obstacles à la relève ; Incertitudes entourant l'avenir des infrastructures de formation (ITA La Pocatière) et de transformation (Abattoir de Luceville). 	<ul style="list-style-type: none"> Marginalisation accrue des collectivités agroforestières et détérioration du tissu agricole régional ; Arrivée de nouveaux joueurs sur le foncier, susceptibles d'accélérer la déstructuration du modèle et d'augmenter les obstacles à la relève.

5.2 Propositions pour le redéploiement de l'agriculture et de la foresterie au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie

Après plusieurs années de déclin démographique et faisant face à des menaces de déstabilisation du modèle de développement qui ont fait leur force, les producteurs sont aujourd’hui confrontés à des défis de développement majeurs. Voilà plusieurs années que des mouvements sociaux ruraux le disent : les localités rurales éloignées des grands centres sont à la croisée des chemins. Parce qu’ils concernent non seulement les producteurs, mais aussi les collectivités rurales de l’Est-du-Québec, ces défis ne pourront être relevés que par l’émergence de positions fortes adoptées aux niveaux local, régional et national. Un véritable coup de barre sera nécessaire pour renverser la vapeur. Sans le développement de nouvelles mesures de soutien et de régulation de l’agriculture, et sans concours d’instruments de développement de premier plan, il est probable que les mesures mises de l’avant ne soient qu’homéopathiques, et qu’elles ne changent pas la donne.

Si ces démarches nécessitent d’être soutenues et développées par les milieux auxquels elles s’adressent, il apparaît cependant que ces derniers ne pourront être laissés à eux-mêmes. L’intervention de plusieurs institutions et organisations, de l’État québécois aux institutions financières en passant par les municipalités et les organisations syndicales, sera nécessaire pour relancer le développement des domaines agricole et forestier.

Nous avançons ici quelques propositions susceptibles de soutenir ce dont l’Est-du-Québec a besoin, comme plusieurs régions périphériques aux grands centres, soit un plan d’ensemble de redéploiement de l’agriculture et de la foresterie sur le territoire. Nulle trace ici de ce plan d’ensemble, qui n’était pas au cœur du mandat du présent rapport. On trouvera plutôt des propositions à soumettre au débat et à des analyses économiques plus fouillées, qui se situent à la hauteur de l’ambition de sortir d’une approche strictement défensive. À cet effet, ces propositions constituent des matériaux pour une approche intégrée du développement des territoires et des secteurs agricole et forestier, une approche qui est déjà partagée par des acteurs sociaux qui voient grand.

Proposition 1

Renforcer les secteurs de production conventionnelle par l’élaboration d’une politique agricole québécoise

Il faut le rappeler : les secteurs de production conventionnelle constituent l’épine dorsale du domaine agricole dans l’Est-du-Québec. En plus de contribuer à la vitalité économique des milieux ruraux, ces secteurs rassemblent les masses critiques de producteurs nécessaires pour favoriser l’innovation de produits et dynamiser l’économie agricole des régions. Pour soutenir la compétitivité des établissements, la stabilité financière des producteurs

de métier et fournir des instruments adaptés au développement de chacune des filières de production, l'élaboration d'une politique agricole intégrée s'impose.

Cette politique agricole devrait contenir des mesures structurantes qui soient à la fois spécifiques aux secteurs de production, mais aussi aux contextes régionaux du Québec. Trois axes devraient être au cœur d'une telle politique :

- **Le renforcement des mesures de soutien au revenu des producteurs.** Les producteurs agricoles sont confrontés à de multiples facteurs de risques, susceptibles de déstabiliser les finances de leurs établissements. Malgré le fait que cette réalité économique soit bien connue, le Québec tarde à renforcer les mesures de soutien au revenu des producteurs, qui font face à de nouvelles contraintes de production. La future politique agricole devrait comporter des propositions visant à améliorer les mesures déjà en place, ainsi qu'à instituer de nouveaux mécanismes pour les secteurs fortement exposés.
- **Le déploiement de soutiens institutionnels sectoriels.** Chaque filière de production dispose de ses dynamiques et défis propres, auxquels ont répondu des initiatives de coordination économique mises de l'avant par les producteurs et intervenants de ces filières. Ces initiatives mériteraient souvent d'être soutenues par le gouvernement du Québec, de plusieurs manières complémentaires, allant de l'ajustement réglementaire aux politiques d'achat institutionnel. La future politique agricole devrait inclure des mécanismes publics visant à renforcer ces initiatives sectorielles, ainsi qu'à réunir les conditions nécessaires à ce que de nouvelles émergent.
- **La mise en place d'outils de développement agricole régionaux.** De manière complémentaire aux deux premiers axes, la coordination territoriale du développement agricole devrait être une priorité de la politique agricole. Il existe déjà des instances et dispositifs de coordination régionale en agriculture, qui mériteraient cependant d'être appuyées, voire prolongées par des mécanismes disposant de davantage de moyens. Nous proposons plus bas quelques-uns de ces mécanismes qui, nous semblent adaptés pour l'Est-du-Québec, pourraient être étendus à d'autres régions.

Proposition 2

Mettre en place un incubateur d'entreprises

Le développement intégré des ressources, des actifs et des localités nécessite un instrument de premier plan, susceptible de coupler une approche filière et une approche territoriale. Cette instance doit être en mesure de réaliser la concertation des acteurs et l'optimisation des moyens financiers, techniques et humains à réunir pour que le développement se réalise. Une telle instance consisterait en un incubateur d'entreprises et un centre

de soutien à l'établissement. Centré exclusivement sur le développement rural du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, il s'agirait d'une institution originale qui n'a pas d'équivalent dans la panoplie des instances de soutien au développement. Il devrait réunir une équipe d'intervention possédant une connaissance fine de la région et capable d'animer les milieux et de mobiliser ses forces vives. Un travail de conception et de mise au point du modèle reste évidemment à faire.

Le récent engagement de M. Guy Cormier, président du Mouvement Desjardins, envers les régions pourrait trouver là une occasion exceptionnelle de faire la preuve que les appels à l'audace et l'innovation ne sont pas des formules rhétoriques. Le président Cormier a en effet annoncé l'intention de Desjardins de consacrer 100 millions de dollars¹³² de plus au développement régional. La création d'un incubateur d'entreprises exclusivement consacré à la relance de l'agriculture et de la foresterie pourrait devenir un projet phare pour le navire amiral de la coopération québécoise. Une mobilisation de ses principaux acteurs pourrait ainsi doter l'Est-du-Québec d'une institution inédite qui témoignerait de la volonté ferme de raccorder la mise en valeur du territoire et le développement rural par une approche intégrée originale.

Un projet-pilote visant la mise en place d'une instance de coordination et d'opérationnalisation d'une série de projets déjà identifiés comme éminemment porteurs et structurants pour ces deux régions permettrait d'expérimenter une nouvelle approche de soutien au développement. Ce projet réunirait les conditions pour optimiser les moyens existants tout en introduisant de nouveaux modes d'intervention visant à vaincre les cloisonnements sectoriels et assurer une action cohérente sur l'ensemble des filières dans lesquelles s'inscrivent les projets. Nous proposons plus bas quatre filières en émergence, qui seraient susceptibles de bénéficier des interventions de cet incubateur.

Ce dernier devrait disposer d'un budget de fonctionnement assurant le financement d'une équipe d'intervenants triés sur le volet ainsi que d'un budget de financement des projets qui permettrait de jouer un rôle dans leur orientation et leur développement. Ce financement lui-même pourrait se décliner en partie par des prêts sans intérêts et en partie par des participations directes au capital des entreprises.

D'une durée de cinq ans, ce projet permettrait de tirer des enseignements transposables aux autres régions du Québec. Il permettrait, en outre, de répondre à des urgences particulières qui se posent à l'Est-du-Québec en misant sur des projets offrant des perspectives raisonnables de succès et susceptibles de raffermir la confiance en soi des milieux.

132. Voir à cet effet : [<https://blogues.desjardins.com/communiques-de-presse/2016/11/allocution-a-la-chambre-de-commerce-du-montreal-metropolitain-le-president-et-chef-de-la-direction-d.php>].

Proposition 3

Développer un « fonds-filière » de financement des infrastructures agroalimentaires et forestières

Qu'elles soient en démarrage ou déjà implantées, les filières de production sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se trouvent confrontées à un problème récurrent, qui entrave souvent les initiatives porteuses : soit l'accès à du financement de long terme pour le développement d'infrastructures (d'entreposage, de conditionnement ou de transformation, principalement). Si la question de la rentabilité de ces infrastructures est souvent revenue à l'avant-scène, elle se pose avec de plus en plus d'acuité à mesure que les masses critiques de producteurs s'érodent. L'accès et les termes du financement deviennent alors encore plus difficiles. S'engage alors une spirale régressive pour les secteurs de production que nous avons dépeints dans les premiers chapitres du rapport.

Il se trouve que des entrepreneurs des filières qui sont bien implantées, mais aussi en émergence, ont des projets qui nécessitent des infrastructures afin de pousser plus loin leur développement. Des besoins en capitaux patients font alors surface, des besoins dont l'étenue et les modalités de financement ne trouvent pas toujours de répondants dans les institutions financières traditionnelles. Pour soutenir l'entrepreneuriat et occuper un créneau dans l'offre de financement qui n'est que très peu occupé, la création d'un « fonds-filière », exclusivement dédié au financement d'infrastructures agroalimentaires et forestières stratégiques, nécessiterait d'être envisagé.

Il serait raisonnable d'avancer que les projets d'infrastructures prenant la forme de coopératives d'utilisateurs (à l'image des coopératives d'utilisation de matériel agricole) pourraient être largement privilégiés. Ce modèle permettrait de mutualiser les coûts et les risques, en même temps que de contribuer à la structuration de nouveaux segments des filières. Donnons ici trois exemples.

1. La culture du soyer d'Amérique, que nous abordons plus bas, présente un excellent potentiel de développement pour les producteurs agricoles, mais aussi pour la mise en valeur des territoires vivant une déprise agricole. Si une masse critique de producteurs de soie d'Amérique en venait à être réunie dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, il apparaîtrait nécessaire de mettre sur pied un centre de conditionnement et d'entreposage de la fibre. La présence de cette infrastructure constituerait une base pour l'élargissement de la production dans l'Est-du-Québec. Soulignons que les promoteurs de la filière souhaitent mettre en semence 750 nouveaux hectares par année d'ici 2022. Le potentiel de revenu à la ferme, mais aussi de création d'emplois, est très élevé ;
2. Parmi les conditions nécessaires au déploiement de la filière des céréales de spécialité dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, on retrouve les capacités de stockage des céréales. Le financement d'infrastructures locales d'entreposage de céréales

de spécialités, qui prendraient la forme coopérative, permettrait aux producteurs céréaliers de la localité de bénéficier d'un actif facilitant l'écoulement des stocks, et donc le développement progressif de leurs superficies de production;

3. La conversion énergétique massive des érablières de l'Est-du-Québec qui est préconisée par plusieurs intervenants pourrait bénéficier d'un atout majeur avec la création du fonds-filière. Ce dernier pourrait en effet être impliqué dans le financement de centres de traitement et de conditionnement de la biomasse forestière résiduelle (CTCB), qui pourraient être au cœur d'une stratégie locale de développement des produits de la forêt ; l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle de producteurs locaux pour diminuer l'empreinte carbone de la production acéricole générerait ainsi une boucle économique locale.

Proposition 4

Jeter les bases d'un programme d'établissement « clef en main » pour la relève agricole et forestière

L'une des conditions nécessaires au redéploiement de l'agriculture et de la foresterie dans l'Est-du-Québec est l'établissement de nouveaux producteurs de métier. Il s'agit ici de sortir d'une perspective défensive et de renverser les perspectives : il faut non seulement empêcher la diminution du nombre de fermes, il faut viser à ce qu'il y en ait davantage dans un horizon de vingt ans. Cette visée est ambitieuse et nécessaire. Elle renoue avec les théories et pratiques des systèmes productifs locaux, qui impliquent une approche « active » du développement : plutôt que d'attendre à ce que les conditions structurelles soient réunies, ou encore d'orienter les choix des acteurs économiques en fonction d'une simple adaptation au donné, il s'agit de mobiliser un cadre d'intervention où l'objectif principal sera de générer des masses critiques et de consolider un tissu entrepreneurial dans des milieux disposant d'un potentiel de développement.

Un programme d'établissement audacieux, mobilisant plusieurs institutions et leviers déjà présents au Québec et dans la région, pourrait être mis de l'avant pour l'Est-du-Québec. Afin de maximiser ses chances de succès à long terme, ce programme pourrait comprendre les caractéristiques suivantes :

- **Une table régionale des partenaires pour l'établissement.** Puisqu'il s'agit d'une stratégie nécessitant la concertation et la mobilisation de tous les intervenants, l'institution d'une table de concertation portant sur la définition du cadre et des priorités d'établissement des jeunes pourrait être réalisée. À l'instar des PDZA, cette table permettrait de parvenir à des consensus forts sur le développement du territoire agricole. Elle se pencherait sur les enjeux de développement des filières, les

localités ciblées, les modalités d’implantation, ainsi que la planification stratégique des filières.

- **Un programme « clef en main ».** Sur le plan opérationnel, l’établissement de nouveaux producteurs pourrait se réaliser à travers un partenariat liant les écoles de foresterie et instituts de technologie agricole à l’incubateur d’entreprises, qui pourrait être chargé de l’achat et du transfert des actifs fonciers pour l’établissement. L’incubateur d’entreprises serait chargé de mobiliser les ressources liées à l’accompagnement technique, aux services-conseils, ainsi qu’au financement, pour ne parler que de cela. L’objectif serait de faire en sorte que des diplômés d’agriculture et de foresterie puissent se voir offrir un plan « clef en main » augmentant les chances de réussite des projets d’entreprises.
- **Une approche filière.** L’approche qui devrait prévaloir pour l’élaboration de ce programme devrait être celle de la filière. Cela signifie que les nouveaux producteurs installés devraient pouvoir bénéficier d’un ensemble de garanties permettant de planifier sa production et d’assurer ses revenus sur le moyen terme. Cela pourrait notamment passer par la réalisation d’ententes avec les acheteurs de certaines filières, comme des contrats d’approvisionnement sur une longue durée sécurisant les années de démarrage.
- **Viser les masses critiques.** Peu de jeunes producteurs souhaiteront de nos jours s’installer seuls dans des lieux n’offrant que peu de services et en déclin. L’importance de la socialisation, mais aussi de la mise en commun des ressources, soulève l’exigence de recréer des masses critiques là où elles s’érident ou elles n’existent plus. Le programme d’établissement doit donc être ambitieux, et se structurer en fonction d’une intervention « massive » et continue. Ainsi, il serait suggéré d’avoir une approche intensive plutôt qu’extensive : viser, par exemple, l’établissement de 15 nouveaux producteurs par année, sur cinq ans, dans trois sous-régions données permettrait d’optimiser l’efficacité territoriale, mais aussi sectorielle de pareille mesure.

Proposition 5

Soutenir l’essor de quatre filières régionales de produits : sirop d’érable, nouveaux matériaux, céréales de spécialité et petits fruits et noix

Quatre filières de produits ont déjà été identifiées par des acteurs locaux, régionaux ou nationaux comme ayant un important potentiel de développement pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ces quatre filières sont à des stades distincts d’organisation et de développement. Dans certains cas, comme le sirop d’érable, l’asclépiade et les céréales de spécialité, les filières disposent déjà d’instances de gestion et de contrôle qui permettent d’envisager leur développement dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie sur de

solides assises. Il s'agira ici de penser des moyens susceptibles d'élargir leur base de développement dans les deux régions.

À l'opposé, les productions de lin, de petits fruits et de noix sont à des niveaux plus embryonnaires de développement. Dans leur cas, il s'agira plutôt de mobiliser des moyens susceptibles de structurer ces productions en filières de produits, et d'avoir des attentes réalistes quant au temps requis pour y parvenir.

Dans les deux cas, il est clair que seule une approche par filière peut s'avérer gagnante. Cette approche permet d'identifier les segments de la chaîne de production et de valeur qui nécessiteraient d'être structurés ou renforcés afin d'optimiser l'usage des ressources et des actifs disponibles. Cette approche conditionne évidemment la nature des moyens requis ; dans certains cas, la création des instruments proposés plus haut pourrait être une condition nécessaire aux succès d'entreprise.

Nous présentons ici brièvement ces quatre filières et avons présenté, en annexe, une description plus approfondie de deux productions, soit l'asclépiade et des céréales de spécialités (voir Annexe 2).

A. Le sirop d'érable

- L'objectif d'augmenter la production de sirop d'érable est déjà identifié comme prioritaire par les acteurs régionaux. Étant donné qu'un important potentiel commercial se trouve en terres publiques, la collaboration des différentes autorités concernées est déterminante. C'est grâce à elle que des ententes pourront être établies à grande échelle pour développer la production acéricole.
- D'autre part, un nombre significatif d'intervenants souhaitent aujourd'hui augmenter la production de sirop d'érable carboneutre. Cet objectif semble en effet s'imposer pour que les producteurs de l'Est, et plus largement du Québec, maintiennent le cap sur l'innovation. En diminuant l'intensivité en carbone du procédé de production, les acériculteurs s'assureraient d'aller au-devant des marchés en proposant un produit distinctif ;
- Cet objectif pourrait être au cœur d'une stratégie économique régionale, basée sur un plan de substitution du mazout par le biocombustible produit localement, à même les résidus forestiers des propriétaires exploitants et des industriels. Une approche industrielle est de mise ici en visant l'accroissement des capacités de traitement et de conditionnement de la biomasse forestière résiduelle. L'objectif est de miser sur les synergies entre le potentiel énergétique et économique de la forêt et de créer des boucles économiques locales ;

- Une installation de production et de conditionnement de biomasse forestière résiduelle pourrait trouver là une demande structurée qui pourrait lui servir de point d'appui pour mener une opération de substitution du mazout à l'échelle des deux régions. Une expertise existe et des acteurs sont déjà présents qui permettraient d'envisager de faire lever une telle filière complémentaire.

B. Les nouveaux matériaux

Culture de l'asclépiade (Soyer d'Amérique)¹³³

- Cette culture émergente (déjà en voie de structurer une chaîne de valeur complète) offre un très fort potentiel pour les communautés en voie de dévitalisation. Elle a besoin pour se développer de remettre en culture des milliers d'hectares de terres en friches où elles se trouvent en abondance ;
- Il y a déjà au Bas-St-Laurent un petit noyau de producteurs de soyer. Jusqu'à présent, ces innovateurs ont agi de leur propre initiative. Une réponse institutionnelle et concertée pourrait non seulement accroître leur nombre, mais également leur fournir un cadre facilitant l'inscription de la filière émergente dans une stratégie économique de développement local et de revitalisation des communautés ;
- Cette réponse, elle ne peut venir des seuls acteurs de la filière. Elle devra être élaborée avec une structure qui réunirait les producteurs agricoles, le promoteur industriel et les intervenants du développement local de la région.

Cultures du chanvre et lin

- Application d'une approche semblable à celle décrite plus haut pour le chanvre et le lin. La culture du chanvre est entrée dans une phase déterminante pour son développement à venir, grâce aux efforts déployés pour valoriser non seulement son usage agroalimentaire (voir plus bas), mais aussi celui de matériau de construction. Ce dernier usage est en voie d'être développé et nécessiterait d'être soutenu. Il en est de même pour le lin, qui est de plus en plus demandé pour la fabrication de matériaux composites ;
- Les défis de recrutement et d'élargissement du groupe de producteurs de chanvre et de lin étant les mêmes que ceux qui se posent pour le soyer, des synergies institutionnelles sont envisageables sur plus d'un plan.

133. Voir description approfondie en Annexe 2.

C. Les céréales de spécialité¹³⁴

- Une grappe des céréales de spécialité (biologiques et sans gluten) dans la région de la Haute-Gaspésie est envisagée par des acteurs de l'endroit. L'objectif serait de soutenir le développement, selon une approche filière, les segments de la chaîne de production et de valeur, en particulier celui de l'accompagnement des nouveaux producteurs ;
- Cette grappe de céréales de spécialité présente un important potentiel de développement pour la région, non seulement sur le plan de l'activité économique proprement dite, mais aussi sur celui de l'utilisation du territoire agricole. La remise en production de terres en friches pourrait être rapidement réalisée, pour autant où les succès d'affaires seront au rendez-vous ;
- L'une des avenues à explorer serait de favoriser la conception d'un plan d'établissement pour la relève dans certaines localités où le potentiel agronomique ainsi que les perspectives de rentabilité économique associées aux cultures céréaliers seraient avantageux. Ce plan pourrait devenir une mesure de premier plan dans l'élargissement de la base de producteurs fournisseurs en céréales de spécialité pour l'ensemble de la filière.

D. Les petits fruits et les noix

- De l'avis de certains intervenants rencontrés, les petits fruits constituerait une production intéressante dans certains secteurs en proie à une importante déprise agricole, comme la Haute-Gaspésie. Des initiatives de soutien et d'expansion pourraient être conçues avec une telle approche de structuration simultanée de l'offre et de la demande en envisageant le déploiement d'un équipement de conditionnement, voire de transformation qui permettrait la captation de la valeur ajoutée ;
- Le développement de cette filière fait face à plusieurs enjeux, dont la masse critique de producteurs et l'existence d'installations permettant la congélation et la transformation¹³⁵. Déjà, des initiatives de démarrage de cette filière ont été mises de l'avant dans la Matapédia et dans les MRC de la Baie-des-Chaleurs. Les moyens à leur disposition sont cependant très limités.

134. *Ibid.*

135. Voir l'étude exhaustive présentée à la Table de concertation agrobioalimentaire de la Gaspésie en 2009 : [http://www.cdbgaspesie.ca/sites/24077/files/Etude_marche_petits_fruits.pdf].

CONCLUSION

La relance agricole et forestière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ne sera pas le seul résultat de l'addition d'initiatives séparées. S'il est vrai que le développement passera nécessairement par l'initiative des individus, il ne trouvera ses conditions de réussite que dans la volonté délibérée d'élargir la base entrepreneuriale des collectivités. Une telle ambition ne peut être réalisée que par une approche et un soutien institutionnels d'envergure.

Le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ont connu leurs lots d'initiatives et de programmes visant à stimuler le développement. Malgré certains résultats positifs, force est de constater que les succès n'ont pas permis d'agir efficacement sur les tendances lourdes et de renverser les dynamiques de dévitalisation qui affectent nombre de collectivités. À moins de renoncer à chercher les moyens de préserver les acquis – aussi maigres fussent-ils –, la recherche des voies de sortie de ce qu'on pourrait qualifier de « crise à bas bruit » (tant ses effets se font sentir sournoisement) passe nécessairement par une révision en profondeur des façons de voir. Dans l'état actuel des choses, on pourrait même dire que le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie sont condamnés à innover.

Les moyens de l'État seront indubitablement nécessaires. Une politique agricole digne de ce nom, comprenant le renforcement des filets de sécurité du revenu des producteurs, constitue une condition structurelle à la réussite d'une telle approche. Tel que l'analyse a pu le faire voir, l'enjeu dans la conjoncture présente est d'abord de les accroître pour les productions conventionnelles, qui doivent rivaliser d'ingéniosité afin de maintenir un niveau de rentabilité décent. La diminution accélérée du nombre de producteurs de bœuf au cours de la dernière décennie est le signe le plus évident que les programmes actuels ne suffisent pas : ils doivent être améliorés et mieux adaptés aux caractéristiques économiques des régions. Une politique agricole visant l'optimisation de l'usage des ressources et la maximisation des retombées structurantes sur l'habitation du territoire agricole et forestier est devenu une nécessité.

Mais l'enjeu est, aussi, de faire jouer autrement les moyens de l'État. En misant sur ses capacités de régulation, ainsi que sur son rôle de facilitateur dans le développement des milieux, l'État est en mesure de faire une différence sur l'avenir de l'agriculture et de la foresterie privée sans débourser des sommes colossales.

Dans la perspective de ce rapport, l'esprit général qui doit prévaloir ne se définit pas d'abord sur des positions défensives. Il ne s'agit pas tant de stopper le déclin que de jeter les bases d'une nouvelle croissance et d'un autre développement. Il ne faut pas seulement conserver les fermes existantes : il faut prendre les moyens pour en avoir davantage. L'agriculture peut regagner une place beaucoup plus importante dans la ruralité de l'Est-du-Québec, mais aussi de toutes les régions rurales, à la condition de créer de nouveaux liens et de jouer

un rôle accru dans l'économie locale et régionale. Les années qui viennent seront cruciales. Les rencontres que nous avons faites avec les passionnés d'agriculture et de foresterie laissent espérer que le milieu sera à la hauteur des défis que lui pose son présent et que lui inspire l'avenir que les communautés veulent bâtir.

Les régions de l'Est-du-Québec font face à des enjeux de relève et de développement des productions qui impliquent les aspects économiques des filières, mais aussi des enjeux proprement territoriaux. Ces enjeux posent des défis qui obligent à revoir non seulement les modèles de recrutement et d'accompagnement des producteurs, mais aussi le modèle d'insertion de l'agriculture et de la foresterie dans l'économie régionale telle qu'elle est devenue, c'est-à-dire gravement déséquilibrée et lourdement lestée par les conséquences de plusieurs décennies d'hésitations et d'incohérence. Aux problèmes déjà connus se sont ajoutées de nouvelles contraintes associées à la conjoncture, qui nécessitent d'être analysées ensemble afin de repenser les conditions d'un redéploiement de l'agriculture et de l'activité forestière dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Aux facteurs de déstabilisation macro-économique, il faut ajouter l'existence de dynamiques affectant l'ensemble des régions rurales éloignées des grands centres, dont l'Est-du-Québec. Ces régions doivent en effet composer avec des obstacles supplémentaires que nous avons précédemment abordés, qui relèvent d'un cran le niveau de difficultés rencontrées par les producteurs pour demeurer compétitifs et viables. Ces obstacles particuliers aux régions éloignées, qui n'ont obtenu jusqu'ici aucune réponse institutionnelle structurante, sont principalement posés par l'éloignement des marchés, la décroissance démographique et, dans certains cas, la dévitalisation de certaines localités agricoles et forestières qui sape leur potentiel de développement.

Ce sont ces dynamiques démographiques – elles-mêmes résultant d'une lente érosion et témoignant de l'inefficacité des approches conventionnelles pour les infléchir – qui dictent plus que jamais le temps de réaction dont doivent faire preuve l'ensemble des acteurs. Les effets de seuil agissent brutalement. Ne pas en tenir compte (ou encore s'imaginer que c'est l'addition des initiatives particulières traitées au cas par cas qui peuvent les contrer), c'est se tromper lourdement. Les enjeux de relève dans les divers domaines de la production, tout comme les défis de l'expansion pour les secteurs émergents, ne se traiteront pas par des approches au cas par cas en présumant que l'addition des réponses ponctuelles donnera une solution globale. Le redressement ou la neutralisation des effets de seuil passe par des actions concertées. C'est dire l'ampleur des défis.

ANNEXE 1

Un exemple de production conventionnelle dans le Bas-Saint-Laurent : portrait de la filière ovine

Fait spécifique au Bas-St-Laurent, on peut considérer la production ovine comme un véritable secteur pilier, tant par son importance que par l'ancienneté de son implantation. En effet, cette production a largement contribué à façonner le profil de l'agriculture de la région. L'élevage du mouton y est séculaire et les bases de développement d'une logique sectorielle ont été posées au cours des premières décennies du 19^e siècle. Aujourd'hui cette production est bien implantée à l'échelle québécoise et le Bas-St-Laurent est son principal point d'ancrage. Cette production est dotée depuis 1982 d'un plan conjoint, les éleveurs s'étant prévalués des mécanismes prévus par Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Le rapport des producteurs aux acheteurs (intermédiaires) est ainsi régi par des mécanismes de mise en marché collective qui assurent à ces derniers un approvisionnement continu et standardisé, générant de nombreux avantages pour les producteurs (agence de vente, prix négocié, gestion des surplus, etc.). La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec est l'organisme que les agriculteurs ont mandaté pour l'administration de leur office de production et du plan conjoint en découlant. Les risques relatifs aux aléas des prix reçus sont aussi contenus par le fait que la production d'agneau est couverte par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)¹³⁶, qui a un effet stabilisateur pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Plusieurs acteurs sont en outre impliqués dans le développement et la promotion de pratiques innovantes diffusées ensuite auprès des producteurs et des transformateurs de viande ovine. Situé à La Pocatière, le Centre d'expertise en production ovine du Québec joue un rôle à cet égard. Fondée en 1997, la mission du CEPOQ est à ce titre « d'accroître la rentabilité des entreprises et promouvoir le développement de l'industrie ovine par la recherche, l'amélioration de la génétique, la vulgarisation et l'assainissement des troupeaux »¹³⁷. Entre 2007 et 2012, le CEPOQ était responsable à lui seul de 65% des dépenses en recherche et innovation au Québec dans le domaine ovin, bien au-delà des 13% en ce domaine qu'a apporté tout le secteur privé (MAPAQ, 2014 : 60)¹³⁸.

La figure suivante présente l'origine des fonds investis dans ce domaine. À noter que le CEPOQ administre depuis 2011, avec l'Ontario Sheep Marketing Agency (OSMA) et

136. Quelques critères d'admissibilité doivent être remplis par un éleveur pour lui permettre de se prévaloir de l'ASRA. Il doit avoir intégré le système d'Agri-Traçabilité, respecter des normes d'écoconditionnalité, ces agneaux doivent être nés et élevés au Québec, et avoir vendu au-delà d'un certain seuil (MAPAQ, 2014 : 36). À noter qu'en 2012, 29,1% des recettes agricoles (recettes du marché + ASRA) des éleveurs d'agneaux provenaient de l'ASRA. Elle était de 38,8% en 2007, les modifications à l'ASRA ayant diminué fortement l'apport de ce régime dans les recettes de ces éleveurs.

137. Site web du CEPOQ. <http://www.cepoq.com/section.php?p=106>, site consulté le vendredi 4 novembre 2016.

138. Il importe de souligner que la Fédération des producteurs ovins du Québec est partie prenante d'une importante part de l'innovation et de la recherche du secteur privé.

la Société canadienne des éleveurs de moutons (SCEM), le programme d'évaluation génétique des ovins à domicile (GenOvis), créé en 2000. Ce dernier programme cherche à améliorer l'efficacité du secteur en collectant des données techniques sur les génétiques de façons notamment à évaluant la valeur des reproducteurs potentiels¹³⁹.

Tableau 12. Provenance des sommes investies en recherche et innovation dans le secteur ovin au Québec, de 2007 à 2012

	Nombre de nouveaux projets de R+I	Dépenses totales (\$)	Proportion des dépenses (%)
CEPOQ	28	3 673 607	65
Universités	5	1 231 367	22
Entreprises privées, associations de producteurs, autres	9	772 772	13
Total	42	5 680 746	100

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Système d'information sur la recherche universitaire; site Web du Conseil pour le développement de l'agriculture, Longueuil, [<http://www.cdaq.qc.ca>], mis à jour en janvier 2014; et MAPAQ, Direction de l'appui à la recherche et à l'innovation.

Les marchés de cette filière sont ceux du Québec, pour la plus grande part, et de l'Ontario (avec 29% en 2011). (MAPAQ, 2014, 1). La filière n'est toutefois pas sous gestion de l'offre, et n'est pas la seule à œuvrer au Canada, de sorte que non seulement elle présente un seuil import/export négatif, mais la consommation québécoise est plus dépendante de ses importations de viandes ovines que de sa propre production (en 2011) (MAPAQ, 2014).

Au Québec, on estimait que 90% de la viande ovine vendue l'était soit dans des boucheries, soit dans des épiceries « à caractère ethnique »¹⁴⁰, soit dans des marchés publics, soit encore dans les restaurants. Les principaux consommateurs québécois de cette filière seraient les groupes issus de l'immigration qui reproduisent les modes culinaires de leur société d'origine. Ainsi, selon les communautés, trois types de bêtes sont préférées : l'agneau de lait, l'agneau léger et l'agneau lourd. La mise en marché des deux premiers types d'agneau se fait généralement à l'encan, tandis que le troisième l'est par l'Agence de vente des agneaux lourds – l'agneau lourd étant régi par une convention de mise en marché. Entre 2008, soit

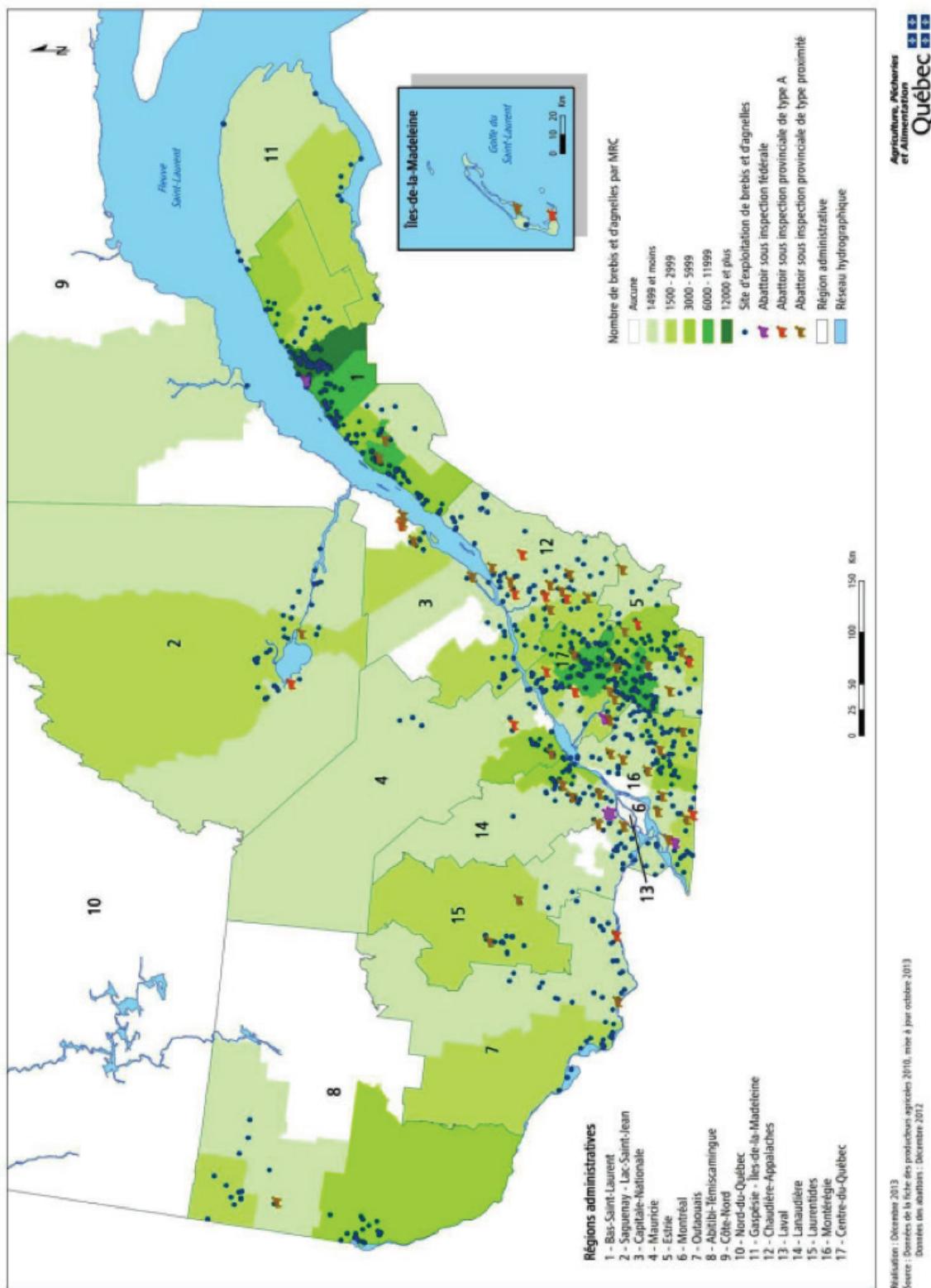
139. Plus spécifiquement, GENOVIS cherche à 1) Orienter l'utilisateur en attribuant une valeur objective du niveau génétique de ses sujets évalués pour plusieurs caractères d'intérêt; 2) Fournir des données génétiques sur les qualités bouchères des sujets évalués; 3) Appuyer la sélection de sujets et les choix d'accouplements et de réforme; 4) Outiliser l'utilisateur en mesurant la productivité de ses brebis afin de l'orienter dans ces décisions d'élevage; 5) Encourager la consignation d'information sur les animaux évalués; 6) Faciliter la compréhension des différents rapports, [www.cepoq.com].

140. L'expression est prise du document Monographie de la filière ovine au Québec, 2014. À noter que l'Étude sur le profil du consommateur d'agneau au Québec effectuée en 2012 par SAIN Marketing en 2012 concluait à cet égard que : «[...] la clientèle type est prioritairement ethnique (de religions musulmane et juive et/ou provenant des régions d'Haiti, de l'Europe, notamment les Italiens, les Grecs, les Français et les Espagnols) et secondairement québécoise » (cité par MAPAQ).

l'année suivant les débuts de la commercialisation par l'Agence de l'agneau lourd, et 2012, cet élevage a augmenté ses ventes de 18%.

Le recensement agricole de 2011 dénombrait 1166 fermes ayant au moins un ovin au Québec. Il n'y avait toutefois que 670 fermes d'élevage inscrites à l'ASRA cette même année. La carte suivante présente à ce titre la distribution, par MRC, des fermes de plus de 50 têtes au Québec, en 2010. Si la production ovine est dispersée dans de nombreuses régions du Québec (méridional surtout), la région du Bas-Saint-Laurent est celle dans laquelle se concentre la plus grande part des exploitations agricoles de cette production.

Figure 21. Répartition des sites d'exploitation de plus de 50 agnelles et brebis, au Québec, par MRC



Source : MAPAQ, 2014.

ANNEXE 2

Portraits de deux filières en émergence

1. Une innovation porteuse : le Soyer d'Amérique

La percée technologique et environnementale que constitue la domestication de l'asclépiade et la mise au point des procédés industriels qui permettent d'en faire une ressource aux multiples usages et au très vaste potentiel ouvrent des perspectives prometteuses pour une partie significative de la ruralité québécoise. Le projet Soie du Québec qui a donné naissance à la Coopérative Monark et à l'implantation à Saint-Tite d'une première usine (Encore 3) de transformation de la fibre du soyer du Québec a jeté les bases d'une filière agroindustrielle qui peut fournir une occasion précieuse pour la relance agricole du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie. Il s'agit, en effet, d'une innovation majeure, porteuse d'une technologie de rupture, susceptible de modifier significativement plusieurs usages et produits, remplaçant les intrants d'origine fossile par des matériaux d'origine végétale. Le déploiement d'une telle filière peut jeter les bases d'une infrastructure industrielle durable et confirmer un leadership fort du Québec en ce domaine.

Une telle occasion est rare. Il est d'autant plus convaincant de la saisir que l'ensemble de la filière regroupe des innovateurs de haut calibre, aussi bien du côté des agriculteurs que des transformateurs industriels. En quelques années à peine, les producteurs agricoles réunis dans la coopérative Monark ont réalisé des performances dignes de mention :

- Mise au point d'une régie de culture inédite et performante aussi bien sous l'aspect des rendements que sur celui de la charge environnementale – c'est une culture sans intrants chimiques - et protégée par des droits de propriété intellectuelle ;
- Développement d'équipements de récolte adaptés et qui seront produits localement ;
- Rendement au-dessus des prévisions pour la récolte 2015 ;
- Recrutement de plus de 80 membres pour la coopérative, répartis dans plusieurs régions et dont la Mauricie et le Bas-Saint-Laurent sont les foyers principaux.

Du côté industriel la phase d'implantation en cours a déjà permis la création de plus d'une quinzaine d'emplois à l'usine de Saint-Tite, sans compter le travail fourni aux agriculteurs qui ont déjàensemencé 400 hectares. Les promoteurs prévoient ensemencer 750 nouveaux hectares par année d'ici 2022. Le potentiel de création d'emplois est particulièrement élevé : 200 emplois par tranche de 1000 hectares récoltés. Le potentiel de revenu à la ferme également puisque les estimations sont de l'ordre de 1000\$ à 1500\$ à l'hectare. Certes, des

écart sont à prévoir entre ces prévisions et la production déployée à grande échelle. Le suivi rigoureux va évidemment faire la différence.

Si le projet n'en est qu'à ses premières phases, les résultats obtenus jusqu'à présent n'en sont pas moins convaincants. Ils laissent penser que son potentiel d'innovation est solide et qu'il mérite d'être épaulé pour en accélérer le développement. Outre la production de matériel absorbant, la fibre transformée peut connaître de très nombreux usages et plusieurs créneaux de marché sont actuellement visés par le transformateur. Ce sont de loin les usages de la fibre dans la production de matériaux souples (panneaux acoustiques, isolation thermique, substitut de certains plastiques moulés, etc.) qui sont susceptibles de nourrir une filière à forte valeur ajoutée. Les réponses du marché aux quelques initiatives déjà lancées dans le domaine du textile et du vêtement ont été très positives, spectaculaires, même, dans le cas de l'utilisation de la fibre du soyer pour la confection de vêtement de sport d'hiver haute performance.

Par-delà ces résultats, c'est par l'approche économique sous-tendant son modèle d'affaires que le projet s'avère le plus structurant. En effet, les promoteurs ont dès le départ visé à faire émerger une filière industrielle complète, s'employant à structurer simultanément l'offre et la demande et à déployer les implantations en maintenant des liens stricts entre ces deux pôles. Les acteurs ont consenti à une discipline et à des interactions qui ont favorisé une synergie porteuse et qui explique en grande partie le succès de cette implantation. La coopérative Monark n'admet ses membres qu'à des conditions rigoureusement contrôlées : chaque membre doit d'abord faire ses preuves sur une première superficie de 10 hectares, superficie dont la production est achetée par l'usine Encore 3 et négociée selon un modèle conventionnel de mise en marché collective : c'est la coopérative qui est le seul vendeur. Le recrutement de nouveaux membres et l'expansion des cultures sont entièrement conditionnels à l'évolution de la demande de l'industriel.

La croissance de la demande pose de grands défis au transformateur dont le modèle d'affaires reste sous pression. Ayant choisi une intégration verticale et placé le développement des divers créneaux industriels dans un même ensemble intégré, le transformateur qui est également le détenteur de la technologie, est, en effet, particulièrement exposé au risque d'approvisionnement. Parce qu'elle repose également sur une innovation agricole majeure – la domestication d'une plante sauvage –, cette filière industrielle ne pourra se développer sans prendre appui sur un modèle de développement agricole capable d'assurer la diffusion de l'innovation culturelle et de construire une chaîne d'approvisionnement fiable. Le déploiement de cette chaîne suppose à son tour de réunir des conditions technologiques et logistiques très rigoureuses : l'innovation culturelle suppose la mise au point d'une machine-adaptée au service d'une régie de culture établie avec précision. Elle exige également une logistique d'opération capable de concilier les contraintes économiques du transport avec celle de la dispersion/concentration des cultures sur le territoire.

Bref, la coordination des facteurs de production constitue une clef essentielle pour assurer le succès de toute la filière. Dans l'état actuel de son développement, l'enjeu de l'approvisionnement (c'est-à-dire de la culture du soyer) est absolument crucial. Le succès industriel et manufacturier est entièrement lié à la réponse des agriculteurs à développer une production inédite et à l'inscrire dans une économie rurale capable de la soutenir et de la viabiliser. La capacité des milieux ruraux à soutenir et valoriser cette innovation va faire la différence. C'est une occasion exceptionnelle à saisir, en particulier pour la relance des milieux ruraux dévitalisés qui pourraient bien trouver dans cette filière émergente des leviers que les approches conventionnelles de développement rural ne leur ont pas encore accordés.

En effet, la culture du soyer du Québec se fait d'abord et avant tout sur les terres en friche et sur les sols agricoles de faibles rendements. C'est une culture qui ne fait donc pas concurrence aux usages des sols destinés à l'alimentation humaine ou animale. C'est à la fois un avantage majeur et un défi très considérable. En effet, la disponibilité des sols et les conditions de leur mise en valeur pointent des enjeux de nature aussi bien agronomiques que socioéconomiques. Par définition, pour ainsi dire, les sols susceptibles d'accueillir cette production se retrouvent en quantité marginale dans les zones où l'agriculture est prospère et où des cultures commerciales sont solidement implantées. Pour se diffuser dans ces zones, la culture du soyer est dès lors inscrite dans une logique de concurrence et de substitution. Convaincre les producteurs de délaisser leurs productions pour s'y consacrer n'est certes pas une tâche impossible, mais elle va très certainement se faire lentement, chacun souhaitant son risque et se montrant plus ou moins ouvert à l'innovation. Par contre, l'abondance de terres en friche, que l'on observe surtout dans les zones où l'agriculture peine et décline, pose le défi de la remise en production dans des milieux où les propriétaires exploitants sont peu nombreux et où la main-d'œuvre agricole est rare. L'implantation et la diffusion de la culture du soyer dans ces conditions comportent un défi majeur : il faut inscrire le développement de cette production dans un modèle de développement rural visant la relance des milieux dévitalisés. Il faut l'inscrire dans un cadre de reconstruction des structures économiques locales.

Pour les communautés dévitalisées, le développement de la filière du soyer peut représenter une occasion de relance économique inédite. C'est particulièrement le cas pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie où non seulement les terres en friches se trouvent en abondance, mais où se trouve aussi un premier noyau de producteurs de soyer. Jusqu'à présent, ces innovateurs ont agi de leur propre initiative. Une réponse institutionnelle et concertée pourrait non seulement accroître leur nombre, mais également leur fournir un cadre facilitant l'inscription de la filière émergente dans une stratégie économique de développement local et de revitalisation des communautés. Cette réponse, elle ne peut venir des seuls acteurs de la filière. Elle devra être élaborée dans un cadre ad hoc, dans une structure qui réunirait les producteurs agricoles le promoteur industriel et les intervenants du développement local de la région.

Dans l'état actuel de son développement, en effet, la coopérative doit planifier l'expansion de sa production et de son membership en s'efforçant de concilier deux séries d'exigences : celles qui touchent l'expansion territoriale sur les terres disponibles et celles d'avoir à maintenir des conditions de recrutement qui assurent la cohésion des membres et le contrôle des acquis de culture.

- Comme la plantation ne produit des revenus qu'à la troisième année, il faut que les membres puissent satisfaire aux conditions de financement ;
- La coopérative, n'acceptant pas qu'un nouveau membre mette plus de dix hectares en culture (ce qui la préserve des engouements irréfléchis), devient en même temps une importante contrainte de développement ;
- Les membres ayant fait leurs preuves peuvent accroître les superficies en culture, mais les prévisions de demande laissent déjà voir que les sols disponibles dans le groupe actuel ne suffiront pas ;
- La coopérative et son acheteur doivent donc concevoir un recrutement raisonné de nouveaux membres et la mise en route de nouvelles superficies productives.

Une telle situation pose des défis de financement considérables, mais ils pointent aussi la nécessité d'élargir le périmètre des cultures, le territoire d'expansion de la production. Cette nécessité est susceptible de mettre à l'épreuve la cohérence et la cohésion de l'entreprise coopérative en accroissant les besoins de coordination entre ses divers foyers territoriaux. Du reste, cette expansion territoriale n'est pas seulement dictée par la dispersion des sols propices disponibles, elle est également rendue nécessaire par des caractéristiques intrinsèques à la nature des opérations de récolte et conditionnement de la fibre. Comme la fibre à extraire du soyer est extrêmement légère et volatile, la seule manière de minimiser les coûts de transport est de faire reposer la filière sur un circuit court. À un bloc de fermes productives doit correspondre une usine de transformation dans un rayon proche. C'est le cas à Saint-Tite. Et ce devra être le cas dans le modèle d'expansion. À cet égard, l'existence d'un noyau de producteurs au BSL et en Gaspésie peut donner un levier important pour l'expansion de la production tout en requérant également l'implantation d'une usine de transformation dans la région. Il y a donc là une occasion de développement qui s'offre à très court terme, étant donné le plan d'expansion des cultures déjà prévu.

Le modèle financier de la coopérative établit qu'une ferme de 100 hectares pourrait suffire à faire vivre convenablement une famille d'agriculteurs spécialisés dans la culture du soyer. Il s'agit là d'une perspective porteuse pour une stratégie de revitalisation des communautés et pour une relève agricole désireuse de s'inscrire dans une nouvelle production. Il faudrait en conséquence qu'un plan de développement de fermes spécialisées considère des interventions visant l'établissement d'une cohorte de nouveaux agriculteurs en même temps que le financement et l'implantation des installations de production requise pour

valoriser la fibre. Cela, évidemment, ne serait pas une opération simple, d'autant qu'une grande partie des terres en friche disponible ne sont pas détenues par des exploitants agricoles ni même, bien souvent, par des propriétaires résidant dans les communautés. Il existe plusieurs formules qui permettraient de remettre en usage ces terres en friche (coopérative de solidarité, exploitation sous bail, etc.), mais force est de reconnaître que leur élaboration et leur mise en application déborderaient largement des cadres de mission de la coopérative Monark et du promoteur industriel.

2. Les grains de spécialité : l'initiative de la Minoterie des Anciens

Les céréales de spécialité constituent une filière agroalimentaire détenant un potentiel intéressant et disposent déjà d'un premier ancrage dans la région de la Gaspésie. C'est en effet autour de l'entreprise de la Minoterie des Anciens, située à Sainte-Anne-des-Monts, que les bases de cette filière ont été jetées dans la région. Le portrait de cette jeune entreprise et son histoire illustrent bien la croissance rapide de ce segment de marché. C'est un cas qui, à plusieurs égards, peut faire office de cas type, illustrant aussi bien la marche à suivre pour maîtriser les problématiques de développement, que l'identification de certaines des conditions de réussite pour parvenir à s'inscrire et renforcer la structure de l'économie locale.

Située à l'extrême ouest de la Gaspésie, la Minoterie des Anciens, après quelques années de rodage, a commercialisé en 2016 les premières récoltes des agriculteurs qui la fournissent en grains et en légumineuses. Une vingtaine d'agriculteurs répartis dans les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et du Lac-Saint-Jean forment le premier réseau de cette nouvelle filière régionale. Ils produisent du chanvre, de l'avoine, du sarrasin, du quinoa et des légumineuses. En plus d'être certifiés biologiques, les produits commercialisés par la Minoterie des Anciens ont la particularité d'être sans gluten et d'être dotés de la certification qui s'y rapporte. À ces deux certifications de l'organisme Écocert, s'ajoute aussi la certification HACCP¹⁴¹.

Ainsi, en plus des grains décortiqués, des huiles et des farines sont générées par cette filière dont l'usine de Sainte-Anne-des-Monts est la pierre angulaire. Ces produits sont ensuite vendus à d'autres transformateurs régionaux, à des restaurateurs (ou des hôtels) et à des distributeurs (notamment en vue d'être commercialisés sous les marques privées de ces derniers). Si le marché est pour le moment circonscrit au territoire québécois, la Minoterie envisage d'exporter ailleurs en Amérique du Nord dans les prochaines années. Les produits finaux produits à partir des divers cultivars prendront différentes formes et seront commercialisés par plusieurs entreprises. La Coop du Cap a déjà embouteillé de l'huile, tandis que des projets d'utilisation de la fibre du chanvre pour la fabrication des panneaux de particules et de matériaux isolants sont envisagés.

141. HACCP, soit *Hazard Analysis Critical Control Point* (ou Analyse des risques et maîtrise des points critiques). Voir note de bas de page à la section 3.2.2 consacrée à cette certification.

C'est en 2009 que les premières bases de la création de la filière furent jetées. À l'époque, sur la Terre des Anciens en Haute-Gaspésie, furent cultivés des plants de chanvre biologique. La Coop du Cap (à Cap-au-Renard) pressera de l'huile de chanvre à partir de cette récolte. L'idée qui germait depuis quelque temps dans la tête de la propriétaire de la Terre des Anciens (où l'on retrouve des vaches canadiennes et la poule Chanteclerc) n'a pas tardé à faire apercevoir de nombreuses perspectives de développement. Ainsi il est vite apparu qu'en plus des vertus nutritives de la graine, la plante qui la produit donne une fibre qui peut entrer dans la composition d'une pléiade de produits autres qu'alimentaires, et dont l'utilisation est séculaire, voire millénaire. Bientôt se greffent à cette première initiative des Clubs en agroenvironnement appelés à peaufiner les connaissances sur cette plante ayant officiellement disparu des champs québécois pendant quelques décennies. Le fonds Innov'Bio du MAPAQ est mis à contribution, une étude de marché sur les débouchés du chanvre et d'autres grains sans gluten est effectuée – avec l'appui du Centre local de développement, il est important de le souligner –, une coordinatrice de la Filière grain bio sans gluten est déléguée par l'UPA pour faciliter la phase de démarrage qui devra aussi s'effectuer en collaboration avec les agriculteurs, qu'il faut convaincre, recruter. L'enthousiasme reste néanmoins tempéré par la prudence.¹⁴²

La Minoterie des Anciens ne peut évidemment pas assurer à elle seule le respect des standards qu'imposent ces certifications. Les agriculteurs y ont aussi une part de responsabilité. Dès l'étape de la culture des plants, ces derniers sont amenés à mettre en œuvre, par le biais de cahiers de charges, des procédés de production qu'ils ont à respecter dans le cadre de ces certifications. C'est pourquoi dès la phase de démarrage du projet, les dirigeants de la Minoterie des Anciens ont cherché à accompagner les agriculteurs. Des contrats d'approvisionnement leur assurant des débouchés pour quelques années ont permis de réduire le risque que ces exploitants devaient assumer pour se conformer aux exigences des nouvelles productions et des cahiers de charge.

Consultés à quelques reprises et ce, plusieurs années avant même que la phase de commercialisation intensive ne débute, les producteurs ont été considérés comme des partenaires de la Minoterie. Plusieurs autres acteurs se sont mobilisés pour la mise en œuvre du projet que l'on peut qualifier de régional. Une bonne partie des capitaux provient d'un investisseur connu du milieu, qui est aussi propriétaire de la Terre des Anciens. Il s'agit donc d'un modèle d'affaires présentant une forme d'intégration de la production.

Des agents de développement d'organismes parapublics tels que ceux qui œuvraient au sein des CLD ont mis l'épaule à la roue. Un guide fut rédigé afin de faciliter l'adoption de la culture du chanvre en régie biologique par les agriculteurs de l'Est-du-Québec¹⁴³. En raison de pluralité des acteurs impliqués, de l'éventail des entreprises qui à chaque étape tirent

142. Les informations contenues dans ce dernier paragraphe proviennent de MAPAQ (2013), *La graine de chanvre biologique. Un guide de production pour l'Est-du-Québec*, [https://www.agriresearu.net/agriculturebiologique/documents/Guide%20production%20graine%20chanvre%20bio_r%C3%A9duit.pdf].

143. Si la finalité du guide est d'offrir des informations de nature technique à ceux qui souhaitent se lancer dans la production de chanvre en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent, le guide prend néanmoins le temps de retracer l'évolution de la culture du chanvre au Québec,

profit de la filière, plusieurs acteurs n'hésitent pas à qualifier l'aventure comme la création d'une véritable chaîne de valeur dans laquelle chacun des maillons est invité à bonifier l'ensemble de la chaîne.

Le projet illustre bien la voie à privilégier pour faire émerger une filière : il faut agir simultanément aussi bien du côté de l'offre que de celui de la demande. Il faut penser à les structurer dans un cadre mobilisateur pour l'ensemble des acteurs, en aval comme en amont. L'expérience montre qu'une telle structuration passe nécessairement par la concertation, par la mobilisation non seulement des acteurs directement engagés dans le projet, mais bien par l'ensemble des intervenants qui peuvent créer des conditions facilitantes.

depuis la Nouvelle-France jusqu'à aujourd'hui, faisant référence aux incitatifs des intendants Talon et Bégon, tout en citant au passage Taché et le Frère Marie-Victorin qui ont écrit sur cette *Cannabaceae*.

ANNEXE 3

Le potentiel des « cultures alternatives » dans le Bas-Saint-Laurent

Certains sols bas-laurentiens apparaissent propices à plusieurs cultures qualifiées « d'alternatives » dans le document Cultures alternatives : choix et potentiel régional.

- **Caméline.** La première de ces cultures identifiées par les deux agronomes est la caméline, riche en acide gras (oméga-3 et 6); en plus de ces qualités nutritives, l'huile qui en est extraite a un point de fumé élevé, à 475 °F. Des fermes, à Matane et dans la vallée de la Matapédia, en ont cultivé dans les dernières années. On concluait que « la caméline s'adapte bien aux conditions climatiques de la région ». On peut facilement envisager que la caméline ou l'huile qui en est extraite puisse éventuellement susciter un réel engouement, similaire à celui de ce qu'on nomme parfois dans les médias « les super aliments ».
- **Chanvre biologique.** Une autre graine à haute teneur en acide gras (oméga-3 et 6) fut identifiée par les agronomes comme culture présentant un certain potentiel : le chanvre industriel biologique. Si la graine est la partie servant généralement à la consommation alimentaire, la fibre de la plante est utilisée quant à elle dans la fabrication de plus de 80 000 produits. Toutefois, les plans servant à la consommation alimentaire ne s'avèrent pas toujours les plus adaptés à ces produits dérivés, notamment en ce qui concerne la fabrication de tissus. Les premiers essais, qui datent d'avant 2013, semblent avoir mené à des résultats mitigés en matière de rendement.
- **Avoine nue, blé et sarrasin biologique.** D'autres essais ont été menés dans la région en culture d'avoine nue, de blé de consommation humaine et de sarrasin, tous trois en régie biologique. Le programme Innovbio fut mis à contribution. Dans ces trois cas, l'objectif est de créer une expertise régionale dans la culture en régie biologique.
- **Lin.** Un autre programme, cherchant à soutenir le caractère multifonctionnel de l'agriculture, a financé des projets de culture du lin dans la région. Une Route du lin a vu le jour dans la MRC de la Mitis.
- **Millet perlé et soya fourrager.** Des cultures de millet perlé ont vu le jour. On cherche notamment à voir les propriétés des grains dans l'alimentation des porcs. Un objectif similaire fut poursuivi avec des essais sur le soya fourrager, notamment en raison de son apport en protéine dans l'alimentation des bêtes.

Les auteurs du document qualifient d'encourageants les résultats obtenus. Le rapport souligne que les cultures alternatives peuvent constituer de réels atouts pour affirmer le caractère innovant de la région. Le soutien institutionnel est présent dans la phase initiale de ces projets. Mais plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de changer d'échelle, de procéder avec plus d'ambition, ce qui nécessiterait un soutien institutionnel plus affirmé et doté de moyens plus considérables.

Soulignons pour conclure que les qualités agronomiques des sols, autant ceux du littoral que ceux du plateau appalachien, offrent des opportunités qui, une fois croisées avec le coût moins élevé des hectares vendus en zone verte, qui peuvent faire de ces régions non seulement de grands jardins à cultiver, mais des jardins se démarquant par l'innovation, notamment en matière de régie biologique¹⁴⁴, mais aussi en matière de produits différenciateurs.

144. Nous rejoignons les constats faits dans le document *Production animale biologique : occasions de développement au Bas-Saint-Laurent* « certaines terres en friches herbacées offrent un potentiel agricole intéressant et pourraient être propices au modèle biologique et permettre un accès rapide à la certification. » (MAPAQ, 2016 : 4).